

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

**Les programmes en architecture, design, aménagement,
urbanisme et études urbaines dans les
universités du Québec**

Rapport n° 15

Novembre 1999

Numéro de publication : 99-11
Dépôt légal - 4^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada
ISBN 2-920079-78-6

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MANDAT DE LA COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

NOTE AU LECTEUR

Le mandat

La Commission des universités sur les programmes a reçu le mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes des universités et de recommander aux établissements des modalités de concertation, pouvant aller jusqu'au partage de domaines ou de programmes, tout en maintenant une offre de la meilleure qualité et aussi diversifiée que possible. Ces recommandations doivent tenir compte des ressources à la disposition des universités, des besoins sociaux et culturels en général ainsi que des réalités du marché du travail, de même que du voeu de la société québécoise, par l'intermédiaire de ses gouvernements successifs, de maintenir l'accessibilité à l'université pour tous ceux et celles qui en ont les capacités intellectuelles et la motivation, quelle que soit par ailleurs leur situation financière.

C'est dans cette perspective que la Commission a adopté son Document de référence qui situe le cadre de ses travaux et, notamment, interprète la portée des impératifs que la ministre de l'Éducation souhaitait voir pris en compte, dans la lettre qu'elle adressait le 6 novembre 1996 au président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, à l'occasion de son accord à la création de la Commission.

Son secrétariat ayant ouvert ses portes en janvier 1997, la Commission a tenu sa première réunion à la mi-février. Dès le début, elle a prouvé, par les conditions qu'elle a mises en place, qu'elle poursuit ses travaux à livre ouvert, sans réponse toute faite, y associant des professeurs, des étudiants et des personnes de l'extérieur de l'université. Elle donne accès sur son site WEB à diverses publications et communications.

Le fonctionnement en sous-commissions

La Commission a choisi de confier à des sous-commissions sectorielles le mandat d'effectuer l'analyse de la situation et de formuler des recommandations. En effet, compte tenu du caractère nécessairement spécialisé de l'enseignement universitaire, le redéploiement des forces et le partage des programmes entre les universités ne sont possibles que par la mise à contribution des hommes et des femmes qui enseignent dans les disciplines et champs d'études offerts dans les établissements. À part quelques exceptions récentes, aucune discussion systématique, par secteur disciplinaire ou champ d'étude, n'a été faite jusqu'à maintenant sur une base interuniversitaire en vue d'une offre conjointe de programmes, de l'adoption de créneaux respectifs de programmation ou encore de partage de cours ou de ressources et il était essentiel que l'on prenne le temps nécessaire pour réaliser cet exercice.

Aussi, même si la méthode adoptée, qui fait largement appel à la discussion et à la consultation, entraîne un certain délai, elle présente l'avantage d'associer les acteurs qui seront appelés à implanter les recommandations formulées par les diverses sous-commissions et, par là, le temps

requis aujourd'hui par le processus en constitue autant de gagné lors de la mise en oeuvre des recommandations que la Commission fera aux établissements. Compte tenu des fonctions qu'elles occupent ou ont occupées, ces personnes connaissent le secteur, ses forces et ses faiblesses, notamment en matière de recherche et de création qui constituent un des éléments clés des programmes d'enseignement aux deuxième et troisième cycles; elles connaissent les collaborations interinstitutionnelles formelles et informelles, de même que celles qu'il faut développer.

Plusieurs facteurs expliquent le fait que les travaux peuvent aboutir rapidement à des perspectives de collaboration de toute nature à l'intérieur des sous-commissions. La réunion autour d'une table, avec un objectif explicite de concertation, des personnes déléguées par les universités qui offrent un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un secteur provoque nécessairement une dynamique de dialogue. De plus et sans aucun doute, la conscience de l'effet qu'ont sur chacune des institutions les importantes réductions budgétaires actuelles contribue au caractère productif de ce dialogue. En outre, dans la mesure où les effectifs professoraux sont en profonde mutation en raison des nombreux départs à la retraite – 900 professeurs, soit l'équivalent du corps professoral de l'UQAM, partiront sur une période de moins de deux ans dans tout le système universitaire et très peu seront remplacés pour le moment – il est clair que le temps est révolu où tout le monde pouvait penser tout offrir. Des choix institutionnels s'imposent et les conclusions de la Commission pourront, à brève échéance, contribuer à les rendre cohérents dans une perspective systémique.

Dans ce contexte, les sous-commissions sont amenées à s'entendre sur les conditions de la consolidation des programmes actuels, sur l'abandon de certains d'entre eux ainsi que sur les possibilités de développement dans certains secteurs particulièrement cruciaux pour l'avenir de la société québécoise. Les sous-commissions sont le lieu où les unités d'une même discipline dans l'ensemble des universités se concertent sur les spécialités que chacune compte privilégier et où elle envisage combler des postes de professeurs lorsque les conditions le permettront.

Toutes les sous-commissions sont présidées par un ou une membre de la Commission. Les membres provenant de l'enseignement universitaire sont des professeurs mandatés par leur université, occupant ou non une fonction de direction académique. Une représentation étudiante, du premier cycle ou des cycles supérieurs, est également assurée. Les sous-commissions invitent à siéger au moins une personne oeuvrant à l'extérieur du milieu universitaire et reconnue dans le domaine à l'étude. Elles peuvent, en outre, rencontrer tout interlocuteur susceptible d'éclairer leurs travaux.

Les données utilisées

La première démarche des sous-commissions, avec le soutien du secrétariat de la Commission, consiste à réaliser le portrait des enseignements dispensés dans chacun de ces secteurs dans l'ensemble du Québec, avec les données sur les caractéristiques des programmes, les corps professoraux qui y enseignent et les effectifs étudiants. Les tendances de la dernière décennie y sont également observées, incluant l'évolution des nouvelles inscriptions et de la diplomation par secteur.

Les données sont extraites des sources communes que sont les banques d'information constituées conjointement par les universités et le ministère de l'Éducation, notamment le système de recensement des clientèles étudiantes, (RECU). Celles de la recherche sont traitées selon les catégories de subvention retenues par le système d'information sur la recherche universitaire

(SIRU). On complète le portrait à l'aide des annuaires des établissements ainsi que de leurs données sur le corps professoral. Les travaux sur la durée des études et sur les taux de diplomation, de même que sur le suivi des diplômés réalisés par le ministère de l'Éducation font également partie du tableau. Toutes ces données font l'objet d'une collecte et d'une validation conjointement avec les institutions.

On s'assure que l'information suivant les spécificités des différents secteurs permettent de s'en faire une idée juste : les activités de recherche, le rayonnement scientifique ou artistique et les services aux collectivités locales ou régionales ne s'évaluent pas de la même façon en droit qu'en musique, en génie, en sciences humaines ou en sciences pures.

La CUP a également recours aux résultats des travaux de concertation menés depuis près de trente ans en matière de développement des collections de bibliothèques et qui ont donné lieu à des acquisitions sélectives selon les spécialisations des établissements, notamment au niveau des études supérieures. Plus récemment, les bibliothèques ont choisi de se partager l'achat de certains périodiques coûteux. Elles se sont engagées à les acquérir pendant une période de trois ans et à transmettre par voie électronique copie de tout article requis aux usagers des autres universités en moins de 48 heures après réception de la demande, dans chacun des établissements universitaires du Québec.

Élaboration des recommandations

Les sous-commissions procèdent ensuite à la préparation et à l'examen des hypothèses de rationalisation qui paraissent souhaitables ou nécessaires, et faisables. Cela peut se traduire par des propositions de regroupement des forces d'un secteur dans une ou plusieurs universités, de retrait ou encore de réorientation en vue d'occuper un champ jusqu'à maintenant non couvert, ou toute autre solution qui paraît réalisable. Les formes de la concertation interuniversitaire sont multiples, allant de l'offre de plusieurs cours planifiée conjointement entre deux ou plusieurs départements à l'offre conjointe de tout un programme, en passant par la mobilité des étudiants d'une université à l'autre pour certains cours, ou encore par celle de professeurs pour un ou plusieurs cours, selon le cas. Dans les sous-commissions qui sont convenues de recommandations jusqu'à maintenant, presque toutes les formes possibles de concertation sont apparues.

Tous les formats ne conviennent pas également à tous les secteurs – la musique et la physique s'appréhendent de façon différente – et le fait d'avoir recours aux praticiens des diverses disciplines permet de valider les solutions envisagées en cours de travail. En outre, il faut prendre garde d'affaiblir l'offre des cours dont un grand nombre est dispensé aux étudiants de plusieurs programmes à la fois. La suppression d'un programme constitué de certains cours communs à d'autres pourrait avoir comme conséquence directe de diminuer la viabilité de ces derniers et d'appauvrir la diversité de l'offre proposée aux étudiants.

Les sous-commissions acheminent leurs propositions à la Commission qui porte ultimement la responsabilité des recommandations qu'elle fera aux établissements et qu'elle rendra publiques. La Commission prévoit avoir terminé les travaux sectoriels à la fin de 1999 et procéder à la vérification des suivis donnés à ses recommandations au cours de l'année suivante.

Une entreprise commune

L'entreprise est complexe et le temps pour y procéder limité. Son succès dépend, pour une large part, de la volonté explicite des différents acteurs qui, à un titre ou l'autre, apportent leur contribution. Cela comprend le personnel que les universités affectent à la préparation de dossiers ou à la participation aux travaux de la Commission et de ses sous-commissions, les étudiants ainsi que des personnes extérieures aux universités, de même que le personnel des Affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation qui rend disponibles les données sur les activités des universités.

Il faut réitérer que les travaux de la Commission ont pour objet d'examiner l'offre de programmes qu'ensemble les universités du Québec proposent à la clientèle étudiante, en s'assurant que la couverture des disciplines et des champs professionnels de niveau universitaire continue d'être aussi exhaustive que possible en dépit de conditions adverses. Le travail de la CUP se déroule parallèlement à d'importantes opérations de planification et de réorganisation dans les établissements universitaires du Québec. Il n'en est pas un qui ne réexamine actuellement ses priorités académiques et son organisation administrative, compte tenu des compressions à intégrer dans les budgets au cours d'une période de trois ans devant se terminer en juin 1999.

L'exercice doit également prendre en compte le contexte concurrentiel dans lequel vivent les universités à l'échelle mondiale et les défis auxquels, avec la société québécoise et notamment sa main-d'oeuvre hautement qualifiée, elles doivent pouvoir se mesurer dans une ère de mondialisation. Il faut en même temps aider à conserver une offre de programmes de base dans toutes les universités, y compris les plus petites, qui desservent une clientèle en provenance de leur région et d'ailleurs dans le monde selon leurs secteurs d'excellence.

Compte tenu des coupures de 370 millions déjà effectuées ou annoncées, il est clair que l'intégrité de l'offre globale des programmes universitaires est au coeur des travaux et la CUP verra à la préserver. La CUP doit s'assurer que les réorganisations à faire dans chacun des secteurs préservent une étendue de programmation que l'on attend des universités dans une société développée.

Août 1998

Faits saillants

Le quinzième rapport de la Commission des universités sur les programmes fait le point sur la situation des programmes en architecture, architecture de paysage, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. À l'automne 1998, pour l'ensemble de ces domaines, on compte près de 2 300 étudiants répartis entre 32 programmes et six établissements. Leurs unités académiques, qui sont en position de complémentarité plutôt que de concurrence les unes par rapport aux autres, font preuve depuis plusieurs années de collaboration et de coordination en matière de recherche et d'enseignement. Le travail en sous-commission aura permis d'étudier les possibilités de collaboration accrue.

Les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines ont développé, au fil des ans, des laboratoires informatiques qui répondent aux besoins de base mais aussi aux exigences des champs d'expertise et de recherche qui leur sont propres. De plus, afin de mettre à niveau ou de remplacer de façon régulière leurs équipements et logiciels spécialisés, ces unités sont dans l'obligation d'investir des sommes importantes. Mais, au-delà des logiciels de base, la Commission estime qu'une meilleure complémentarité entre les universités s'impose afin d'optimiser l'utilisation des fonds requis pour l'acquisition des équipements et logiciels hautement spécialisés. Dans le même esprit, les unités académiques devraient examiner les avenues de concertation à mettre de l'avant pour l'achat de tels équipements et logiciels.

Au cœur des disciplines de la sous-commission, il y a l'objectif de l'acquisition par les étudiants de savoirs et de savoir-faire qui passent par une démarche de projet. Et à cette fin, plusieurs programmes misent sur des activités de stage en complément aux autres activités internes aux programmes. La Commission considère que le ministère de l'Éducation devrait favoriser la concertation entre les différents ministères concernés et les inciter à jouer un rôle accru dans la formation en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines par : 1) la reconnaissance officielle de l'activité de stage; 2) l'accueil annuel chez eux d'un nombre significatif de stagiaires; 3) l'appui financier à de telles activités au sein des municipalités

Les conditions d'accès à la profession d'architecte sont parmi les plus exigeantes de toutes les professions. Les membres de la Commission s'interrogent sur le bien-fondé de maintenir ces exigences dans un contexte où la profession est en pleine mutation, tout en étant conscients que celles-ci permettent aux diplômés d'accéder au marché de l'emploi nord-américain. Ils considèrent néanmoins qu'un comité composé des directeurs d'écoles d'architecture et des représentants de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Association des stagiaires en architecture devraient examiner les mécanismes d'accès à la profession d'architecte — en particulier les exigences du stage professionnel — et recommander, s'il y a lieu, aux intervenants concernés des mesures susceptibles de faciliter le passage entre la formation universitaire et l'accès à l'exercice de la profession.

Au Québec, trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) offrent une formation accréditée par le Conseil canadien de certification en architecture. Le Département de design de l'UQAM, via son baccalauréat en design de l'environnement, donne aussi la possibilité aux étudiants de se spécialiser en design architectural. Les membres de la Commission sont d'avis qu'en favorisant une plus grande mobilité des étudiants du premier cycle, ceux-ci pourraient tirer profit des forces et complémentarités de chacun des programmes. Ils recommandent, par conséquent, que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiants du premier cycle entre les trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) ainsi que ceux du programme de design de l'environnement du Département de design de l'UQAM.

Dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, la formation professionnelle en architecture a de plus en plus tendance à être offerte au deuxième cycle. Au Québec, les universités sont en train de s'aligner à cette nouvelle réalité. Depuis l'automne 1999, l'Université McGill offre une formation combinant un programme de baccalauréat préprofessionnel suivi d'une maîtrise professionnelle. Les universités Laval et de Montréal comptent offrir cette combinaison de programmes dès que l'Office des professions et le ministère de l'Éducation auront donné leurs avis. Les changements apportés à la formation ainsi que les modifications projetées à l'offre de programme ouvrent la porte à plusieurs voies de collaboration entre le département de design de l'UQAM et les écoles d'architecture. Il faut assurer, par exemple, aux étudiants détenteurs d'un baccalauréat en design de l'environnement de l'UQAM la possibilité d'accéder aux études professionnelles de maîtrise en architecture. Aussi, une collaboration du corps professoral basée sur la complémentarité des expertises professionnelles et académiques permettrait de créer des synergies nouvelles et de développer de nouvelles pistes d'enseignement et de recherche/création. C'est dans ce contexte que la Commission invite le Département de design de l'UQAM à poursuivre les discussions avec chacune des trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) afin de définir le type de collaboration interuniversitaire relative à la nouvelle formation professionnelle à la maîtrise en architecture.

Actuellement, la formation professionnelle en urbanisme au niveau du baccalauréat est offerte dans deux établissements : l'UQAM et l'Université de Montréal. Ces deux baccalauréats, tout en étant orientés vers le créneau de l'urbanisme opérationnel et en misant sur l'apprentissage par projet, demeurent complémentaires dans leurs approches. Depuis trois ans, une entente entre les établissements permet un transfert réciproque d'étudiants entre les deux baccalauréats. Dans un contexte où les inscriptions au baccalauréat en urbanisme sont en chute, la Commission estime que cette entente mérite d'être consolidée via un mécanisme formel de collaboration sur le plan de l'offre de cours. Ce type de collaboration pourrait conduire à regrouper les étudiants des deux programmes dans certains cours qui ne seraient éventuellement offerts que par un seul des deux établissements.

Table des matières

Note au lecteur	i
Faits saillants	v
Table des matières	vii
 Introduction	 1
1. Offre et caractéristiques des programmes	5
1.1 Les programmes de l'École d'architecture et du département d'aménagement de l'Université Laval	12
1.2 Les programmes de l'École d'architecture et de l'École d'urbanisme de l'Université McGill	14
1.3 Les programmes de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal	16
1.4 Les programmes du département de design et du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM.....	21
1.5 Les programmes de l'INRS-Urbanisation	24
1.6 Le programme en études urbaines de l'Université Concordia	25
2. Les effectifs étudiants et les diplômés	27
2.1 Sélection des candidats et contingentement au baccalauréat.....	27
2.2 Répartition des étudiants	28
2.3 Évolution des inscriptions	28
2.4 Taux de diplomation au baccalauréat.....	37
2.5 Intégration des diplômés dans le marché du travail	39
3. Les unités académiques	43
3.1 Le corps professoral	43
3.2 Collaboration d'enseignement ou de formation	45
3.3 Les activités de recherche	49
3.3.1 Financement et mesures de la production	49
3.3.2 Particularités institutionnelles	52
4. Recommandations	65
Conclusion	71
 Annexes	
A Composition de la Commission des universités sur les programmes	73
B Composition de la sous-commission sur l'architecture, le design, l'aménagement et l'urbanisme	75
C Liste des programmes recensés pour la sous-commission sur l'architecture, le design, l'aménagement et l'urbanisme	77
D Tableaux sur l'évolution des inscriptions totales, des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés	79

Introduction

Le présent rapport dresse un portrait de la situation des programmes universitaires dont l'objet commun est l'aménagement de l'espace et l'environnement bâti. En effet, les programmes en architecture, architecture de paysage, design, aménagement et urbanisme sont centrés principalement sur l'intervention *dans* et *sur* l'espace alors que les programmes en études urbaines portent davantage sur l'analyse des phénomènes qui façonnent l'espace dans ses multiples dimensions, qu'elles soient physiques, sociales, politiques ou économiques.

Les premiers architectes québécois ont appris leur profession, selon la tradition, comme apprentis auprès d'architectes en exercice dont la plupart avaient été formés à l'étranger. Pour améliorer le sort de ces professionnels, l'Université McGill mit sur pied, en 1896, la première école d'architecture au pays. En langue française, un enseignement formel est initié à l'École Polytechnique en 1907. Toutefois, c'est en 1923, avec la création de l'École des Beaux-Arts à Montréal et à Québec, qu'un réseau provincial d'écoles d'architecture voit réellement le jour. Pendant les années soixante, l'Université Laval et l'Université de Montréal accueillent l'enseignement et la recherche en architecture qui avaient été jusque-là pris en charge par les écoles des Beaux-Arts. Aujourd'hui, dans le système universitaire québécois, trois établissements offrent donc une formation professionnelle en architecture : McGill, Montréal et Laval.

Au Québec, la profession d'architecte a commencé à s'organiser vers la fin du XIX^e siècle avec la mise sur pied, en 1890, de l'Association des architectes de la province de Québec. Cette association est l'ancêtre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), qui lui, sera créé en 1973. En règle générale, les architectes canadiens ont « adopté une perspective nationale en matière de normes de formation, de permis d'exercice et de réciprocité. Pareille attitude a conduit à la création, en 1977, du Conseil canadien de certification en architecture et à l'établissement de normes pancanadiennes en matière d'autorisation d'exercer »¹. Depuis que le Conseil canadien de certification en architecture a donné son appui à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les 10 associations provinciales décernant des permis d'exercice, dont l'OAQ, ont élaboré, de concert avec leurs homologues américains, des normes et des examens communs d'admission professionnelle. Les normes pour l'éducation architecturale sont donc désormais nord-américaines et non plus provinciales. Or, dans une perspective nord-américaine, la formation professionnelle en architecture a de plus en plus tendance à être offerte au deuxième cycle. Les universités québécoises sont en train d'actualiser leur programmation à cette nouvelle réalité : l'Université McGill offre depuis l'automne 1999 une formation professionnelle en architecture combinant un programme de premier et de deuxième cycle; l'Université de Montréal et l'Université Laval attendent l'avis de l'Office des professions et du ministère de l'Éducation, tout en espérant implanter ce cheminement dès l'automne 2000.

Pendant la première moitié du XX^e siècle, l'architecture de paysage et l'urbanisme se sont développés en Amérique du Nord en tant que profession réunissant les concepteurs de l'environnement physique. L'Association des architectes paysagistes et des urbanistes du Canada fut d'ailleurs créée en 1934. « À l'époque, les architectes paysagistes prenaient une part active aux travaux d'urbanisme; encore aujourd'hui, l'aménagement du territoire fait partie de leur champ d'activité » (DRHC, 1996 : 42). En 1961, l'Association des architectes paysagistes

¹ Développement des ressources humaines Canada (DRHC), *Façonner le Canada de demain grâce au design*, Ottawa, 1996, p. 41. Pour les besoins de cette étude, le secteur du design a été subdivisé en cinq sous-secteurs : architecture, architecture de paysage, design industriel, design d'intérieur et design graphique.

supprima « urbanistes » de son appellation, puisque plusieurs sociétés professionnelles d'urbanisme furent créées au Canada et aux États-Unis pendant les années cinquante.

Les années soixante marquent un point tournant pour la profession d'architecte de paysage : « le nombre de praticiens augmente en flèche, des écoles et des départements d'architecture paysagère sont fondés, beaucoup de firmes sont créées, et les champs d'activités se multiplient » (DRHC, 1996 : 42). C'est à cette époque qu'est fondée l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Cette école est le seul endroit au Québec où l'on dispense une formation de niveau universitaire dans le domaine de l'architecture de paysage. À partir des années soixante-dix, dans un contexte où la protection de l'environnement prend de l'ampleur, les architectes paysagistes « participent de plus en plus à la planification et aux évaluations environnementales, leur profession s'associant plus étroitement aux domaines de l'exploitation des ressources, des transports et des grands aménagements urbains et récréatifs » (DRHC, 1996 : 42).

Dans le domaine du design, le premier programme de formation professionnelle en design industriel au Canada fut inauguré en 1947 au Collège des beaux-arts de l'Ontario (aujourd'hui le Collège des beaux-arts et du design de l'Ontario). Au Québec, le baccalauréat en design industriel de l'Université de Montréal, implanté en 1969, constitue le seul programme de niveau universitaire se consacrant uniquement à cette spécialité du design. Actuellement, la « mondialisation des marchés et l'intensification de la concurrence forcent les entreprises à reconnaître que le design industriel constitue un facteur crucial de succès commercial et de compétitivité » (DRHC, 1996 : 45).

Le baccalauréat en design de l'environnement de l'UQAM, mis sur pied au début des années soixante-dix, offre, quant à lui, une formation plus polyvalente en se consacrant à quatre pratiques principales : le design industriel, le design d'intérieur, le design architectural et le design urbain. Tout récemment, soit à l'automne 1998, un nouveau programme de design a vu le jour à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal : le baccalauréat en design, orientation design d'intérieur. Il s'agit du premier programme au Québec à offrir un grade universitaire dans cette spécialisation du design. À l'extérieur du Québec, le premier diplôme en design d'intérieur fut offert en 1948 par la Faculté d'architecture de l'Université du Manitoba. Depuis une vingtaine d'années, la complexité croissante de cette spécialisation a suscité l'émergence du design d'intérieur en tant qu'activité commerciale. À l'origine service de décoration intérieur, la profession a évolué et se « préoccupe maintenant de normes du bâtiment, de prévention-incendie, d'innocuité environnementale des matériaux et d'exigences en matière d'accessibilité » (DRHC, 1996 : 43).

L'éclosion de l'enseignement de l'urbanisme au Québec remonte aux années d'après-guerre. L'Université McGill, première institution canadienne à offrir un programme d'urbanisme, établit en 1947 un cursus interdisciplinaire qui combinait une maîtrise en urbanisme et une maîtrise dans le champ d'études d'origine de l'étudiant. À la suite de demandes pressantes de professionnels francophones, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal fut fondé en 1961. L'Institut offrait alors un seul programme d'études supérieures : la maîtrise en urbanisme. Le baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal sera implanté beaucoup plus tard, soit en 1979. Dix ans après l'implantation de la première maîtrise francophone en urbanisme, l'Université Laval ouvre un programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR). Enfin, en 1973, l'UQAM ouvre un baccalauréat en études urbaines qui sera remplacé, en 1977, par un programme professionnel en urbanisme. Ces trois maîtrises et ces deux baccalauréats sont les seuls programmes qui donnent accès à l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ). Implanté en 1963 sous le nom de Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, l'OUQ confère à ses

membres le droit exclusif de porter le titre d'urbaniste. La pratique de l'urbanisme ne leur est cependant pas exclusive.

Après deux décennies de réflexions, de discussions, d'études et d'essais législatifs, l'adoption en décembre 1979 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constitue une étape importante dans l'évolution de la pratique de l'urbanisme au Québec. En visant à assurer une meilleure planification de l'espace, par le biais d'un cadre législatif, le gouvernement tente de mettre fin à l'évolution arbitraire du territoire des municipalités. Le Québec constitue l'une des dernières sociétés d'Occident à se doter d'une telle loi. En Angleterre, la première loi d'urbanisme fut adoptée en 1909 alors qu'en France, elle date de 1919. La province voisine, l'Ontario, adopta une loi similaire en 1946. Ce retard du Québec en matière de planification est difficile à expliquer. Mentionnons, néanmoins, que contrairement à des pays comme l'Angleterre où les urbanistes furent à l'origine des réformes importantes, ceux-ci étaient encore peu nombreux au Québec avant les années soixante-dix et ne constituaient pas un groupe de pression capable d'influencer réellement les décisions gouvernementales.

Outre les cinq programmes d'enseignement professionnel mentionnés plus haut, plusieurs autres programmes universitaires, non reconnus par l'OUQ, offrent des formations qui se rattachent aux problématiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le baccalauréat en études urbaines de l'Université Concordia, la maîtrise et le doctorat conjoints INRS-UQAM en études urbaines, la maîtrise et le doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, la maîtrise en études régionales de l'UQAC, la maîtrise en développement régional de l'UQAR et le doctorat conjoint UQAR-UQAC en développement régional en sont des exemples². Plusieurs programmes en géographie s'intéressent également aux questions liées à l'aménagement du territoire et à la planification urbaine et régionale³.

Le rapport est divisé en quatre chapitres. Le premier présente les principales caractéristiques de l'offre de programmes selon les universités. Le deuxième chapitre jette un regard sur les effectifs étudiants et les diplômés. On y aborde les questions relatives à la sélection des candidats, à la répartition des étudiants, à l'évolution des inscriptions, au taux de diplomation et à l'intégration des diplômés dans le marché de l'emploi. Le troisième chapitre traite des unités académiques responsables des programmes en présentant le corps enseignant et les activités de recherche. Le rapport se termine par quelques recommandations issues des travaux de la Commission. Les membres de la sous-commission qui ont élaboré le présent rapport rassemblent une dizaine de spécialistes des divers domaines représentés. L'annexe B dresse la liste des participants.

² Les programmes en développement régional et en études régionales relèvent de la sous-commission sur les sciences sociales.

³ Les programmes de géographie relèvent de la sous-commission « géographie-histoire-démographie-archéologie ».

1. Offre et caractéristiques des programmes

Le tableau 1.1 présente la répartition des programmes en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. À l'automne 1998, on recense 32 programmes répartis entre six établissements⁴. Le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et des études urbaines compte à lui seul la moitié des programmes. L'Université de Montréal offre à elle seule plus de 40 % des programmes.

Le type de grade, le nombre total de crédits ainsi que les orientations, options ou concentrations des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat sont présentés dans le tableau 1.2. Cet inventaire permet de constater la diversité et la spécificité des programmes pour tous les domaines couverts par la sous-commission. Il permet aussi d'identifier les programmes faisant l'objet d'une accréditation ou qui sont reconnus par un ou plusieurs ordres professionnels.

Actuellement, parmi les domaines de la sous-commission, l'architecture est la seule profession régie par une loi conférant le droit exclusif d'exercice, c'est-à-dire que les architectes ne peuvent pratiquer sans détenir un permis d'exercice délivré par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ). Les conditions d'accès à la profession d'architecte sont parmi les plus exigeantes de toutes les professions. Après un baccalauréat de 120 crédits (quatre ans), les diplômés en architecture doivent faire un stage de trois ans (5600 heures plus exactement) selon des conditions relativement strictes. À titre d'exemple, le jeune diplômé doit rester sous la direction d'un architecte pendant les deux tiers de son stage et ce, avec des spécifications particulières sur le nombre d'heures à consacrer à différents types de tâche. Une fois le stage terminé, le candidat à la profession doit réussir un examen écrit et graphique administré par l'OAQ. Le volet graphique de l'examen est identique pour tous les diplômés en Amérique du Nord.

Les six prochaines sections (1.1 à 1.6) exposent les principales caractéristiques des programmes selon les établissements universitaires. Une caractéristique commune à la formation en architecture, architecture de paysage, design, aménagement et urbanisme mérite toutefois d'être mentionnée d'emblée : l'atelier. Dans ces disciplines, le cœur de l'enseignement se fait par le biais d'ateliers de conception et d'analyse, formule qui n'existe pas dans d'autres domaines sauf en musique, en arts plastiques et en théâtre. Dans le cas précis de l'architecture, ces ateliers nécessitent un enseignement de type tutorial impliquant de petits groupes de 12 à 14 étudiants. Ce nombre d'étudiants par atelier représente d'ailleurs une norme à respecter pour que le programme soit reconnu par le Conseil canadien de certification en architecture. L'atelier est le lieu où l'étudiant apprend à générer les idées, le lieu où l'étudiant développe son apprentissage de la conception et de l'analyse sous la direction d'un tuteur. Ce dernier peut être un professeur régulier, un professionnel de renom ou un invité de l'étranger. En général, le tuteur va passer environ une heure par semaine auprès de chacun de ses étudiants en atelier.

Il importe également de mentionner que les nouvelles technologies de l'information occupent désormais une place centrale dans la formation des futurs architectes, designers, aménagistes et urbanistes. Que l'on pense, par exemple, aux logiciels de simulation 3D, aux logiciels de design architectural ou de cartographie, ou encore, aux équipements hautement performants qui permettent de supporter ces logiciels. En fait, la maîtrise des outils informatiques est devenue un critère discriminant dans le placement des diplômés. Au cours des dernières années, toutes les unités académiques ont investi des sommes considérables dans l'achat d'équipements informatiques et de logiciels spécialisés. À titre indicatif, entre 1997 et 2002, la Faculté de

⁴ L'annexe C dresse la liste des programmes recensés pour la présente sous-commission.

Tableau 1.1
Offre de programmes en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines
selon le niveau d'études et l'établissement universitaire, automne 1998¹

	Concordia	Laval	McGill	UdeM	UQAM	INRS	TOTAL
Architecture							
Certificat ou mineure		1					1
Baccalauréat		1	2	1	⁶		4
Diplôme (2e cycle)			1				1
Maîtrise		1	1 ³	⁴			2
Doctorat		²	1	⁵			1
Sous-total		3	5	1			9
Architecture de paysage							
Mineure				1			1
Baccalauréat				1			1
Maîtrise				⁷			
Doctorat				⁵			
Sous-total				2			2
Design							
Certificat				1			1
Baccalauréat				2	1		3
Maîtrise				⁸			
Doctorat				⁵	1 ⁹		1
Sous-total				3	2		5
Aménagement, urbanisme et études urbaines							
Mineure				1			1
Baccalauréat	1 ¹⁰			1	1		3
Diplôme (2e cycle)				2 ¹³		1	3
Maîtrise		1	1	2	1 ¹⁴	1 ¹⁴	6
Doctorat	¹¹	1	¹²	1 ⁵	0,5 ¹⁵	0,5 ¹⁵	3
Sous-total	1	2	1	7	2,5	2,5	16
Ensemble des domaines							
Certificat		1		1			2
Mineure				2			2
Baccalauréat	1	1	2	5	2		11
Diplôme (2e cycle)			1	2		1	4
Maîtrise		2	2	2	1	1	8
Doctorat		1	1	1	1,5	0,5	5
Total	1	5	6	13	4,5	2,5	32
<i>Distribution (%)</i>	<i>3,1</i>	<i>15,6</i>	<i>18,8</i>	<i>40,6</i>	<i>14,1</i>	<i>7,8</i>	<i>100,0</i>

Source : établissements universitaires.

Notes du tableau à la page suivante.

Notes du tableau 1.1

- ¹ Seuls les programmes qui acceptent de nouvelles inscriptions à l'automne 1998 (ou après) ont été retenus dans le tableau. Les options, concentrations ou spécialisations ne sont pas comptabilisées dans le total des programmes. On peut se référer à la liste des programmes recensés à l'annexe C afin d'identifier le nom des programmes.
- ² Dans le cadre du doctorat en aménagement du territoire et développement régional, les étudiants peuvent présenter un projet de recherche relevant du domaine de l'architecture.
- ³ Incluant la maîtrise professionnelle (M.Arch. I) et la maîtrise post-professionnelle (M.Arch. II).
- ⁴ Maîtrise en aménagement, options : Aménagement; Conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur; Conservation de l'environnement bâti.
- ⁵ Dans le cadre du doctorat en aménagement, les étudiants présentent un projet de recherche relevant de l'une des disciplines suivantes : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design d'intérieur, design industriel.
- ⁶ Le baccalauréat en design de l'environnement de l'UQAM offre une formation de base en design architectural.
- ⁷ Maîtrise en aménagement, option Paysage.
- ⁸ Maîtrise en aménagement, option Aménagement.
- ⁹ Doctorat en études et pratiques des arts offert conjointement par six départements de l'UQAM : arts plastiques, danse, histoire de l'art, théâtre, design, musique.
- ¹⁰ *BA Major/Specialization/Honours* en études urbaines.
- ¹¹ Les étudiants peuvent être admis au doctorat sur une base individuelle (*SIP : Special Individual Programme*).
- ¹² Les étudiants peuvent être admis au doctorat sur une base individuelle.
- ¹³ Le DESS ainsi que l'option en Montage et gestion de projets d'aménagement de la maîtrise en aménagement sont offerts en collaboration avec l'École des HEC.
- ¹⁴ La maîtrise en études urbaines est offerte conjointement par l'INRS et l'UQAM et la maîtrise en analyse et gestion urbaine est offerte conjointement par l'ENAP, l'INRS et l'UQAM.
- ¹⁵ Programme conjoint de doctorat en études urbaines INRS-UQAM.

Tableau 1.2

Grade, nombre de crédits, orientations et accréditation des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines

Établissement	Nom du programme	Grade	Crédits	Orientations, options ou concentrations	Accréditation et ordre professionnel
Laval	Baccalauréat en architecture	B. Arch.	120	- Rénovation, recyclage et restauration - La ville comme artefact et cadre d'intervention - L'habitation et la forme des quartiers - L'architecture en contexte interculturel - L'innovation technologique en architecture - L'informatique appliquée à l'architecture - Énergie, climat et design	- Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) - Ordre des architectes du Québec (OAQ)
McGill	Baccalauréat en sciences (Architecture)	B.Sc.	102	- <i>History</i> - <i>Theory</i> - <i>Environmental Design</i> - <i>Technics</i>	
McGill	Baccalauréat en architecture ¹	B. Arch.	34	Correspond à la quatrième année de formation du baccalauréat en architecture	- Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) - Ordre des architectes du Québec (OAQ)
UdeM	Baccalauréat en architecture	B. Arch.	120	- Théories et histoire - Personnes - environnement et cadre social - Construction - Pratique et gestion - Communication et méthodes	- Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) - Ordre des architectes du Québec (OAQ)
Laval	Maîtrise en architecture	M.Arch.	45	- Maîtrise avec mémoire - Deux concentrations à la maîtrise avec essai : design urbain et conception assistée par ord.	
McGill	Maîtrise en architecture (professionnelle)	M.Arch.I	45	- Remplace le B. Arch. depuis l'automne 1999	
McGill	Maîtrise en architecture (post-professionnelle)	M.Arch.II	45	- <i>Affordable Homes</i> - <i>Domestic Environments</i> - <i>Minimum Cost Housing</i>	
	Doctorat en architecture	Ph.D.	90	- <i>History and Theory</i>	

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 1.2 (suite)

Établissement	Nom du programme	Grade	Crédits	Orientations, options ou concentrations	Accréditation et ordre professionnel
UdeM	Baccalauréat en architecture de paysage	B.A.P.	120	- Théorie et histoire de l'architecture de paysage - Outils et techniques d'intervention - Pratique (conception et design) - Dimensions socio-culturelles - Dimensions biophysiques	- Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC)
UdeM	Baccalauréat en design : orientation design industriel	B.D.I.	120	- Communication - Théories - Technologies - Gestion - Culture générale	
UdeM	Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur	B.Int.	90	- Histoire et théories du design d'intérieur - Création et design d'intérieur - Connaissances techniques et professionnelles - Communication	- Tient compte des critères d'accréditation de la <i>Foundation of Interior Design Education and Research</i> (FIDER)
UQAM	Baccalauréat en design de l'environnement	B.A.	90	Étude de quatre pratiques principales : - Design industriel - Design d'intérieur - Design architectural - Design urbain	
UQAM	Doctorat en études et pratiques des arts	Ph.D.	90	- Interdisciplinarité - Arts comparés - Intervention	
Concordia	Baccalauréat en études urbaines (<i>Major /Honours/ Specialization</i>)	B.A.	90	- <i>Preparation for support-level work in private sector and para-public planning sector</i> - <i>Study and analysis in support of on-going management of facilities, networks and mult. sites</i>	
UdeM	Baccalauréat en urbanisme	B.Sc.	90	Programme structuré en trois secteurs de connaissance et d'apprentissage : - La connaissance de l'urbain - L'intervention sur l'urbain - Les techniques de l'urbain	- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) - Institut canadien des urbanistes (ICU) - American Institute of Certified Planners (AICP)

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 1.2 (suite)

Établis- sement	Nom du programme	Grade	Crédits	Orientations, options ou concentrations	Accréditation et ordre professionnel
UQAM	Baccalauréat en urbanisme	B.Sc.	90	- Le noyau central des cours, appelé PRAXIS, met de l'avant l'apprentissage par projet : 1ère année : le dossier urbain; 2è année : la planif. urbaine et régionale; 3è année : le projet d'aménagement ou de développement - Planif. stratégique est utilisée comme approche	- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) - Institut canadien des urbanistes (ICU) - Ordre des évaluateurs agréés - Assoc. pour la promotion de l'enseign. et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU), membre actif
Laval	Maîtrise en aménagement du territoire et dév. régional	M.ATDR	60	- Aménagement du territoire - Environnement - Urbanisme et design urbain	- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) - Institut canadien des urbanistes (ICU)
	Doctorat en aménagement du territoire et dév. régional	Ph.D.	90	- Développement régional et local - Transport	
McGill	Maîtrise <i>in Urban Planning</i>	M.U.P.	69	- <i>Urban design and neighborhood development</i> - <i>Computer applications in urban planning (land-use, transportation, environment)</i> - <i>Planning for developing countries</i>	- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) - Institut canadien des urbanistes (ICU)
UdeM	Maîtrise en urbanisme	M.Urb.	60	- Aménagement et gestion des services urbains - Design urbain - Habitat et stratégies urbaines - Environnement et cadre de vie	- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) - Institut canadien des urbanistes (ICU) - American Institute of Certified Planners (AICP)
UdeM	Maîtrise en aménagement	M.Sc.A.	45	- Aménagement : option générale - Paysage - Conservation de l'environnement bâti - Conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur - Montage et gestion de projets d'aménagement (en collaboration avec l'École des HEC)	
UdeM	Doctorat en aménagement	Ph.D.	90	- Planification et environnement - Habitat et cadre bâti - Histoire et théories - Innovations technologiques et informatique	

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 1.2 (suite)

Établis- sement	Nom du programme	Grade	Crédits	Orientations, options ou concentrations	Accréditation et ordre professionnel
INRS- UQAM	Maîtrise en études urbaines	M.Sc.	45	Axes thématiques :	
	Doctorat en études urbaines	Ph.D.	90	- Transformations de la société urbaine; habitat et dynamiques de milieux de vie; développement local et communautaire - Populations et flux migratoires - Changements des économies urbaines et régionales et localisation des activités urbaines - Transformations des environnements naturels et construits; morphologie et patrimoine urbains - Gouvernance locale et métropolitaine; gestion des infrastructures - Tourisme urbain; ville comme milieu de création et d'expression de la culture	
ENAP- INRS- UQAM	Maîtrise en analyse et gestion urbaine	M.A.	45	- Générale	

Source : établissements universitaires

¹ Depuis l'automne 1999, le B.Arch. de 34 crédits a été remplacé par une maîtrise professionnelle en architecture de 45 crédits (M.Arch.). Le B.Sc. (architecture) est passé de 102 à 100 crédits. Une fois la période de transition terminée, seule l'obtention de la maîtrise professionnelle permettra l'accès à la profession et ce, après une période de stage et l'examen d'admission.

l'aménagement de l'Université de Montréal aura investi à cet égard près d'un million de dollars. Autre exemple : le Département de design de l'UQAM investit une somme équivalente à tous les trois ou quatre ans. Malgré les sommes engagées, les unités sont régulièrement confrontées au remplacement très rapide du matériel exigé par son obsolescence. De plus, le développement de l'informatique ne peut évidemment se faire sans les ressources humaines qui veillent à la gestion et à l'entretien de l'ensemble.

1.1 Les programmes de l'École d'architecture et du Département d'aménagement de l'Université Laval

La Faculté d'aménagement et d'architecture est née au printemps 1992 de la réunion du nouveau Département d'aménagement et de l'École d'architecture. Le Centre de recherche en aménagement et développement est également intégré à la Faculté au cours de la même opération. À l'automne 1997, lorsque l'École des arts visuels lui est rattachée, la Faculté devient la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels⁵. Les trois unités de la Faculté sont localisées dans trois points de la ville : le Département d'aménagement est situé sur le campus universitaire, l'École d'architecture occupe depuis 1988 le Vieux-Séminaire dans le Vieux-Québec et l'École des arts visuels a aménagé en 1994 dans l'édifice de la Fabrique, au coeur d'un quartier central en pleine renaissance, Saint-Roch.

L'École d'architecture

À Québec, un enseignement formel de l'architecture est donné à l'École des beaux-arts de 1922 à 1931. L'École d'architecture est fondée en 1960 et intégrée à l'Université Laval en 1964. En 1988, elle aménage au Vieux-Séminaire, immeuble historique qui a été entièrement restauré pour ses besoins. Très tôt impliquée dans son milieu, dans la mise en valeur du patrimoine et dans des activités de formation à l'étranger, l'École d'architecture offre une formation qui met l'accent sur le respect des usages et des lieux, de même que sur l'acquisition de méthodes de lecture et de conception des milieux bâtis compris comme le produit de la culture matérielle propre aux collectivités qui les habitent. Elle accorde également une large place aux activités de formation en contexte international et interculturel, aux activités de recherche et à l'innovation. Enfin, elle est présentement à mettre en oeuvre un plan d'informatisation de la formation qui prévoit l'intégration de la conception assistée par ordinateur (CAO) dans tous les ateliers, et donc l'achat d'un ordinateur par tous les étudiants. L'École d'architecture offre trois programmes de formation : la mineure/certificat en études architecturales, le baccalauréat en architecture et la maîtrise en architecture.

Le programme de baccalauréat en architecture est un des deux programmes francophones canadiens qui donnent accès à la profession d'architecte et il est le seul programme québécois situé en dehors de Montréal. Soumis aux exigences nord-américaines d'accréditation, il vient de se voir renouveler son accréditation pour cinq ans (période maximale entre deux évaluations). La formation embrasse quatre grands domaines : les humanités, la science du bâtiment, les méthodes de lecture, de conception et d'expression du milieu bâti et la pratique professionnelle. Les connaissances acquises lors de cours, de laboratoires et de chantiers nourrissent les ateliers de design architectural, où les étudiants développent leurs aptitudes à la synthèse, à la résolution de

⁵ Les programmes de l'École des arts visuels relèvent de la sous-commission sur les arts.

problèmes et à la création en concevant des projets architecturaux dont la complexité va en progressant avec les trimestres. Les étudiants sont invités à travailler sur les problèmes architecturaux qui confrontent la société québécoise, de même que sur des problèmes de développement dans d'autres sociétés. Le comité du programme travaille présentement à la reconfiguration de la formation dans un baccalauréat de 90 crédits et une maîtrise de 45 crédits, à l'intensification de la formation internationale, à l'établissement de nouveaux liens entre la formation et le milieu de même qu'entre la formation et la recherche subventionnée.

Le programme de mineure/certificat en études architecturales, créé en 1991, visait une formation dans le domaine de l'architecture à l'intention d'étudiants inscrits dans d'autres programmes universitaires, principalement dans des baccalauréats multidisciplinaires avec majeure, ou encore à l'intention de professionnels intéressés par l'architecture (journalistes, évaluateurs en bâtiments, etc.). Ce programme est présentement en évaluation.

Depuis les années soixante-dix, le programme de maîtrise en architecture a principalement formé des étudiants dans les champs de recherche des professeurs. Depuis 1996, le cheminement avec mémoire regroupe les intérêts de recherche autour de trois axes principaux : habitation et forme urbaine; enveloppe du bâtiment et systèmes ambiants; approches informatiques au design et CAO. Les étudiants inscrivent leur mémoire dans les projets de recherche de leur directeur d'études. Le programme offre aussi deux cheminements avec essai et projet : ils visent une spécialisation professionnelle soit en design urbain, soit en conception assistée par ordinateur (CAO). Le premier implique une collaboration avec le Département d'aménagement et le deuxième avec le Département d'informatique. Les étudiants en design urbain peuvent s'inscrire simultanément au programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) et ainsi avoir accès à une formation accréditée en urbanisme. Les deux cheminements de spécialisation professionnelle impliquent les étudiants dans des projets qui émanent du milieu, au Québec ou dans les pays avec lesquels l'École a des échanges.

Le Département d'aménagement

Le Département d'aménagement de l'Université Laval offre deux programmes aux études supérieures : une maîtrise et un doctorat en aménagement du territoire et développement régional. Le programme de maîtrise existe depuis 1971 alors que le doctorat a été implanté plus récemment, soit en 1996. Ces programmes proposent des formations multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et du design urbain, du développement local et régional, du transport et de la sécurité routière. En collaboration avec l'organisme *Rues Principales*, il est responsable de la formation des professionnels oeuvrant dans le domaine de la revitalisation et de la mise en valeur des centres-villes. Depuis le printemps dernier, il est également responsable de la coordination nationale de la formation, de l'encadrement et de la supervision des animateurs-coordonnateurs qui travailleront au sein du nouveau réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine*, une initiative regroupant plusieurs partenaires dont le ministère de la Culture et des communications et le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Les programmes de maîtrise et de doctorat offerts par le Département d'aménagement sont, d'année en année, de mieux en mieux connus au Québec, mais aussi à l'extérieur du Québec. Ainsi, au premier trimestre de 1998, 49 % des étudiants inscrits à la maîtrise n'avaient pas obtenu leur diplôme de premier cycle de l'Université Laval et plus de 20 % d'entre eux provenaient de pays étrangers (notamment de la France et de pays africains d'expression française); de plus, pour

le trimestre d'automne 1999, la moitié des offres d'admission ont été faites à des étudiants étrangers.

Au Département d'aménagement comme à l'École d'architecture, les nouvelles technologies de l'information occupent une place prépondérante. Parallèlement à des mises à jour constantes, plusieurs projets particuliers d'application des NTI à des fins pédagogiques sont développés et intégrés, en fonction des besoins, aux différents cours des programmes. Leur intégration est grandement favorisée par un enseignement basé sur le travail en ateliers, au sein de petits groupes où les étudiants peuvent profiter d'un contact direct et régulier avec leurs professeurs. Au Département d'aménagement, ce type d'enseignement compte pour 10% de la formation, et cette proportion passe à 40% à l'École d'architecture.

1.2 Les programmes de l'École d'architecture et de l'École d'urbanisme de l'Université McGill

L'École d'architecture

L'École d'architecture (School of Architecture) de l'Université McGill fut fondée en 1896 avec la création d'une chaire en architecture à la Faculté des sciences appliquées (aujourd'hui devenue la Faculté de génie). L'École d'architecture est maintenant l'une des unités administratives relevant de la Faculté de génie, laquelle compte actuellement cinq départements — génie chimique, civil, électrique, mécanique et minier et métallurgique — et deux écoles, l'École d'urbanisme et l'École d'architecture.

Les programmes professionnels de premier cycle en architecture s'échelonnent sur quatre ans, ou huit trimestres, et se divisent en deux sections distinctes. La première section du programme s'adresse aux étudiants détenteurs d'un DEC en sciences pures et appliquées (ou l'équivalent); elle est conçue comme un programme de trois ans menant au grade non professionnel de B.Sc. (Arch.) qui repose sur l'apprentissage du design et de la conception (*design-based program*). La deuxième section du programme dure un an; elle complète la formation acquise au B.Sc. et conduit au grade professionnel de B.Arch.

En mai 1999, le Sénat de l'Université approuvait la proposition de faire de la M.Arch. I le premier diplôme professionnel en architecture en remplacement du B.Arch. Le nouveau programme conserve la structure du B.Sc. (Arch.), dont le nombre de crédits diminue de 102 à 100, et remplace les deux trimestres de 34 crédits du B.Arch. par les 45 crédits de la M.Arch. I répartis sur trois trimestres d'études. Le curriculum et le plan d'études du B.Sc. (Arch.) ont été réaménagés, particulièrement en troisième année, de manière à transférer les matières et sujets d'études plus avancés vers la nouvelle M.Arch. I. Ce programme de deuxième cycle réparti sur trois trimestres intègre aussi de nouveaux cours de recherche et méthodologie de la conception et du design, de critique architecturale, de pratique professionnelle et, enfin, de construction avancée. Les étudiants qui ont obtenu le B.Sc. (Arch) en juin 1999 ont été invités à poursuivre leurs études dans le cadre de la nouvelle maîtrise M.Arch. I ou du B.Arch., ce dernier étant cependant appelé à disparaître progressivement.

L'École d'architecture offre aussi trois programmes post-professionnels : le diplôme *in Housing*, la maîtrise en architecture (M. Arch. II) et le doctorat (Ph.D.) en architecture. Le programme de diplôme *in Housing*, qui s'échelonne sur deux trimestres, s'adresse à des professionnels engagés dans la production de logements en Amérique du Nord ou dans les pays en développement. La

maîtrise post-professionnelle est offerte depuis la fin des années 1950, alors que le programme de doctorat a été d'abord offert comme programme *ad hoc* de 1989 à la fin de décembre 1997, lorsqu'il reçut l'approbation finale du ministère de l'Éducation. L'exigence première du programme post-professionnel de M.Arch. a toujours été le mémoire de recherche. Cependant, le programme est en voie de restructuration et c'est le projet de maîtrise plutôt que le mémoire qui en deviendra l'élément principal. Chacun des programmes est conçu de manière à répondre aux besoins des professionnels en exercice et des chercheurs et reflète la tradition de McGill sur le plan des études avancées et de la recherche.

Les deux principaux champs d'études privilégiés à l'École sont le logement (*housing*) et l'histoire et la théorie de l'architecture. Le champs d'études du logement compte trois options principales : le logement abordable, l'environnement domestique et l'habitation à coût minimum. L'enseignement et la recherche en théorie et histoire de l'architecture insistent sur l'exploration et la compréhension des relations complexes qui unissent l'histoire, la théorie et la conception architecturale dans une perspective interdisciplinaire, particulièrement sur les plans philosophique et épistémologique.

Plusieurs équipements fournissent des ressources pour l'enseignement et la recherche à l'École d'architecture. Tout d'abord, quatre grandes collections desservent les étudiants et professeurs : la Collection de diapositives d'architecture (environ 40 000 diapositives), la Collection Orson Wheeler de modèles architecturaux, la Bibliothèque Blackader-Lauterman d'art et d'architecture qui dessert les écoles d'architecture et d'urbanisme ainsi que le Département d'histoire de l'art et, enfin, la Collection d'architecture canadienne où l'on retrouve notamment 140 000 plans et dessins. Plusieurs laboratoires sont également mis à la disposition des étudiants. Par exemple, ces derniers ont accès aux 60 terminaux du Laboratoire de micro-informatique d'Ombraïn, rattaché à la Faculté de génie ainsi qu'à plusieurs autres laboratoires à terminaux multiples également gérés par la Faculté de génie. L'École d'architecture opère elle-même deux ensembles d'équipements informatiques réservés à ses étudiants pour faciliter leurs travaux de recherche et de conception. De plus, le Laboratoire de la photographie et des communications a été entièrement rénové et est géré par une équipe d'étudiants des trois cycles d'études. Un atelier principal et des équipements servant à la fabrication de modèles réduits sont également à la disposition de tous les étudiants de l'École.

L'École d'urbanisme

Le programme d'enseignement et de recherche de l'École d'urbanisme (School of Urban Planning) de l'Université McGill tire son inspiration à la fois d'une connaissance de l'histoire et d'une ouverture sur le futur. Il se veut à la fois traditionnel, en plaçant l'atelier d'urbanisme au centre de l'enseignement, et à la pointe de la découverte, en favorisant la création de nouveaux outils d'intervention. Puisque ce programme vise à l'obtention d'une maîtrise professionnelle⁶ et qu'il est ouvert à des personnes avec des diplômes de premier cycle et des expériences de travail variées, il offre à l'étudiant une approche pluridisciplinaire, axée sur le travail en équipe et combinant la théorie et la pratique. Le programme se fonde sur l'idée que la base de la profession d'urbaniste se situe dans l'agencement spatial de l'environnement humain et dans la planification d'interventions publiques qui visent à améliorer l'efficacité, l'équité, la beauté et la durabilité du cadre bâti et naturel. De plus, l'École se définit à la fois comme centre d'enseignement et de recherche et comme ressource intellectuelle et technique de la collectivité.

⁶ L'École accueille des étudiants au doctorat, mais sur une base individuelle. En 1998-99, trois étudiants y sont inscrits.

Ses membres sont présents sur la scène publique en tant qu'experts et médiateurs et ses étudiants répondent dans de nombreux travaux à des besoins spécifiques de la communauté, qu'elle soit locale ou située en pays en voie de développement.

L'Université McGill fut la première institution canadienne à offrir un programme d'urbanisme à plein temps. Un cursus interdisciplinaire fut établi en 1947, dans lequel les étudiants combinaient une maîtrise en urbanisme et une maîtrise dans leur champ d'études d'origine. Une division autonome fut établie en 1972. Elle devint l'École d'urbanisme en 1976. Issue de l'École d'architecture et située dans la Faculté de génie, l'École voit l'urbanisme avant tout comme la gestion du développement physique des métropoles, villes et villages. Cette orientation représente à la fois une continuité historique et une réponse à la conjoncture actuelle, puisque l'urbanisme nord-américain (*city planning*), après un détour prolongé dans le domaine de la politique (*public policy*), semble redécouvrir ses racines historiques dans l'aménagement des villes. Les professeurs de l'École ont des spécialisations différentes (urbanisme et réglementation, aménagement du territoire et développement international, droit de l'urbanisme et régularisation du secteur informel, analyse environnementale et systèmes d'information géographique, transports et infrastructure), mais l'essentiel de leur travail est axé sur l'utilisation et l'aménagement de l'espace.

L'École d'urbanisme de l'Université McGill fait de sa petite taille un atout important. Elle offre à ses étudiants un contact étroit avec leurs professeurs et une dynamique de groupe productive. Elle leur dispense un programme de maîtrise articulé autour de la gestion de l'urbanisation et de l'utilisation de l'espace, qui permet des spécialisations dans des domaines tels que le design urbain et l'urbanisme réglementaire, l'analyse informatique de problèmes urbains et environnementaux et le développement international. Bien reliée au monde professionnel, au monde communautaire et au monde universitaire, elle attire des étudiants du monde entier.

Le programme est reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec et par l'Institut canadien des urbanistes. À la fin de leur cursus de deux ans, les diplômés ont acquis des techniques de base en urbanisme et aménagement, une compréhension élargie des questions urbaines et une connaissance spécialisée dans un domaine de leur choix. Ils ont aussi bénéficié d'un stage de trois à quatre mois en milieu professionnel, entre la première et la deuxième année d'étude.

1.3 Les programmes de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

La Faculté de l'aménagement a été créée il y a plus de trente ans, en 1968, du regroupement de l'École d'architecture (l'ancienne École des Beaux-Arts) et de l'Institut d'urbanisme. Son principe constitutif était de réunir et de placer en synergie des programmes et des unités dont la spécificité est l'intervention dans et sur l'espace, à différentes échelles. Et à partir des deux unités et disciplines originales, divers programmes ou options dans d'autres disciplines et aux trois cycles se sont progressivement développés, en fonction des champs de spécialisation qui se constituaient ou des besoins du marché, lui conférant aujourd'hui une configuration tout à fait unique au pays. En effet, elle est la seule faculté au Québec et au Canada à offrir des programmes dans les cinq disciplines que sont l'architecture, l'architecture de paysage, le design industriel, le design d'intérieur et l'urbanisme, à oeuvrer aux trois cycles au sein de programmes à la fois à caractère professionnel et de recherche.

La Faculté de l'aménagement est aussi le seul endroit au Québec où sont dispensés certains programmes au palier universitaire : le baccalauréat en architecture de paysage; le baccalauréat

en design, orientation design industriel; le baccalauréat en design, orientation design d'intérieur. De plus, ses programmes de baccalauréat en architecture, en architecture de paysage, en urbanisme et en design, orientation design d'intérieur, et celui de maîtrise en urbanisme font tous l'objet d'accréditation et d'évaluation périodiques par des organismes ou associations de certification professionnelle canadiens et nord-américains.

La Faculté de l'aménagement est une faculté départementalisée, qui regroupe l'École d'architecture, l'École d'architecture de paysage, l'École de design industriel et l'Institut d'urbanisme. Tous les professeurs sont rattachés à l'un ou l'autre des départements, qui offrent la grande majorité des programmes, la Faculté n'étant directement responsable que du doctorat en aménagement (le seul Ph.D. de la Faculté), de la M.Sc.A. en aménagement (options « aménagement » et « montage et gestion de projets d'aménagement ») et du DESS en montage et gestion de projets d'aménagement.

Implanté en 1969, le Ph.D. en aménagement vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances pertinentes et diversifiées en aménagement autour de quatre domaines de spécialisation et de recherche suivants : planification et environnement; habitat et cadre bâti; histoire et théories; innovations technologiques et informatique. L'encadrement des étudiants est assumé par des professeurs des quatre départements de la Faculté, dans certains cas en codirection ou avec un codirecteur d'un autre département ou d'une autre université québécoise. La clientèle y est très diversifiée : environ le tiers des étudiants proviennent de l'extérieur du Québec (Afrique francophone en particulier et le Maghreb). Les quatre domaines de spécialisation et de recherche du Ph.D. sont également ceux de l'option « aménagement » la M.Sc.A. À l'instar du doctorat, la clientèle de cette option de la maîtrise, en vigueur depuis 1978, provient de tous les domaines de l'aménagement (architecture, architecture de paysage, design industriel, design d'intérieur, urbanisme). La formation en « montage et gestion de projets d'aménagement » offerte par le DESS et la M.Sc.A. vise à fournir les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement. Ces deux programmes, implantés respectivement en 1987 et 1997, sont offerts en collaboration avec l'École des HEC.

La configuration de la Faculté de l'aménagement permet une dynamique et une synergie très fécondes entre les unités et les programmes, tant au niveau des ressources professorales que des possibilités offertes aux étudiants de choix de cours et de succession de programmes. Elle crée également la masse critique pour assurer la présence de certains équipements et ateliers, avec le personnel de soutien requis. À cet égard, il faut mentionner la bibliothèque d'aménagement; la matériauthèque; les ateliers de bois, de plastique et de métal; les laboratoires de photographie et d'informatique utilisés par chacune des unités. De plus, le pavillon de la Faculté vient d'être l'objet d'un agrandissement et d'un réaménagement majeurs pour accueillir adéquatement ces équipements et héberger les différents programmes, avec les espaces requis pour chacune des fonctions.

Avant de présenter les caractéristiques des programmes de chaque unité académique, il est important de mentionner que la Faculté a adopté, en 1998, un cadre d'ensemble pour régir l'évolution de ses programmes. Ce cadre comprend deux principes fondamentaux :

- 1) Le deuxième cycle comme palier d'accès privilégié à l'accréditation professionnelle, avec comme conséquence l'objectif de transformer les baccalauréats professionnels de 120 crédits en baccalauréats préprofessionnels de 90 crédits suivis d'une maîtrise professionnelle de 45 crédits. C'est sur ce modèle qu'a été adopté au printemps 1998 le projet de transformation du B.Arch. en B.Sc. (design architectural) suivi d'une M.Arch. Ce projet a été entériné par chacune des instances de l'Université de Montréal et est devant le ministère de l'Éducation et

l'Office des professions, maintenant que l'Ordre des architectes du Québec a donné son aval. En fonction des avis obtenus, la Faculté souhaite procéder à son implantation dès l'automne 2000. Avec l'implantation de cette nouvelle maîtrise professionnelle, la formation en architecture de l'Université de Montréal sera alignée sur celle de toutes les autres Écoles d'architecture du Canada où, pour des études identiques, la M.Arch. est offerte ou sur le point de l'être.

- 2) L'intégration, dans tous les programmes de baccalauréat, de 15 crédits de cours de formation commune, de 6 crédits de cours pris dans les autres programmes de premier cycle de la Faculté et de 9 crédits de cours au choix. L'objectif ici est non seulement de rationaliser les ressources mais également de consolider la culture du projet en aménagement des étudiants et de permettre à ceux-ci une sensibilité transdisciplinaire, nécessaire notamment dans la perspective de polyvalence et d'interaction entre les disciplines que dicte la demande sociale.

L'École d'architecture

L'École d'architecture de l'Université de Montréal offre depuis 1964 le seul programme professionnel accrédité francophone en architecture dans la grande région de Montréal. Ce programme, en relation avec des disciplines professionnelles complémentaires au sein de la Faculté de l'aménagement, investit les nouveaux champs de pratique et prend en charge la spécificité du cadre bâti du Québec. Outre le baccalauréat en architecture, l'École offre aussi un certificat en design d'intérieur et les options « conservation de l'environnement bâti » et « conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur » de la M.Sc.A. (Aménagement). Le nouveau B.Sc. (design architectural) ainsi que la nouvelle maîtrise professionnelle (M.Arch.) seront également sous la responsabilité de l'École.

La formation dans le cadre du baccalauréat en architecture se fait principalement au sein des ateliers de conception de bâtiments. L'École propose, dans le cadre de ses ateliers, des activités pédagogiques destinées à développer la créativité et la capacité de synthèse des connaissances acquises lors des cours théoriques. Le certificat en design d'intérieur offre, pour sa part, un perfectionnement à une diversité de clientèles, notamment aux professionnels en design d'intérieur désireux de renouveler leur formation et de diversifier leurs connaissances. Les étudiants réguliers des programmes d'architecture, d'architecture de paysage et de design industriel peuvent y suivre certains cours.

Implantée en 1987, l'option « conservation de l'environnement bâti » de la maîtrise en aménagement vise à transmettre aux étudiants des connaissances spécifiques, scientifiques et techniques qui permettront de développer leur expertise dans le domaine de la conservation de l'environnement bâti. Cette option encourage les stages en milieux institutionnels et professionnels. Environ 30 % des étudiants qui y sont inscrits proviennent de l'extérieur du Québec. Quant à l'option « conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur », effective depuis 1998 seulement, elle comprend, d'une part, l'acquisition de connaissances reliées à la représentation et aux traitements de la matière et de la forme, de même qu'à la représentation des relations d'ordre logique et géométrique pour exprimer des contraintes ou des actions dans une situation de conception, de modélisation et de fabrication. Elle comprend, d'autre part, le développement d'applications innovatrices. Cette option a des relations privilégiées avec le Département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal, des universités françaises ainsi que l'École d'architecture de l'Université Laval.

L'École d'architecture de paysage

L'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal offre trois programmes de formation : baccalauréat en architecture de paysage; mineure en design des jardins; option « paysage » de la M.Sc.A. (Aménagement). Comme l'École est la seule école d'architecture de paysage au Québec et que ses diplômés constituent la presque totalité des architectes paysagistes au Québec, le baccalauréat, implanté en 1968, est un programme généraliste qui prépare l'étudiant à oeuvrer dans une variété de secteurs (urbain, régional, banlieue, rural) et à diverses échelles. L'enseignement est orienté vers un processus d'intervention adapté aux enjeux sociaux, qui intègre les composantes biogéographiques et culturelles des milieux. L'accent est mis sur la conception (projet d'architecture de paysage), principalement abordée dans les activités d'atelier.

La mineure en design des jardins mise sur pied en 1996 offre à une large clientèle étudiante et à des professionnels de l'aménagement (urbanistes, architectes, designers, designers d'intérieur) une formation dans l'aménagement des jardins résidentiels. Cette formation porte sur les connaissances fondamentales dans le design des jardins et initie à des domaines d'intervention plus large, soit l'architecture de paysage et l'horticulture. Implanté en 1996, ce programme, très orienté vers les besoins du marché du travail, a été créé afin de répondre à une demande sans cesse croissante.

L'option « paysage » de la maîtrise en aménagement offre la possibilité d'une spécialisation dans l'un ou l'autre des deux principaux volets de l'intervention paysagère que sont le design et la gestion. Cette option, qui a démarré en 1988, est en lien étroit avec la Chaire en paysage et environnement : plusieurs étudiants y réalisent leurs travaux académiques et y sont assistants de recherche.

L'École de design industriel

L'École de design industriel de l'Université de Montréal offre deux programmes de baccalauréat : l'un en design industriel, implanté en 1969, et l'autre en design d'intérieur, mis sur pied plus récemment en 1998. L'activité d'atelier est au centre de la formation offerte par le baccalauréat en design, orientation design industriel. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier est le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise. Les principaux champs d'intérêt de l'École sont multiples et complémentaires : mobilier, éco-design, objets utilitaires, design biomédical, transport, sports et loisirs, technologie.

Pour sa part, le baccalauréat en design, orientation design d'intérieur, s'appuie sur une complémentarité et une mise en commun des ressources avec le baccalauréat en design industriel et le baccalauréat en architecture. Comme ces deux derniers programmes, il accorde une place centrale à l'activité d'atelier. La moitié de ses ateliers sont d'ailleurs bidisciplinaires (architecture ou design industriel). Ce programme a été élaboré à partir des critères d'accréditation de l'organisme d'accréditation des programmes de design d'intérieur en Amérique du Nord : la *Foundation of Interior Design Education and Research (FIDER)*.

L'Institut d'urbanisme

L'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal est la seule institution de langue française en Amérique à offrir deux programmes complémentaires en urbanisme : l'un à la maîtrise depuis 1961 et l'autre au baccalauréat depuis 1979. Ces deux programmes ont fait l'objet d'une révision majeure au début des années quatre-vingt-dix, permettant ainsi une meilleure articulation entre les deux niveaux de formation. Outre le baccalauréat et la maîtrise, l'Institut offre une mineure en urbanisme et un DESS en gestion urbaine pour les pays en développement.

Le baccalauréat en urbanisme est un programme à vocation professionnelle; il prépare avant tout à une carrière de praticien de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. Il propose une formation de généraliste aussi complète que possible en termes de connaissances, de techniques et d'expériences pratiques. Le baccalauréat est articulé autour des crédits d'ateliers intégrateurs répartis sur les trois années du programme. Il comporte aussi, à titre optionnel, des stages en milieu professionnel et des voyages d'études.

La mineure en urbanisme a été composée à partir du programme de baccalauréat, laissant de côté les activités d'atelier ainsi que la plupart des cours du bloc « Techniques de l'urbain ». Ce programme a démarré en 1996 et est destiné aux spécialistes des sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de se mieux préparer à interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. Il peut être associé à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Il permet en outre de faciliter l'intégration au programme de maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au premier cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Outre l'approfondissement des connaissances fondamentales et la préparation à des pratiques professionnelles plus ciblées, le programme de maîtrise se distingue de celui du baccalauréat en misant davantage sur l'autonomie d'apprentissage de l'étudiant, en recrutant sa clientèle dans une grande variété de programmes du premier cycle et en développant des aptitudes à la recherche. Tout en veillant à ce que chaque diplômé possède les connaissances et le savoir-faire essentiel à une pratique professionnelle inscrite dans le champ général de l'urbanisme, il offre quatre options : aménagement et gestion des services urbains; design urbain; habitat et stratégies urbaines; environnement et cadre de vie. Le programme offre dans l'ensemble une grande souplesse, permettant à l'étudiant qui le désire de s'inscrire à des cours d'autres options voire d'autres programmes de deuxième cycle comme la M.Sc.A. facultaire (option conservation de l'environnement bâti, option aménagement, option paysage, option montage et gestion de projets d'aménagement). Tous les étudiants doivent produire un travail individuel de fin d'études, de type mémoire professionnel ou travail dirigé. Des stages facultatifs en milieux professionnels peuvent également être réalisés.

Quant au DESS en gestion urbaine pour les pays en développement, il vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle. Le programme existe depuis 1996 et se compose des deux options suivantes : gestion des habitats urbains; gestion des environnements urbains.

1.4 Les programmes du Département de design et du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM

Le Département de design

Au début des années soixante-dix, l'orientation et le contrôle qu'exercent les organismes professionnels sur la qualification et la formation des futurs designers et architectes sont fortement contestés et remis en cause dans les écoles et facultés. En même temps, la demande de nouvelles qualifications pour la conception, la fabrication et la construction s'élargit et se différencie. En 1969, dès la création de l'UQAM, les arts plastiques et les arts appliqués de l'École des Beaux-Arts de Montréal s'intègrent à cette nouvelle université. Comme on l'a mentionné précédemment, la formation en architecture de l'École des Beaux-Arts, pour sa part, avait déjà été intégrée, en 1964, à l'Université de Montréal. Cette dualité universitaire sera renforcée par la division entre, d'une part, l'enseignement disciplinaire et professionnel traditionnel et, d'autre part, l'évolution des enseignements artistiques et du design.

Ces conditions particulières qui appellent le questionnement des disciplines traditionnelles et le développement de démarches alternatives vont provoquer à l'UQAM, en 1972, la définition d'un nouveau champ d'études et d'interventions autour de la précision et de l'articulation des deux notions de design et d'environnement. Plusieurs constats vont guider l'action :

- les pratiques du design requièrent dans la plupart des pays industrialisés plus de cinq ans d'études supérieures comprenant plus de 5000 heures de cours ou d'ateliers, suivies d'années de stages pour être reconnu et oeuvrer socialement;
- les carrières qui atteignent leur apogée tardivement fluctuent au gré des cycles économiques produisant souvent chez la plupart des intervenants (designers, architectes, urbanistes, etc.) des glissements disciplinaires, dans le temps, vers des pratiques connexes;
- les pratiques concernées par ces empiètements disciplinaires conjoncturels sont celles du design graphique, du design industriel, du design d'intérieur, du design architectural et du design urbain;
- les pratiques du design industriel, du design architectural et du design urbain, bien qu'elles soient des pratiques socialement différenciées, ont en commun d'apporter une réponse formelle à des demandes sociales, culturelles et techniques en plus d'oeuvrer au sein du processus global de production des espaces et des objets des sociétés industrielles avancées; seules diffèrent leurs échelles d'interventions formelles : les objets, l'espace, l'architecture et la ville.

En 1974, à la suite de la restructuration globale du Secteur des arts de l'UQAM, est créé le Département de design. Les professeurs du Département étaient graphistes, architectes ou designers, et oeuvraient disciplinairement dans les deux nouveaux programmes reformulés à cette époque : design graphique et design de l'environnement. Cette création du Département et des deux modules permet aux disciplines du design de prendre une place importante au sein de l'université, entre autres par l'engagement de plusieurs professeurs qui ouvrirent de nouveaux champs de recherche/création et qui modifièrent les objectifs et les pratiques pédagogiques.

Les deux programmes de baccalauréat en design de l'environnement et en design graphique⁷ constituent l'essentiel de l'offre de formation du Département. Le programme en design de l'environnement dépasse le cloisonnement disciplinaire et professionnel comme peut l'être l'enseignement traditionnel du design et de l'architecture. Par la réponse qu'il offre au

⁷ Le programme de baccalauréat en design graphique relève de la sous-commission sur les arts.

développement d'un enseignement plus fonctionnel dans sa relation au milieu social et moins professionnel, le baccalauréat en design de l'environnement s'inscrit également dans la ligne des objectifs originaux qui ont présidé à la création de l'UQAM. Il fait aussi le postulat qu'au cours d'un premier cycle, il faut introduire des pratiques différenciées du design auprès des étudiants pour leur permettre de faire un choix ultérieur en toute connaissance de cause. Il implique que les étudiants puissent se spécialiser lors d'un deuxième cycle.

Actuellement, près des deux tiers des étudiants choisissent de s'orienter vers l'architecture dans leur projet de fin d'études. Contrairement à ceux des universités Laval, McGill ou de Montréal, le baccalauréat délivré par l'UQAM n'est pas accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture. Toutefois, près de 30 % des diplômés qui poursuivent des études vont s'inscrire à un baccalauréat ou à une maîtrise de type professionnel en architecture soit immédiatement, soit après une ou deux années passées sur le marché du travail.

Par ailleurs, depuis 1998, le Département de design participe au doctorat en études et pratiques des arts de l'UQAM. Ce programme, implanté à l'automne 1997, est offert conjointement par six départements de l'UQAM : arts plastiques, danse, histoire de l'art, théâtre, design, musique. Les objectifs du programme sont de permettre aux artistes et aux spécialistes des arts l'accès à une formation théorique et pratique de haut niveau en arts, de favoriser le développement pluridisciplinaire de créations et de recherches en arts, et de contribuer au rayonnement de la création et de la recherche des arts.

L'ensemble des activités du Département est soutenu par des infrastructures spécialisées dont, l'atelier multitechnique et les ateliers d'éditique et d'images de synthèse, installés dans le nouveau pavillon de design inauguré en 1996.

Le Département d'études urbaines et touristiques

Le premier volet de la mission du Département d'études urbaines et touristiques (DEUT) consiste à former des professionnels, des cadres, des analystes et des chercheurs dans les domaines de l'urbanisme, des études urbaines, de la gestion urbaine et du tourisme, en mettant de l'avant une stratégie pédagogique qui se distingue par l'interdisciplinarité, l'ouverture sur le monde et l'intégration des nouvelles technologies. Le deuxième volet de cette mission concerne le développement de la recherche théorique et appliquée dans ces domaines, développement structuré autour de cinq axes de recherche identifiés plus loin. Enfin, dans le cadre de la mission de services à la collectivité, le Département représente l'université et met son expertise à la disposition d'associations, d'organismes et d'entreprises oeuvrant dans ses domaines d'études.

Trois grandes dates ont marqué la vie du Département d'études urbaines et touristiques :

- celle de sa fondation, le 1er août 1976, sous le nom de « rassemblement en études urbaines »;
- celle de la transformation, le 1er septembre 1981, du rassemblement en « Département d'études urbaines »;
- celle du changement, le 30 septembre 1987, du nom du département pour celui de « Département d'études urbaines et touristiques », ce qui consacrait le rôle joué par le Département dans les études touristiques depuis 1978.

Ces évolutions ont été associées à des événements liés aux modules, c'est-à-dire aux unités académiques responsables des programmes de premier cycle. Ainsi, la fondation du rassemblement a été précédée, en juin 1973, par la mise sur pied du module d'études urbaines et du baccalauréat en études urbaines. En juin 1977, ce baccalauréat a été remplacé par un

baccalauréat en urbanisme et le module est devenu le module d'urbanisme. Par ailleurs, en juin 1978, le baccalauréat en gestion et intervention touristiques a été lancé et le module de gestion et intervention touristiques, créé. En 1994, le nom du baccalauréat en gestion et intervention touristiques est remplacé par celui de baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie afin de mieux refléter l'entente signée en 1991 entre l'UQAM et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Aujourd'hui, le Département d'études urbaines et touristiques est impliqué dans six programmes différents, aux trois cycles :

- le baccalauréat en urbanisme, offert dès septembre 1977, ce qui en fait le plus ancien programme de baccalauréat en urbanisme au Québec; on reviendra plus loin sur ses caractéristiques;
- le baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie, le seul du genre au Québec;
- la maîtrise conjointe en analyse et gestion urbaines ÉNAP-INRS-UQAM⁸; lancée en 1985, elle a été la toute première maîtrise en gestion urbaine au Canada; ce programme professionnel s'adresse aux cadres et professionnels de la gestion urbaine oeuvrant non seulement dans les municipalités mais aussi dans tout organisme privé ou public, fédéral ou provincial, communautaire ou universitaire qui s'intéresse aux affaires urbaines;
- la maîtrise en gestion et planification du tourisme⁹, démarrée en janvier 1997 et associant le Département d'études urbaines et touristiques et le Département des sciences administratives (DSA) de l'UQAM;
- la maîtrise INRS-UQAM en études urbaines, d'abord intégrée au programme de doctorat en études urbaines, puis « autonomisée » depuis l'automne 1999; ce programme se distingue des programmes de maîtrise en aménagement et en urbanisme en ne se centrant pas sur le savoir-faire en matière d'intervention sur l'organisation de l'espace et en se consacrant plutôt à l'« urbanologie », c'est-à-dire à l'étude du phénomène urbain dans une perspective pluridisciplinaire alimentée par les sciences sociales;
- le doctorat INRS-UQAM en études urbaines lancé en septembre 1991; ce programme se distingue également des programmes de doctorat en aménagement en ce qu'il se consacre à l'« urbanologie » (la section 1.5 sur les programmes de l'INRS-Urbanisation donne plus de précisions sur la maîtrise et le doctorat conjoints).

Ainsi, le DEUT a développé des programmes, non pas en concurrence, mais en complémentarité avec ceux offerts à l'Université de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université Laval. Par ailleurs, l'association études urbaines-études touristiques ou urbanisme-tourisme n'est pas propre au DEUT. En France, notamment, on retrouve des instituts ou des départements universitaires qui combinent ces deux champs d'études et d'intervention, lesquels se rejoignent, en particulier, par leur étroit rapport au territoire et aux collectivités locales.

À l'intérieur du baccalauréat en urbanisme, les étudiants acquièrent des connaissances et des habiletés qui visent à les rendre capables d'analyser et de synthétiser des problématiques urbaines, d'élaborer des politiques et des projets d'aménagement et de développement, de concevoir des processus de consultation et de concertation, de participer à l'élaboration de projets de design urbain et d'aménagement et de préparer et d'appliquer des instruments de contrôle de l'utilisation du sol. L'informatique appliquée à l'urbanisme ainsi que les techniques d'analyse de données ont une place importante dans le programme.

⁸ Cette maîtrise relève à la fois de la présente sous-commission et de la sous-commission sur l'administration.

⁹ Le baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie et la maîtrise en gestion et planification du tourisme relèvent de la sous-commission sur l'administration.

En plus de donner accès à l'Ordre des urbanistes du Québec et d'être reconnu par l'Institut canadien des urbanistes, le baccalauréat en urbanisme donne également accès à l'Ordre des évaluateurs agréés, conditionnellement à la réussite de certains cours : ceci est exclusif au baccalauréat en urbanisme de l'UQAM. Le programme de baccalauréat a permis à l'UQAM de devenir membre actif de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU); il convient de signaler que l'UQAM est la première institution en Amérique du Nord à se voir accorder ce titre. Chacune des trois années du programme repose sur une activité majeure d'intégration, de mise en application des connaissances et de contact avec le milieu (apprentissage par projet). Enfin, la formation comprend un stage obligatoire qui offre aux étudiants une autre occasion de mettre en pratique les connaissances et habiletés acquises et de prendre contact avec le milieu professionnel.

1.5 Les programmes de l'INRS-Urbanisation

Centre de recherche interdisciplinaire en études urbaines et régionales, l'INRS-Urbanisation, fondé en 1970, étudie les phénomènes urbains dans ses dimensions économiques, sociales, démographiques et politiques, de manière à comprendre les phénomènes urbains et à éclairer les défis qu'ils posent tant à la société québécoise et canadienne qu'aux pays en voie de développement. La recherche fondamentale et appliquée dans des domaines prioritaires pour le développement socio-économique et culturel du Québec constitue son mandat principal en arrimage étroit avec la formation de chercheurs. Le travail en partenariat avec les secteurs communautaires, publics et privés y occupe une place importante.

Les programmes en études urbaines de l'INRS-Urbanisation offrent des formations centrées sur l'étude des dynamiques économiques et sociales de la ville plutôt que sur l'acquisition de savoir-faire et d'expertises en aménagement. Leurs diplômés sont des analystes des phénomènes urbains plutôt que des professionnels de l'organisation de l'espace. Dans tous les cas, les capacités d'analyses que l'INRS cherche à développer chez les étudiants sont tout autant théoriques qu'appliquées : analyse des transformations urbaines et évaluation des projets urbains qui s'y rapportent; analyse critique et diagnostique du développement urbain, c'est-à-dire de la mise en valeur des potentiels physiques et humains localisés dans l'espace.

Il s'agit aussi de programmes fortement marqués par l'idée d'interdisciplinarité; c'est-à-dire que la formation proposée amène l'étudiant à intégrer en une pensée cohérente les différents regards disciplinaires (notamment démographie, économie, géographie, science politique et sociologie) qui, traditionnellement, ont étudié les phénomènes urbains. En ce sens, les programmes veulent aller au-delà de la juxtaposition ou de la cohabitation de savoirs disciplinaires. Dans le DESS en réhabilitation des infrastructures urbaines, l'INRS a voulu pousser encore davantage cette dimension en dépassant le cadre habituel de collaboration, les sciences sociales, pour jeter des ponts entre ces dernières et les sciences de l'ingénieur.

Tous les programmes de l'INRS-Urbanisation sont de nature conjointe : avec le Département d'études urbaines et touristiques (DEUT) de l'UQAM pour la maîtrise et le doctorat en études urbaines; avec l'ENAP et le DEUT pour la maîtrise en analyse et gestion urbaine; avec les départements de génie civil de l'École de technologie supérieure, de l'Université McGill, de l'École Polytechnique et de l'Université de Sherbrooke pour le DESS en réhabilitation des infrastructures urbaines. Les raisons de ces partenariats sont multiples :

- ils permettent de compenser pour l'absence de programmes de premier cycle à l'INRS et, ainsi, d'accroître le bassin de recrutement;

- ils permettent une formation de meilleure qualité puisque chaque partenaire n'intervient que dans les domaines où il excelle;
- ils permettent aussi à une institution comme l'INRS de s'impliquer dans des programmes de formation sans devoir compter sur des spécialistes dans chacune des thématiques qui y figurent.

Cela dit, il faut souligner que si le bilan de ces partenariats en matière de formation est nettement positif, il n'en demeure pas moins que ce type de collaboration est exigeant. Par exemple, on comprendra sans peine que le temps qu'il faut consacrer à la concertation et à la coordination dans un programme conjoint n'existe pas dans un programme classique.

La maîtrise en études urbaines est conçue à la fois comme un programme autonome et comme une étape menant au doctorat conjoint en études urbaines INRS-UQAM. Les particularités du programme sont les suivantes :

- comme il en a été fait mention plus haut, il s'agit d'un programme centré sur l'analyse des dynamiques urbaines et l'évaluation des projets qui s'y rapportent et non sur le savoir-faire préparant à l'intervention sur l'organisation de l'espace;
- le programme comprend deux blocs de spécialisation, l'un portant sur l'analyse des dynamiques économiques et sociales de la ville et l'autre sur l'étude des interventions affectant les équipements et le cadre bâti urbains;
- le programme présente les théories sur la ville propres à plusieurs disciplines des sciences sociales en proposant un regard multidisciplinaire sur le phénomène urbain et s'intéresse aux transformations urbaines concrètes et aux pratiques d'intervention qui y sont reliées;
- les nouvelles technologies sont intégrées dans la formation, notamment dans le cours de méthodologie de la recherche et dans le cours de système d'information géographique;
- le programme repose sur un bassin d'une quarantaine de professeurs-chercheurs rattachés à l'UQAM et à l'INRS;
- le programme est ouvert aux dimensions locales, régionales, nationales et internationales du phénomène urbain.

Les axes thématiques de recherche (tableau 1.2) du doctorat en études urbaines sur lesquels s'appuie le programme sont les mêmes que ceux de la maîtrise en études urbaines, ces deux programmes reposant sur le même bassin de ressources professorales. Le programme de doctorat comprenait initialement 120 crédits et pouvait accueillir des bacheliers; depuis l'automne 1999, il a été ramené à 90 crédits et n'admet que des diplômés de maîtrise. Ce nouveau programme aborde toujours la ville dans une perspective multidisciplinaire; il permet également aux étudiants de s'initier aux recherches urbaines actuelles menées à l'université et hors de l'université; enfin, il est davantage centré sur la démarche de recherche des étudiants en offrant un séminaire méthodologique, un séminaire de spécialisation et un atelier de préparation du projet de thèse; cette thèse, qui est l'aboutissement du programme, pourra revêtir un caractère fondamental ou appliqué.

1.6 Le programme en études urbaines de l'Université Concordia

Créé en 1974, le programme de baccalauréat en études urbaines (*BA Major/ Specialization/ Honours*) est l'un des divers programmes interdisciplinaires offerts par l'Université Concordia. Durant les quinze premières années de son existence, l'accent principal du programme portait sur la planification urbaine et sociale, ce qui attirait des étudiants animés par une conception avant-

gardiste de la planification. L'analyse critique et l'importance des processus de planification l'emportaient alors sur le développement de compétences spécifiques.

Durant le processus de révision du programme entrepris en 1992, certaines compétences techniques furent introduites : mentionnons la cueillette et l'analyse de données brutes relatives à des questions de croissance et de gestion. La direction du programme, en accord avec d'autres instances universitaires, estime que l'apprentissage de telles compétences doit se faire au premier cycle, les diplômés des cycles supérieurs devant éventuellement remplir des fonctions de soutien à la prise de décision auprès des décideurs, tout en bénéficiant d'une expertise particulière en conception de recherche visant à répondre à des questions précises concernant la planification. De plus, de telles modifications au programme semblent s'harmoniser avec les orientations traditionnelles et nouvelles de l'Université Concordia : son caractère urbain, une éducation branchée sur la réalité ambiante, l'apprentissage coopératif, etc.

La reformulation du programme a fait une large place aux applications pratiques et au travail de terrain. Pratiquement tous les cours offerts en études urbaines se composent d'une combinaison d'enseignements théoriques et méthodologiques suivis d'applications pratiques portant sur l'étude de cas montréalais. De manière à fournir aux étudiants une solide base théorique et à éviter la sur-spécialisation pouvant découler de l'accent mis sur le développement de compétences, le programme a maintenu la contribution des départements de sociologie et d'anthropologie, de géographie, d'économie et de sciences politiques.

En 1998, après le processus usuel d'approbation par l'Université, un curriculum de premier cycle entièrement nouveau a été introduit. Ce nouveau curriculum confirme les changements apportés au cours des cinq années précédentes; il prévoit notamment que tous les étudiants du programme de spécialisation — c'est-à-dire la grande majorité des étudiants — doivent compléter un stage pratique. Malgré cette réorientation vers la pratique caractérisant le nouveau curriculum, plusieurs des diplômés poursuivent des études au deuxième cycle, généralement en planification urbaine. Récemment, certains des diplômés se sont dirigés vers l'École d'urbanisme de l'Université McGill ou vers l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

2. Les effectifs étudiants et les diplômés

2.1 Sélection des candidats et contingentement au baccalauréat

Le tableau 2.1 met en relation les demandes d'admissions, les offres et les nouvelles inscriptions au baccalauréat à l'automne 1998. L'écart entre le nombre d'offres et les inscriptions montre que les étudiants posent leur candidature dans plusieurs programmes ou établissements simultanément. Plusieurs choix s'offrent donc à eux au moment de l'inscription.

À l'exception du programme en études urbaines de l'Université Concordia, tous les baccalauréats sont des programmes contingentés. Les programmes en architecture de même que le baccalauréat en design industriel de l'Université de Montréal comblent la totalité des places disponibles. Le programme en design de l'environnement de l'UQAM ainsi que ceux de l'Université de Montréal en design d'intérieur et en architecture de paysage atteignent leur contingentement dans une proportion d'environ 75 %. En urbanisme, la situation est très différente : que ce soit à l'UQAM ou à l'Université de Montréal, les inscriptions comblent à peine le tiers du contingentement prévu. En fait, dans un contexte où les emplois en urbanisme se font rares, il n'est pas surprenant de constater que les universités ne peuvent atteindre leur objectif d'inscriptions. On reviendra plus loin sur la question des perspectives d'emplois en urbanisme.

Tableau 2.1

Sélection des candidats et contingentement dans les baccalauréats en architecture, design, urbanisme et études urbaines, automne 1998

	Sélection des candidats				Contingen- tement (C)	% I/C	
	Demandes	Offres (O)	% O/D	Nouvelles			
	d'admis. (D)			inscript. (I)			
Architecture							
Laval	198	189	95,5%	88	46,6%	80	110,0%
McGill (Science)	296	52	17,6%	38	73,1%	45	84,4%
McGill (Architecture) ¹	43	43	100,0%	43	100,0%	45	95,6%
UdeM	387	160	41,3%	92	57,5%	80	115,0%
Sous-total	924	444	48,1%	261	58,8%	250	104,4%
Architecture de paysage							
UdeM	190	37	19,5%	36	97,3%	50	72,0%
Design							
UdeM : design industriel	247	87	35,2%	65	74,7%	65	100,0%
UdeM : design d'intérieur ²	76	64	84,2%	26	40,6%	35	74,3%
UQAM : design de l'environnement	210	192	91,4%	76	39,6%	100	76,0%
Sous-total	533	343	64,4%	167	48,7%	200	83,5%
Urbanisme et études urbaines							
Concordia ³	69	61	88,4%	39	63,9%	n.a.	n.a.
UdeM	197	89	45,2%	23	25,8%	65	35,4%
UQAM	125	123	98,4%	33	26,8%	100	33,0%
Sous-total	391	273	69,8%	95	34,8%	165	
Total	2 038	1 097	53,8 %	559	51,0 %	665	84,1 %

Source : établissements universitaires.

¹ Correspond à la quatrième année de formation du baccalauréat en architecture.

² Ce programme a démarré à l'automne 1998. À l'automne 1999, le contingentement a été atteint.

³ Incluant le programme de majeure et le programme spécialisé.

Le profil d'admission dans les programmes de baccalauréat varie légèrement d'un établissement à l'autre. De façon générale, la plupart des programmes exigent comme condition d'admission un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en sciences de la nature, en sciences, lettres et arts (intégrés) ou en sciences humaines avec mathématiques. Quelques D.E.C. professionnels peuvent également servir de base d'admission. C'est le cas, par exemple, du D.E.C. en technologie de l'architecture et du D.E.C. en techniques de design industriel. Certains programmes ont aussi des exigences particulières. À titre d'illustration, tous les candidats pour les baccalauréats en design industriel et design d'intérieur de l'Université de Montréal doivent soumettre un portfolio lors de leur demande d'admission. Tous les programmes admettent également des candidats âgés de plus de 21 ans sur la base de leur expérience professionnelle.

2.2 Répartition des étudiants

À l'automne 1998, on dénombre au Québec, tous cycles et régimes confondus, près de 2 300 étudiants en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. Avec 42,3 % des effectifs totaux, l'Université de Montréal accueille, et de loin, la plus forte proportion d'étudiants. Elle est suivie par l'UQAM, l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Concordia et, enfin, l'INRS-Urbanisation. Le tableau 2.2 permet de voir la distribution des étudiants dans chaque établissement selon le domaine et le niveau d'études.

Parmi les quatre domaines représentés, c'est l'architecture et celui de l'aménagement, de l'urbanisme et des études urbaines qui accueillent le plus fort contingent d'étudiants. À eux seuls, ces deux domaines regroupent plus des deux tiers de l'ensemble des étudiants. En architecture, l'Université Laval et l'Université de Montréal se partagent près des trois quarts de la clientèle étudiante. En design, les étudiants se distribuent dans des proportions équivalentes entre les deux établissements concernés. En aménagement, urbanisme et études urbaines, la majorité des étudiants se répartissent essentiellement entre l'UQAM et l'Université de Montréal. Fait à noter : plus de la moitié (54 %) des étudiants en aménagement, urbanisme et études urbaines sont inscrits dans des programmes d'études supérieures, ce qui constitue une caractéristique propre au domaine. À titre de comparaison, dans l'ensemble du système universitaire au Québec, à peine un étudiant sur cinq est inscrit dans un programme de DESS, de maîtrise ou de doctorat.

Les données du tableau 2.2 brossent un portrait statistique des inscriptions à un moment précis, en l'occurrence à l'automne 1998. Les effectifs étudiants représentés sur une période de temps plus longue permettent évidemment de mieux saisir les tendances réelles. C'est ce que nous verrons dans la prochaine section.

2.3 Évolution des inscriptions

Les figures 2.1 à 2.10 permettent de visualiser l'évolution des inscriptions totales de 1986 à 1998 pour chacun des domaines de la présente sous-commission. Les tableaux de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

En architecture, les inscriptions totales sont relativement stables au cours de la période de référence (figure 2.1). On remarque cependant un fléchissement des inscriptions totales au programme de baccalauréat à l'Université Laval en 1997 (figure 2.2). Les nouvelles inscriptions sont alors passées de 95 à 58 (tableau D.1 de l'annexe D). Il semble que ce soit là un phénomène

Tableau 2.2

Inscriptions totales en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines
selon le niveau d'études et l'établissement universitaire, automne 1998¹

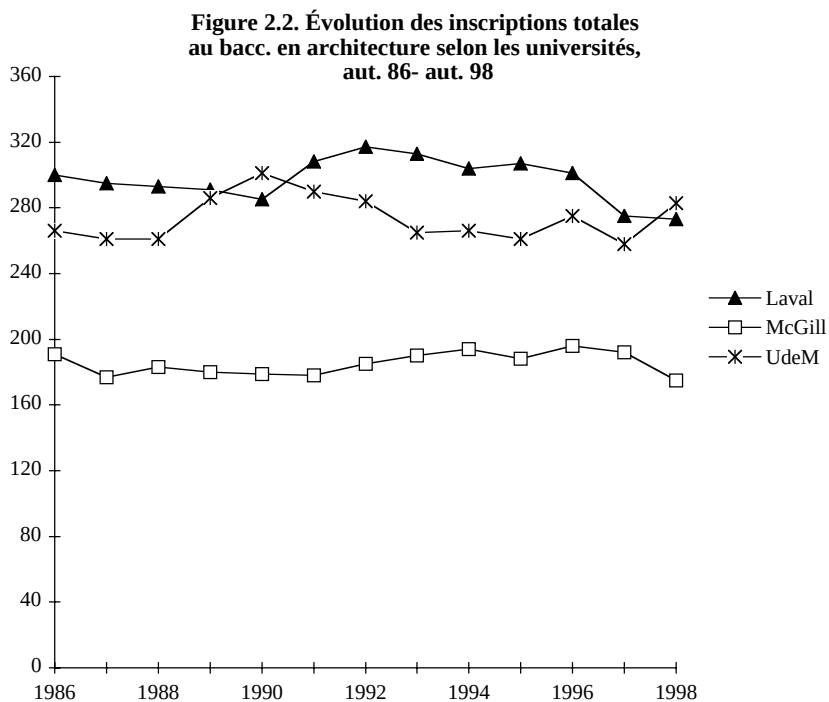
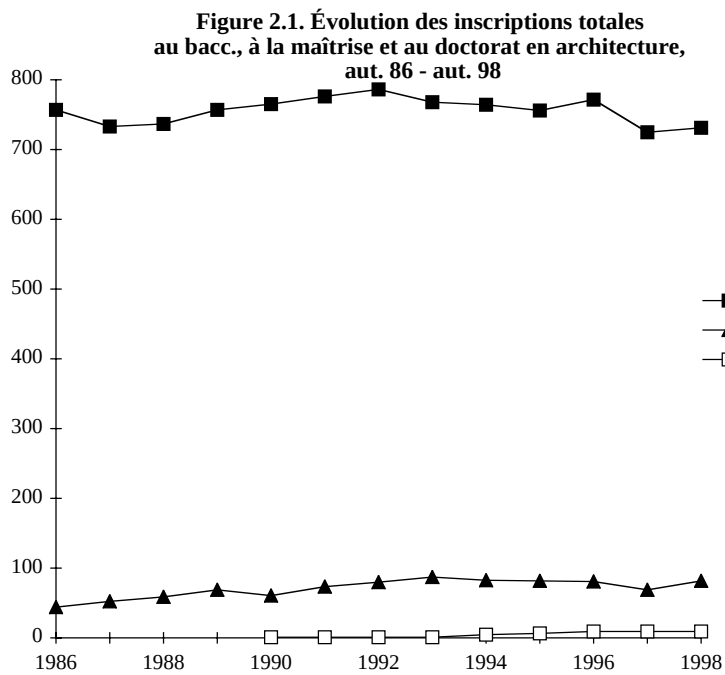
	Concordia	Laval	McGill	UdeM	UQAM	INRS	TOTAL	%
Architecture								
Certificat ou mineure		23					23	2,6
Baccalauréat		273	175 ³	283			731	81,8
Diplôme (2e cycle)			3				3	0,3
Maîtrise		23	59	37 ⁴			119	13,3
Doctorat		²	9	9 ⁵			18	2,0
Sous-total		319	246	329			894	100,0
<i>Distribution (%)</i>		<i>35,7</i>	<i>27,5</i>	<i>36,8</i>			<i>100,0</i>	
Architecture de paysage								
Mineure				46			46	27,2
Baccalauréat				109			109	64,5
Maîtrise				6 ⁶			6	3,6
Doctorat				8 ⁵			8	4,7
Sous-total				169			169	100,0
Design								
Certificat				22			22	4,3
Baccalauréat				249 ⁷	232		481	93,4
Maîtrise				4 ⁸			4	0,8
Doctorat				5 ⁵	3 ⁹		8	1,6
Sous-total				280	235		515	100,0
<i>Distribution (%)</i>				<i>51,8</i>	<i>48,2</i>		<i>100,0</i>	
Aménagement, urbanisme et études urbaines								
Mineure	4 ¹⁰			6			10	1,4
Baccalauréat	114 ¹¹			66	127		307	44,5
Diplôme (2e cycle)				15 ¹⁴		1	16	2,3
Maîtrise		63	34	75 ¹⁵	84 ¹⁶	¹⁶	256	37,1
Doctorat	2 ¹²	8	2 ¹³	20 ⁵	27 ¹⁷	42 ¹⁷	101	14,6
Sous-total	120	71	36	182	238	43	690	100,0
<i>Distribution (%)</i>	<i>17,4</i>	<i>10,3</i>	<i>5,2</i>	<i>26,4</i>	<i>34,5</i>	<i>6,2</i>	<i>100,0</i>	
Ensemble des domaines								
Certificat		23		22			45	2,0
Mineure	4			52			56	2,5
Baccalauréat	114	273	175	707	359		1 628	71,8
Diplôme (2e cycle)			3	15		1	19	0,8
Maîtrise		86	93	122	84		385	17,0
Doctorat	2	8	11	42	30	42	135	6,0
Total	120	390	282	960	473	43	2 268	100,0
<i>Distribution (%)</i>	<i>5,3</i>	<i>17,2</i>	<i>12,4</i>	<i>42,3</i>	<i>20,9</i>	<i>1,9</i>	<i>100,0</i>	

Source : RECU (MEQ) et établissements universitaires.

Notes du tableau à la page suivante.

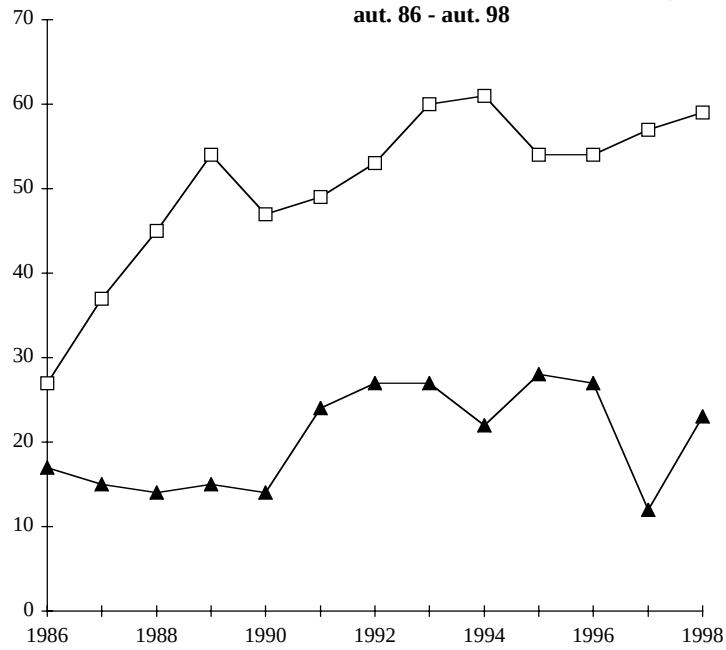
Notes du tableau 2.2

- ¹ On peut se référer à la liste des programmes recensés à l'annexe C afin d'identifier le nom des programmes.
- ² Dans le cadre du doctorat en aménagement du territoire et développement régional, les étudiants peuvent présenter un projet de recherche relevant du domaine de l'architecture. Ces effectifs étudiants ne sont pas disponibles dans RECU.
- ³ Total des 2 programmes : 131 pour le *Bachelor of Science (Architecture)* et 44 pour le *Bachelor of Architecture*.
- ⁴ Dans le cadre de la maîtrise en aménagement, 4 étudiants inscrits à l'option Aménagement présentent un projet de recherche encadré par un professeur d'architecture, 26 étudiants sont inscrits à l'option Conservation de l'environnement bâti et 7 étudiants sont inscrits à l'option Conception, modélisation et fabrication assistée par ordinateur.
- ⁵ Dans le cadre du doctorat en aménagement, les étudiants présentent un projet de recherche relevant de l'une des disciplines suivantes : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design d'intérieur et design industriel. Les inscriptions ont été réparties en fonction de l'unité responsable des crédits de recherche.
- ⁶ Dans le cadre de la maîtrise en aménagement, 6 étudiants sont inscrits à l'option Paysage.
- ⁷ Dans le cadre du baccalauréat en design, 223 étudiants sont inscrits dans l'orientation design industriel et 26 étudiants sont inscrits dans l'orientation design d'intérieur.
- ⁸ Dans le cadre de la maîtrise en aménagement, 4 étudiants inscrits à l'option Aménagement présentent un projet de recherche encadré par un professeur de design.
- ⁹ Doctorat en études et pratiques des arts : seuls les étudiants qui se rattachent au domaine du design sont comptabilisés ici.
- ¹⁰ Admissions suspendues depuis l'automne 1998.
- ¹¹ Les données intègrent le *BA Major/Specialization/Honours* du baccalauréat en études urbaines.
- ¹² Étudiants au doctotat sur une base individuelle (*SIP : Special Individual Programme*).
- ¹³ Étudiants au doctotat sur une base individuelle.
- ¹⁴ Total des 2 programmes : 8 pour le DESS en gestion urbaine pour les pays en développement et 7 pour le DESS en montage et gestion des projets d'aménagement.
- ¹⁵ 63 étudiants sont inscrits à la maîtrise en urbanisme. Dans le cadre de la maîtrise en aménagement, 1 étudiant inscrit à l'option Aménagement présente un projet de recherche encadré par un professeur d'urbanisme et 11 étudiants sont inscrits à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement qui est un programme facultaire.
- ¹⁶ Maîtrise en analyse et gestion urbaines : programme conjoint ENAP-INRS-UQAM. Les effectifs étudiants de l'ENAP et l'INRS ont été intégrés ici avec ceux de l'UQAM.
- ¹⁷ Programme conjoint de doctorat en études urbaines INRS-UQAM.

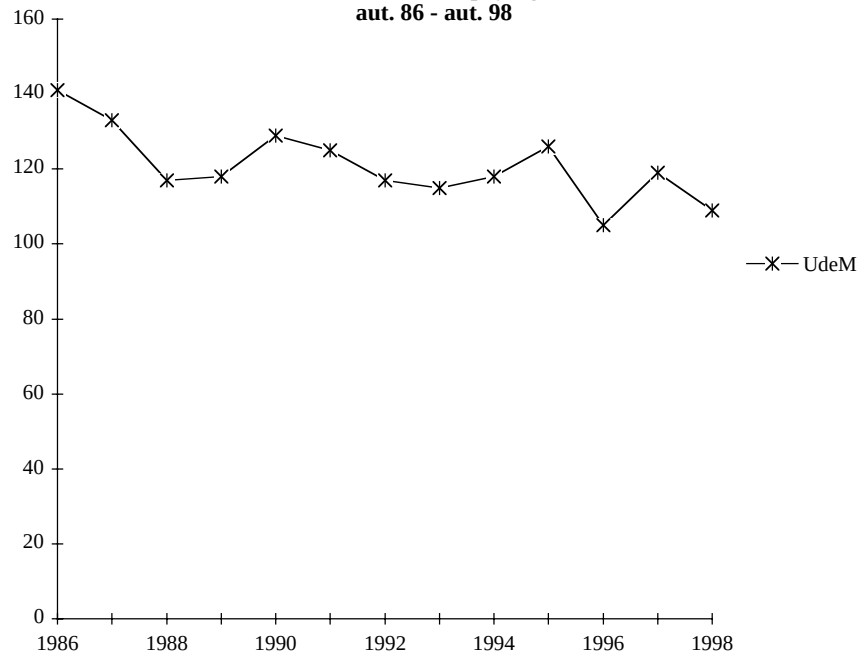


Source : RECU (MEQ). Les tableaux D.1 à D.5 de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

**Figure 2.3. Évolution des inscriptions totales
à la maîtrise en architecture selon les universités,
aut. 86 - aut. 98**

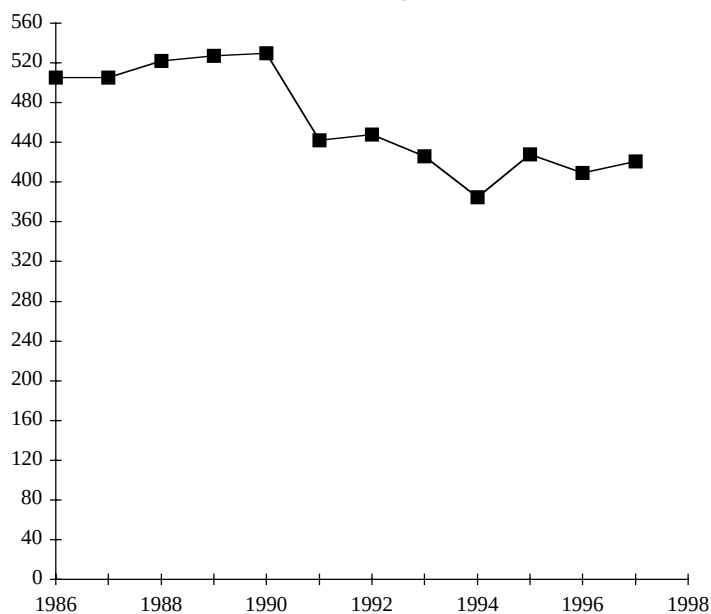


**Figure 2.4. Évolution des inscriptions totales
au bacc. en architecture de paysage de l'UdeM,
aut. 86 - aut. 98**

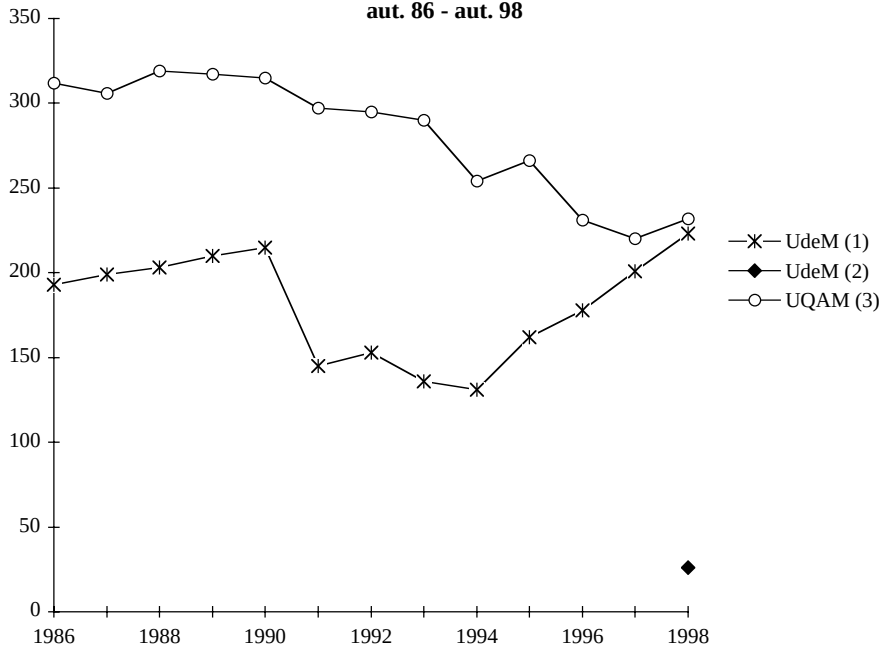


Source : RECU (MEQ). Les tableaux D.4 à D.7 de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

**Figure 2.5. Évolution des inscriptions totales
au bacc. en design, aut. 86 - aut. 98**



**Figure 2.6. Évolution des inscriptions totales
au bacc. en design selon les universités,
aut. 86 - aut. 98**



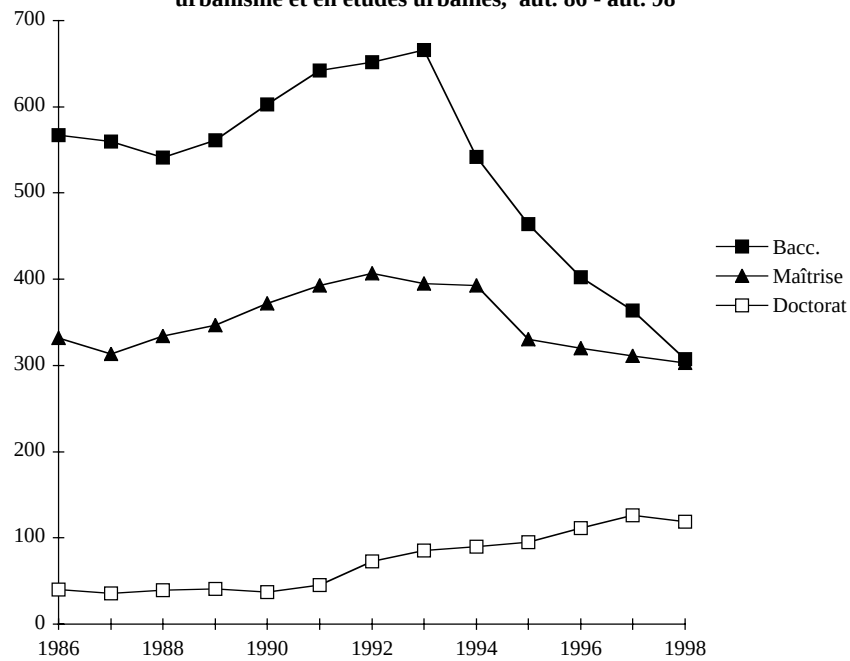
(1) Baccalauréat en design, orientation design industriel.

(2) Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur. Ce programme a démarré en septembre 1998.

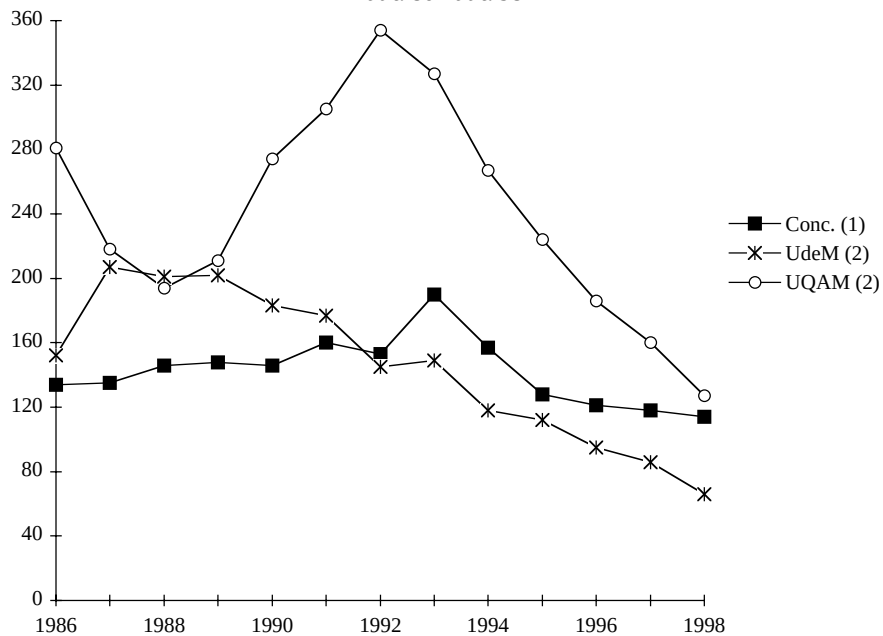
(3) Baccalauréat en design de l'environnement.

Source : RECU (MEQ). Les tableaux D.8 et D.9 de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

**Figure 2.7. Évolution des inscriptions totales
au bacc., à la maîtrise et au doctorat en aménagement, en
urbanisme et en études urbaines, aut. 86 - aut. 98**



**Figure 2.8. Évolution des inscriptions totales
au bacc. en urbanisme et en études urbaines selon les universités,
aut. 86 - aut. 98**

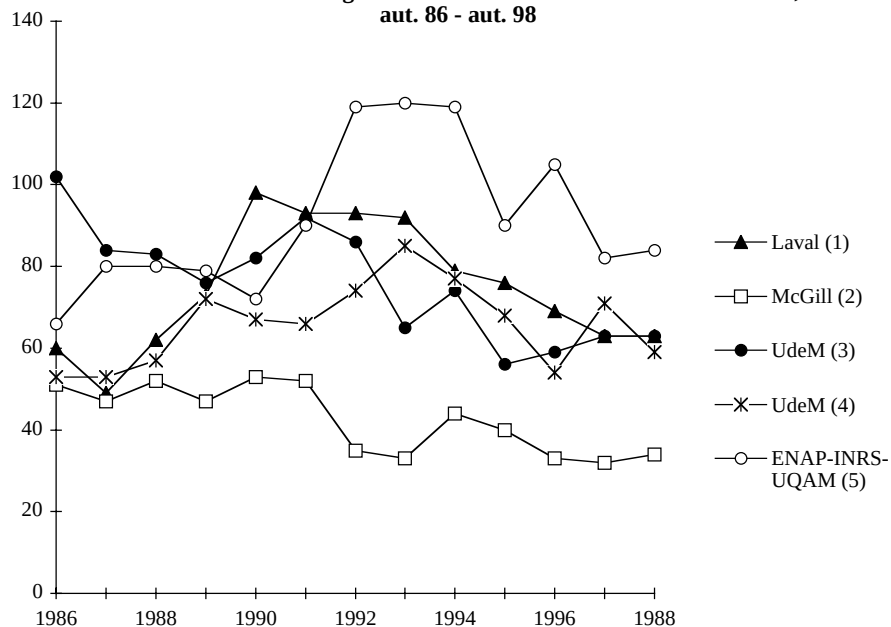


(1) Baccalauréat en études urbaines.

(2) Baccalauréat en urbanisme.

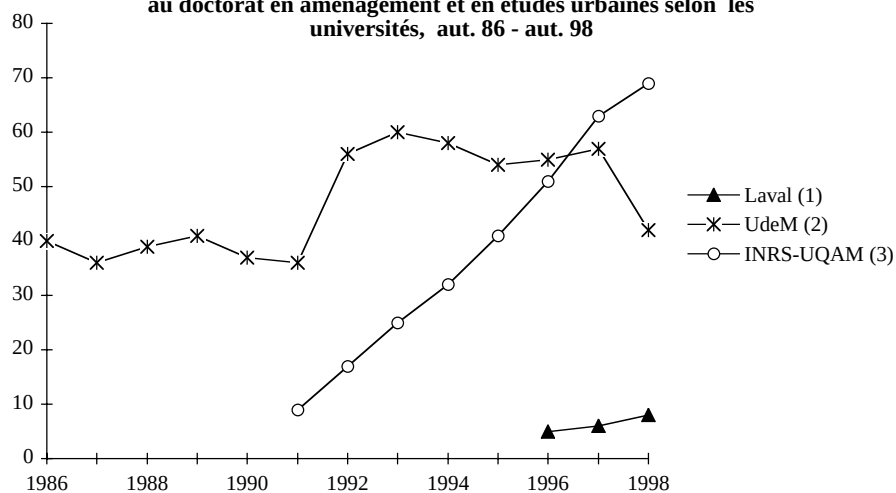
Source : RECU (MEQ). Les tableaux D.10 à D.14 de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

**Figure 2.9. Évolution des inscriptions totales
à la maîtrise en aménagement et en urbanisme selon les universités,
aut. 86 - aut. 98**



- (1) Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.
 (2) Maîtrise in *Urban Planning*.
 (3) Maîtrise en urbanisme.
 (4) Maîtrise en aménagement : les données intègrent les 5 options du programmes.
 (5) Maîtrise en analyse et gestion urbaines : programme conjoint ENAP-INRS-UQAM .

**Figure 2.10. Évolution des inscriptions totales
au doctorat en aménagement et en études urbaines selon les
universités, aut. 86 - aut. 98**



- (1) Doctorat en aménagement du territoire et développement régional.
 (2) Doctorat en aménagement.
 (3) Doctorat en études urbaines : programme conjoint INRS-UQAM.

Source : RECU (MEQ). Les tableaux D.13 et D.14 de l'annexe D présentent les chiffres de façon détaillée et fournissent les données sur l'évolution des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés.

accidentel, puisque les inscriptions sont revenues à la normale en 1998 et 1999¹⁰. En avril 1997, la publication à la une du principal journal régional d'un « taux de chômage » de plus de 60 % chez les diplômés en architecture, un taux nettement exagéré au regard d'autres enquêtes faites à la même période, a encore aujourd'hui des impacts sur l'information diffusée par les conseillers en orientation dans les écoles secondaires et les cégeps de l'Est du Québec.

Il est vrai néanmoins que l'industrie de la construction, moteur principal de la demande à l'égard des services en architecture, a subi un recul entre 1989 et 1994. « Le déclin du bâtiment est en partie attribuable au ralentissement qui a frappé l'économie canadienne et à l'offre excédentaire de locaux commerciaux et d'unités résidentielles, résultat du boom observé au milieu des années 80 » (DRHC, 1996 : 72). L'industrie de la construction a maintenant amorcé sa reprise.

Le nombre d'inscriptions à la maîtrise en architecture de l'Université Laval, après avoir augmenté entre 1991 et 1996, retombe en 1997 au niveau de la fin des années quatre-vingt, soit environ une quinzaine d'étudiants par année. Les changements de programme adoptés en 1996, mais annoncés seulement en 1997, semblent porter fruit puisque les inscriptions sont à nouveau à la hausse en 1998 et atteignent, en 1999, le niveau de 1996. À l'Université McGill, le nombre d'étudiants inscrits à la maîtrise en architecture se maintient, depuis 1989, entre 50 et 60 étudiants par année (figure 2.3). À l'université de Montréal, l'option « conservation de l'environnement bâti » de la M.Sc.A. (aménagement), qui relève de l'École d'architecture, accueillait en 1993 et 1998 environ 25 étudiants¹¹. Mentionnons, par ailleurs, que l'option « conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur », qui est également assumée quasi exclusivement par des professeurs de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, accueillait en 1998 ses sept premiers étudiants.

En architecture de paysage, le nombre total d'inscriptions pour le seul baccalauréat offert au Québec varie principalement entre 110 et 125 et ce, depuis 1988 (figure 2.4). Ce baccalauréat, on l'a vu plus tôt, a des difficultés à faire le plein de son contingent. Au deuxième cycle, l'option « paysage » de la M.Sc.A. (aménagement) compte respectivement en 1993 et 1998 cinq et six étudiants. Cette option, comme plusieurs programmes aux cycles supérieurs, vise à répondre à une demande très pointue et ciblée. C'est pourquoi, en corollaire, elle accueille un nombre restreint d'étudiants.

En design, on constate à la figure 2.5 une chute prononcée des inscriptions entre 1990 et 1991. Cette baisse des inscriptions est attribuable, pour une large part, à la suspension temporaire des nouvelles admissions au baccalauréat en design industriel de l'Université de Montréal. Afin de réorienter le programme, les nouvelles admissions furent effectivement suspendues à l'automne 1991 pour une période d'un an. Depuis 1994, les inscriptions totales sont en progression constante dans ce programme (figure 2.6). En design de l'environnement à l'UQAM, la situation est différente : entre 1990 et 1997, les inscriptions y sont en baisse de façon presque continue. En 1998, on observe une légère remontée des inscriptions totales. Rappelons, d'autre part, que le baccalauréat en design d'intérieur de l'Université de Montréal accueillait sa première cohorte d'étudiants (26) à l'automne 1998.

En urbanisme et en études urbaines, la baisse des inscriptions au baccalauréat est très marquée comparativement à l'ensemble des disciplines au Québec (figure 2.7). Entre 1992 et 1998, le

¹⁰ Selon les données fournies par l'établissement, le programme de baccalauréat accueille 94 nouveaux étudiants à l'automne 1999.

¹¹ Les effectifs étudiants des options de la M.Sc.A. ne sont pas disponibles dans RECU. Les données sur l'option « conservation de l'environnement bâti » présentées ici ont été fournies par l'établissement.

domaine enregistre une baisse de 52,9 % comparativement à 14,7 % pour l'ensemble des programmes de premier cycle dans toutes les universités du Québec. Seulement à l'UQAM, les inscriptions au baccalauréat en urbanisme ont chuté de plus de la moitié entre 1992 et 1998 (figure 2.8). Cette baisse s'explique en partie par la modification majeure apportée au programme à compter de l'automne 1995. Cette modification du programme a été accompagnée d'un resserrement du cheminement des étudiants : le programme n'accueillait plus d'étudiants à temps partiel et les nouveaux étudiants étaient inscrits dans des cours par cohortes pour favoriser leur intégration et leur persévérance. D'autre part, on ne peut passer sous silence que le contexte difficile du marché de l'emploi en urbanisme a également une influence négative sur le niveau d'inscriptions.

Au deuxième cycle, les inscriptions totales pour l'ensemble des programmes en aménagement et en urbanisme montrent un déclin entre 1992 et 1998 (- 25,5 %). Cette tendance se démarque de l'ensemble des programmes de maîtrise au Québec où l'on observe pour la même période une hausse des inscriptions totales de 3,2 %. Il faut noter cependant que le niveau d'inscriptions atteint en 1998 par les programmes en aménagement et en urbanisme est semblable à celui de 1987. Malgré la tendance à la baisse des dernières années, on peut observer à la figure 2.9 de bonnes fluctuations du niveau d'inscriptions selon les années et les établissements.

Au doctorat, la forte hausse des inscriptions totales entre 1992 et 1998 (63 %) est due essentiellement à l'implantation, en 1991, du programme conjoint de doctorat en études urbaines INRS-UQAM (figure 2.10). Cette augmentation est nettement supérieure à celle observée pour l'ensemble des programmes de doctorat au Québec (8,3 %). Dans les faits, les *nouvelles* inscriptions au doctorat en études urbaines sont toutefois demeurées stables au cours de la période de référence. Le programme conjoint INRS-UQAM, qui comprenait initialement 120 crédits, a généré ses deux premiers diplômés en 1996.

2.4 Taux de diplomation au baccalauréat

Les données sur les taux de diplomation sont tirées des analyses longitudinales produites par la Direction générale des affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation. Le modèle du Ministère, basé sur le système de RECU, exploite les données relatives aux programmes d'études conduisant à l'obtention d'un baccalauréat. Dans le présent cas, elles concernent le cheminement des cohortes de nouveaux arrivants en architecture, architecture de paysage, design de l'environnement, urbanisme et études urbaines aux trimestres d'automne 1988 et 1989, observées tous deux jusqu'au trimestre d'automne 1994. Les analyses du Ministère ont donc permis de suivre deux cohortes d'étudiants tout au long de leur cheminement universitaire jusqu'à l'obtention du diplôme pendant une période respective de six et cinq ans.

Les données présentées dans le tableau 2.3 permettent de distinguer les étudiants qui ont obtenu leur diplôme dans la discipline de départ et ceux qui l'ont obtenu sans égard à celle-ci. Ainsi, les taux de diplomation dans la catégorie « autre discipline » réfèrent aux étudiants qui ont finalement opté pour une autre discipline de leur établissement¹². Les résultats pour l'ensemble

¹² Il faut noter que l'examen de cohortes avec le modèle du Ministère n'est possible qu'à l'intérieur d'un même établissement. En effet, dans le système RECU, le numéro matricule émis par l'établissement figure comme variable permettant de désigner chaque étudiant. Or, lorsqu'une personne change d'établissement pour poursuivre ses études, elle reçoit un nouveau matricule. On ne peut donc suivre son cheminement d'un établissement à l'autre. Ce problème de suivi de cohortes sera toutefois réglé sous peu, puisque le Ministère utilisera désormais le code permanent attribué aux étudiants dès leur entrée dans le système scolaire.

des universités montrent qu'environ les deux tiers des étudiants obtiennent leur diplôme dans leur discipline de départ. En tenant compte des étudiants ayant obtenu leur diplôme dans une autre discipline, le taux de diplomation augmente en moyenne de 5 points. Quoiqu'on puisse toujours espérer un meilleur taux de diplomation, le taux global de 72,8 % demeure supérieur à celui de l'ensemble des programmes de baccalauréat au Québec, qui est de 63,6 %.

Certains taux de diplomation se sont améliorés depuis la diffusion de ces données par le Ministère. À titre d'exemple, le resserrement du cheminement des étudiants au baccalauréat en urbanisme de l'UQAM, tel que présenté plus haut, revêt un aspect positif dans la mesure où 90 % des étudiants des nouvelles cohortes 1995-1996 ont obtenu leur diplôme, comparativement à 55 % pour le groupe d'étudiants débutant le programme en 1990-1991; ce resserrement présente aussi un aspect apparemment négatif, dans la mesure où, comme on l'a vu, le nombre de nouveaux inscrits a diminué.

Tableau 2.3

Taux de diplomation au baccalauréat en architecture, design, urbanisme et études urbaines, cohortes d'étudiants de 1988-1989 et 1989-1990 inscrits à temps plein

	Dans la discipline de départ	Dans une autre discipline	Global	Échantillon ¹ (effectifs)
Architecture				
Laval	72,1	8,2	80,3	147
McGill	80,7	6,8	87,5	88
UdeM	70,9	1,7	72,6	172
Sous-total	73,5	5,2	78,7	407
Architecture de paysage				
UdeM	55,4	8,4	63,8	83
Design de l'environnement²				
UQAM	61,2	4,8	66,0	165
Urbanisme et études urbaines				
Concordia	49,3	12,7	62,0	71
UdeM	74,2	3,1	77,3	128
UQAM	66,4	3,6	70,0	110
Sous-total	65,7	5,5	71,2	309
Total	67,3	5,5	72,8	964

Source : Direction des affaires universitaires et scientifiques, MEQ, 1996.

¹ L'échantillon correspond aux nouveaux inscrits des trimestres d'automne 1988 et 1989 qui ont été suivis jusqu'en 1994.

² Les taux pour le baccalauréat en design industriel de l'Université de Montréal ne sont pas disponibles dans la base de données du MEQ. Les chiffres fournis par l'Université montrent que le taux de diplomation de la cohorte 1992, calculé à l'automne 1997, était de 71,1 % en design industriel. À partir des mêmes calculs, les autres programmes de baccalauréat de l'Université de Montréal obtenaient les taux de diplomation suivants : architecture, 41,6 %; architecture de paysage, 46,3 %; urbanisme, 60,3 %. En tenant compte du nombre d'étudiants n'ayant pas encore terminé le programme et en posant l'hypothèse que ces derniers vont effectivement le compléter, le taux de diplomation augmente de 18 points en architecture et de 2 points en architecture de paysage et en urbanisme. Il est important de noter que ces chiffres se comparent difficilement avec ceux du MEQ, car les méthodes de calculs et les années retenues ne sont pas identiques.

2.5 Intégration des diplômés dans le marché du travail

Le ministère de l'Éducation du Québec effectue périodiquement une enquête de relance des diplômés universitaires afin de connaître l'évolution de l'intégration au marché du travail des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme (Audet, 1998). Cette enquête permet notamment de mesurer le taux de placement des diplômés dans un emploi lié au domaine d'études.

Le tableau 2.4 présente les taux de placement en janvier 1997 de la promotion de diplômés universitaires québécois de 1995. Les taux correspondent à la proportion des personnes en emploi par rapport aux personnes disponibles pour l'emploi au moment de l'enquête, en janvier 1997. La catégorie des personnes disponibles exclut toutes celles qui n'étaient pas en recherche active d'emploi, de même que les étudiants n'ayant pas d'emploi à temps plein (30 heures par semaine et plus). Les personnes qui poursuivaient des études tout en occupant un emploi à temps plein sont toutefois considérées comme des individus en emploi. Le taux global figurant au tableau s'applique au placement sans égard au lien avec la formation reçue, alors que le taux lié au domaine d'études principal s'applique aux diplômés occupant un emploi *perçu* par eux comme tel.

Tableau 2.4
Taux de placement en janvier 1997 des diplômés en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines, promotion de 1995

	Baccalauréat			Maîtrise		
	Taux global	Lié au domaine d'études principal	Temps plein lié au domaine d'études principal	Taux global	Lié au domaine d'études principal	Temps plein lié au domaine d'études principal
- Architecture	93,8	79,4	67,4	n.d.	n.d.	n.d.
- Architecture de paysage	100,0	55,6	33,3	n.a.	n.a.	n.a.
- Design de l'environnement	88,2	68,9	49,5	n.a.	n.a.	n.a.
- Design industriel	100,0	48,1	48,1	n.a.	n.a.	n.a.
- Aménagement	n.a.	n.a.	n.a.	85,9	43,7	43,7
- Urbanisme	76,3	27,1	24,1	89,7	47,4	47,4
- Études urbaines	82,2	n.d.	41,1	n.a.	n.a.	n.a.
- Ensemble des disciplines au Québec	90,9	68,6	55,9	91,9	76,7	66,7

Source : Marc Audet, *Qu'advient-il des diplômés des universités ? La promotion de 1995*, Service des analyses, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

De façon générale, les données du tableau 2.4 tendent à démontrer que les titulaires d'un baccalauréat en architecture de paysage, design industriel, urbanisme et études urbaines partagent une situation d'emploi moins avantageuse que celle de l'ensemble des diplômés universitaires du Québec (dernière ligne du tableau). Seuls les finissants en architecture et en design de l'environnement détiennent des taux de placement supérieurs lorsqu'ils occupent un emploi lié à leur domaine d'études.

Le caractère saisonnier des emplois en architecture de paysage peut expliquer qu'à peine un diplômé sur trois occupe un emploi à *temps plein lié à leur domaine d'études principal*. De plus,

les architectes paysagistes font face à une vive concurrence. Des praticiens d'autres professions ont su commercialiser plus efficacement leur service. Par exemple, les architectes paysagistes semblent éprouver « de la difficulté à se positionner dans le nouveau domaine de l'aménagement durable. Les ingénieurs, forts de leur expérience en travaux d'infrastructure, s'occupent maintenant de réaménager des rues en couloirs de verdure » (DRHC, 1996 : 75).

En ce qui concerne le design industriel, les données de Audet (1998) montrent que, deux ans après avoir complété le programme, environ la moitié des diplômés détiennent un emploi dans leur domaine d'études. Les chiffres fournis par l'Université de Montréal indiquent, de leur côté, que, depuis 1994, près de 90 % des diplômés obtiennent un emploi dans les six premiers mois. Au-delà des chiffres, il faut retenir que la profession de designer industriel reste très liée à la santé économique et à la vigueur de la consommation. Comme le rappelle l'étude de Développement des ressources humaines Canada, la demande à l'égard des services de design industriel reste fragile. De plus, selon l'étude, le « marché canadien du design industriel est assez restreint, même en période d'expansion, en raison de la structure manufacturière du pays (petites séries, secteur dominé par les succursales) » (DRHC, 1996 : 72). Les clients traditionnels des designers industriels se retrouvent dans le secteur de la fabrication, particulièrement pour la conception de mobilier de bureau, de jouets, de produits ménagers ou destinés à l'industrie automobile. Les tendances récentes montrent toutefois que de nouvelles ouvertures d'emplois semblent s'offrir dans l'industrie agro-alimentaire et du design textile.

En urbanisme, la situation de l'emploi est particulièrement préoccupante : seulement un bachelier sur quatre et la moitié des détenteurs de maîtrise occupent un emploi dans leur domaine d'études. À l'instar du génie civil, le marché de l'emploi en urbanisme est très cyclique. Il faut rappeler à cet égard que les postes créés suite à l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), en 1979, ont rapidement été comblés. L'élaboration de schémas d'aménagement, de plans d'urbanisme aura été pour plusieurs l'occasion d'enrichir leur pratique acquise depuis quelques années. Pour d'autres, et c'est probablement le cas de la majorité, l'exercice aura été l'occasion de mettre en pratique une formation universitaire fraîchement acquise. Aussi, suite à l'adoption de la LAU, la concurrence entre les finissants en urbanisme et ceux des disciplines connexes comme le génie, l'architecture et particulièrement la géographie est devenue plus vive.

Rappelons également que la pratique de l'urbanisme au Québec est encore jeune comparativement à celle de l'Ontario. La tradition de planification de l'espace n'est donc pas encore véritablement bien ancrée. L'évolution récente des pratiques de l'urbanisme dans la région de Montréal en témoigne d'ailleurs clairement. Par exemple, plusieurs municipalités ont aboli leur service d'urbanisme ou l'ont transformé en simple service de permis et inspections. Par contre, dans certains cas, les urbanistes sont devenus les directeurs généraux des municipalités. Par leur formation générale, les urbanistes sont effectivement bien placés pour occuper de tels postes.

Le faible nombre d'emplois créés en urbanisme au cours des dernières années s'explique en partie par le retard important, d'au moins cinq à six ans, qu'accusent la plupart des municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration des schémas d'aménagement de deuxième génération. Actuellement, selon le calendrier et la cadence prévus initialement, le Québec municipal devrait être en train d'élaborer sa troisième génération de documents de planification et de réglementation. Or, la deuxième génération commence à peine à entrer graduellement en vigueur. Ce retard de la planification régionale a une incidence directe sur la planification locale, puisque les 1348 municipalités locales doivent attendre l'entrée en vigueur des nouveaux schémas d'aménagement avant d'entreprendre, comme l'exige la loi (LAU), l'élaboration de leurs nouveaux plans et règlements d'urbanisme.

C'est ce contexte, entre autres, qui fut responsable de la précarité du marché de l'emploi en urbanisme au cours de la dernière décennie. Le retard qu'accuse l'ensemble de la planification urbaine québécoise ne s'explique pas par un désintérêt à l'égard de l'aménagement du territoire, mais au contraire par le temps et les énergies considérables que les intervenants gouvernementaux et régionaux ont dû consacrer à l'élaboration de schémas de deuxième génération de meilleure qualité que la précédente. En effet, la très laborieuse définition des orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire aura exigé plus de 15 ans d'effort. Cette opération fut suivie par la difficile mise en place de nombreux mécanismes de coordination interministérielle, de procédures d'examen et de bonification des projets de schémas, de négociation avec les MRC et d'approbation gouvernementale, afin d'assurer la conformité des éventuels schémas aux orientations nationales et aux nombreuses politiques nationales d'aménagement qui en découlent. À terme, les 96 projets de schéma de deuxième génération auront ainsi tous fait l'objet d'un examen minutieux par les ministères impliqués, de négociations avec les MRC, de nombreuses révisions, corrections et modifications.

L'avenir apparaît prometteur, puisque les 96 schémas d'aménagement commencent maintenant à entrer en vigueur les uns après les autres. Ces entrées en vigueur déclenchent légalement le processus d'élaboration de la planification de deuxième génération dans les 1348 municipalités locales du Québec. Seulement huit de ces nouveaux schémas viennent tout juste d'entrer en vigueur et les effets bénéfiques sur l'emploi se font déjà sentir. Parmi les 88 autres schémas, neuf sont en attente d'approbation gouvernementale, 43 sont en phase de consultation auprès de la population ou autres intervenants, 35 sont en chantier et un seul, celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), n'a pas encore commencé son processus de révision. Les 87 projets de schémas qui sont actuellement en préparation entreront en vigueur à raison d'une moyenne estimée à deux ou trois par mois au cours des trois à quatre prochaines années.

Par ailleurs, la pratique de l'urbanisme a évolué et s'est diversifiée depuis une dizaine d'années. À titre d'exemple, dans les MRC et les municipalités, en plus d'encadrer le développement du territoire, les urbanistes et aménagistes assument de plus en plus un rôle d'agent de développement économique et social. Ils participent ainsi, avec les élus et les citoyens, à l'élaboration d'une vision du développement économique et social du territoire de la collectivité¹³. Les programmes universitaires en urbanisme et en aménagement ont commencé à s'adapter à cette nouvelle réalité.

Outre les informations sur le taux de placement, l'étude de Audet (1998) donne des indications sur le « secteur d'activité » de l'emploi, le niveau des salaires et le taux de satisfaction des jeunes diplômés. Le tableau 2.5 présente les secteurs d'activités les plus fréquents selon les domaines d'études. Quant à la rémunération, à l'hiver 1997, pour l'ensemble des finissants au Québec, le salaire annuel moyen de *l'emploi à temps plein lié au domaine d'études* est de 34 000 \$ au baccalauréat. En comparaison, il est de 23 000 \$ en architecture, 20 900 \$ en design industriel et de 27 900 \$ en urbanisme¹⁴. À la maîtrise, l'écart est encore plus marqué : le salaire annuel moyen est de 48 100 \$ pour l'ensemble des diplômés comparativement à 33 800 \$ en architecture et de 34 900 \$ en urbanisme. Malgré les salaires plus bas, les diplômés affichent un taux très élevé de satisfaction quant à leur emploi. Parmi ceux qui occupent un emploi lié à leur domaine d'études, environ 90 % des bacheliers et la totalité des diplômés à la maîtrise se déclarent

¹³ Pour obtenir davantage de précisions sur les expertises récentes développées par les urbanistes et les aménagistes au Québec, on peut se référer au document suivant : Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec, *Urb-Info*, Hiver 1998.

¹⁴ Les données sur les salaires concernant l'architecture de paysage, le design de l'environnement et les études urbaines comportent une marge d'erreur trop importante pour être fiables.

satisfaits de leur emploi. Évidemment, cette proportion chute chez les personnes occupant un emploi non lié au domaine d'études.

Tableau 2.5
Secteurs d'activité de l'emploi lié au domaine d'études, diplômés en architecture, design, urbanisme et études urbaines¹

	Secteurs d'activité après l'obtention d'un baccalauréat	Secteurs d'activité après l'obtention d'une maîtrise
Architecture	- Industries manufacturières, construction, transport et entreposage (43 %) - Services (22 %)	- Industries manufacturières, construction, transport et entreposage (100 %)
Arch. de paysage	- Fonction publique (80 %) - Services (20 %)	- n.a.
Design de l'environnement	- Services (56 %) - Industries manufacturières, construction, transport et entreposage (16 %)	- n.a.
Design industriel	- Services (62 %) - Industries manufacturières, construction, transport et entreposage (38 %)	- n.a.
Urbanisme	- Fonction publique (65 %) - Services (35 %)	- Services (22 %) - Enseignement et serv. connexes (20 %) - Fonction publique (20 %)
Études urbaines	- Fonction publique (57 %) - Enseignement et serv. connexes (43 %)	- n.a.

¹ Seuls les pourcentages les plus élevés sont présentés ici.

Source : Marc Audet, *Qu'advient-il des diplômés des universités ? La promotion de 1995*, Service des analyses, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

3. Les unités académiques

3.1 Le corps professoral

À l'automne 1998, on dénombrait un peu plus de 150 professeurs réguliers dans l'ensemble des écoles, instituts et départements en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines (tableau 3.1). Avec un âge moyen se situant généralement entre 50 et 53 ans, ces professeurs apparaissent légèrement plus âgés que ceux du réseau universitaire. Selon l'enquête sur le personnel enseignant (EPE) réalisée par la CREPUQ, l'âge moyen de l'ensemble des professeurs d'université au Québec, en 1997-1998, était de 48,5 ans¹⁵. Seuls les professeurs en études urbaines de l'Université Concordia se situent en bas de cette moyenne.

En ce qui concerne le niveau de formation, les données de l'EPE montrent que 79,8 % des professeurs au Québec, toutes disciplines confondues, détiennent un diplôme de doctorat. En aménagement, urbanisme et études urbaines, la proportion (80 %) de docteurs est équivalente à celle de l'ensemble des disciplines au Québec. En architecture et en design, la situation est très différente : selon les établissements, entre 25 et 57 % des professeurs sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle. En fait, le niveau de formation en architecture et en design est comparable à celui des professeurs en arts. Ainsi, toujours selon les données de l'EPE, à peine plus d'un professeur sur trois (37,2 %) du secteur des arts détient un doctorat.

Dans la plupart des unités académiques, le nombre de professeurs réguliers a diminué entre 1992 et 1997. C'est cependant dans les écoles d'architecture où l'on observe la baisse la plus marquée : le nombre total de professeurs réguliers y est passé de 57,5 à 43,3, soit une baisse de 25 %. Or, dans l'ensemble du système universitaire, pour la même période, cette diminution, bien que non négligeable, fut de 8 %. La diminution du nombre de professeurs réguliers en architecture a donné lieu à une hausse du nombre de chargés de formation pratique et de chargés de cours, souvent embauchés en puisant dans le budget affecté à des dépenses de fonctionnement, pourtant elles-mêmes nécessaires (qu'on pense au renouvellement des parcs d'ordinateurs). Les indices comparatifs de la contribution des chargés de cours présentés au tableau 3.1 tracent un portrait rapide de la situation. Ainsi, plus l'indice est élevé, plus la contribution des chargés de cours dans un établissement donné est importante relativement aux autres établissements. On y constate que la contribution des chargés de cours dans les trois écoles d'architecture a effectivement augmenté suite au départ ou à la mise à la retraite des professeurs réguliers.

Les changements apportés au corps professoral entre 1992 et 1997 s'inscrivent dans un contexte où les universités ont dû faire face à des compressions budgétaires sans précédent. Des efforts importants de rationalisation ont donc été consentis par plusieurs universités au cours des dernières années à l'égard de leurs ressources professorales. Le cas de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal est un bel exemple. Entre 1994 et 1999, le personnel régulier de la Faculté est passé de 62 postes (équivalents à temps complet) à 50, soit une réduction de 20 %. De plus, les budgets affectés au personnel à temps partiel, une composante essentielle dans les programmes à caractère professionnel, ont subi une réduction plus forte encore. La résultante est que, pour maintenir les ratios d'encadrement dans les ateliers et rencontrer les critères d'accréditation, les tâches d'enseignement se sont fortement accrues.

¹⁵ CREPUQ, *Caractéristiques et rémunération des professeurs de carrière des universités québécoises, Rapport de l'enquête sur le personnel enseignant, Année 1997-1998, 1999.*

Tableau 3.1

Corps professoral dans les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines

	Professeurs réguliers						Nombre de cours de 3 crédits			Indice comparatif de la contribution	
	Nombre				Âge moy.	% doct.	donnés par les chargés de cours ¹			des chargés de cours ²	
	1992	1997	1998	Δ 92-98			1998	1998	1992	1997	Δ 92-97
Architecture											
Laval - École d'architecture	22	16,5	17,5	-4,5	49,0	57,1%	13	17	4	0,59	0,97
McGill - École d'architecture	12,5	10,5	10	-2,5	52,0	30,0%	30	34	4	2,40	3,40
UdeM - École d'architecture	23	16,3	16,5	-6,5	55,0	24,2%	29	27,5	-1,5	1,26	1,67
Total des 3 unités	57,5	43,3	44	-13,5		38,6%	72	78,5	6,5	1,25	1,78
Architecture de paysage											
UdeM - École d'architecture de paysage	8,3	9	8	-0,3	49,5	25,0%	14,5	14	-0,5	1,75	1,75
Design											
UdeM - École de design industriel	8,7	8	8	-0,7	53,0	25,0%	16	8	-8	1,84	1,00
UQAM - Département de design ³	29	26	25	-4	50,3	28,0%	33	32,5	-0,5	1,14	1,30
Total des 2 unités	37,7	34	33	-4,7		27,3%	49	40,5	-8,5	1,30	1,23
Aménagement, urbanisme et études urbaines											
Concordia - Études urbaines (dép. de géo.)	1	2	3	2	40,0	66,7%	8	7	-1	8,00	2,33
Laval - Département d'aménagement	4	7	7	3	49,0	71,4%	3	3	0	0,75	0,43
McGill - École d'urbanisme	4	4	4	0	52,7	75,0%	3	3	0	0,75	0,75
UdeM - Institut d'urbanisme	16,5	16,2	16,5	0	52,2	60,6%	16,5	2,5	-14	1,00	0,15
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques	19	18	19	0	51,3	89,5%	26	8	-18	1,37	0,42
INRS-Urbanisation	22	18	18	-4	n.d.	94,4%	0	0	0	0,00	0,00
Total des 6 unités	66,5	65,2	67,5	1		80,0%	56,5	23,5	-33	0,85	0,35
Ensemble	170	151,5	152,5	-17,5		53,8%	192	156,5	-35,5	1,13	1,03

Sources : établissements universitaires.

¹ Incluant les chargés de formation pratique. Les données couvrent la session d'automne.² L'indice comparatif de la contribution des chargés de cours est calculé de la façon suivante : nombre de cours de trois crédits donnés par des chargés de cours divisé par le nombre de professeurs réguliers.

Plus l'indice est élevé, plus la contribution des chargés de cours dans un établissement donné est importante relativement aux autres établissements.

³ Sur le total de 25 professeurs, 13 se consacrent à l'enseignement et à la recherche/création en design de l'environnement.⁴ Sur les 18 professeurs à plein temps et les deux professeurs à mi-temps, dix se consacrent exclusivement au champ de l'urbanisme et des études urbaines, quatre s'inscrivent exclusivement dans le champ des études touristiques, quatre travaillent dans ces deux champs et deux sont essentiellement affectés à l'École supérieure de mode de Montréal.

L'insuffisance des ressources a également obligé les unités de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal à offrir de façon cyclique plusieurs cours à option de même que quelques cours obligatoires.

Dans certaines universités, le contexte de restriction budgétaire n'a pas eu d'impact direct sur le nombre de professeurs réguliers, mais plutôt sur l'organisation des activités académiques. À titre d'illustration, l'École d'urbanisme de l'Université McGill a rationalisé ses activités de trois manières : en réorganisant son cursus et son mode de fonctionnement (en particulier en impliquant le milieu professionnel), en améliorant ses échanges avec d'autres unités de l'Université McGill et en augmentant son interaction avec d'autres institutions montréalaises. Dans les trois cas, l'effort a porté sur la création d'une meilleure synergie entre différents acteurs, de manière à faire plus et mieux avec moins.

Le cas du baccalauréat en urbanisme de l'UQAM est également à souligner. La modification majeure du programme mise en oeuvre à l'automne 1995 implique une portion plus grande (près du tiers) des cours devant être donnés en ateliers. Compte tenu de ce changement important, la moyenne-cible des cours du programme devait être réduite. Or, dans le contexte de rationalisation, elle fut maintenue à 36 étudiants. D'autre part, une entente entre la direction du programme de l'UQAM et la direction de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal permet, depuis quelques années, un transfert réciproque d'étudiants entre les deux programmes de baccalauréat en urbanisme. Les collaborations de cette nature peuvent évidemment prendre des formes multiples et impliquer deux ou plusieurs unités académiques. C'est ce que l'on verra dans la prochaine section.

3.2 Collaborations d'enseignement ou de formation

Le tableau 3.2 présente quelques exemples de collaborations formelles ou de partenariats extérieurs à l'unité académique en matière d'enseignement et de formation. Les codirections à la maîtrise et au doctorat de même que d'autres types de collaboration avec l'extérieur sont assez fréquents. Notons, entre autres, que les échanges d'étudiants avec plusieurs établissements universitaires de pays étrangers sont des pratiques répandues au sein des unités en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. Les stages n'ont pas été mentionnés ici, puisqu'il s'agit d'une forme de collaboration externe courante dans l'ensemble des unités offrant une formation professionnelle.

On peut aussi constater dans le tableau 3.2 que la plupart des unités académiques participent à la Charrette universitaire annuelle organisée par le Centre Canadien d'architecture (CCA). Le CCA est un musée et un centre d'études qui se consacre à l'art de l'architecture du passé et du présent. Il réunit une des rares collections de dessins architecturaux et de photographies d'architecture au monde. Avec sa bibliothèque, le CCA est un centre d'études réputé internationalement qui fait de Montréal un lieu exceptionnel pour poursuivre des recherches sur l'architecture de différentes époques et de différentes régions du monde. Ses activités se situent à une échelle locale et nationale aussi bien qu'internationale et s'appuient sur une collection unique d'oeuvres d'art et de documents provenant de disciplines qui créent l'environnement bâti ou interviennent dans son développement, dont l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement paysager. Grâce à son Programme d'accueil de chercheurs, le Centre d'études du CCA permet à des architectes et chercheurs venant des Amériques, d'Europe et d'autres régions de poursuivre leurs travaux de niveau post-doctoral en histoire et théorie de l'architecture.

Tableau 3.2
Exemples de collaborations d'enseignement ou de formation dans les unités académiques en
architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines

Exemples de collaborations d'enseignement ou de formation	
ARCHITECTURE	
Laval - École d'architecture	- Collaborations avec plusieurs organismes et professionnels dans la région, de même qu'ailleurs au Québec et à l'étranger, ce qui permet aux étudiants de travailler sur les besoins du milieu (conversion d'imm. patrimoniaux, études préliminaires en vue de nouveaux imm., études et charrettes de design urbain) - Collaborations et échanges interuniversitaires dans le cadre (1) des ateliers et voyages d'études à l'étranger (Turquie et Italie), (2) d'ententes bilatérales entre des écoles d'architecture de France et du Mexique, (3) de projets de coopération impliquant des établissements universitaires de France, du Liban et du Vietnam, (4) d'autres ententes bilatérales de l'Université (Argentine et Belgique), sans compter celles de la CREPUQ - Cours à distance pour trois campus de l'ITESM (Hermosilla, Querétaro et Monterrey au Mexique) et École d'été en architecture à l'intention des étudiants mexicains en architecture - Membre du Master européen en architecture et développement durable (École polytechn. féd. de Lausanne, École d'architecture de Toulouse, Université cathol. de Louvain, Architectural Association School, Politecnico di Milano) - Membre du Réseau interaméricain en gestion urbaine et patrimoine en vue d'une maîtrise sur la gestion du patrimoine architectural et urbain - Participation à un réseau d'échange entre écoles d'architecture européennes dans le cadre d'une option « formation internationale » prévue pour 2001
McGill - École d'architecture	- Collaborations et échanges (cours, codirection de mémoires et thèses) avec plusieurs unités académiques de McGill dont : École d'urbanisme, génie civil, génie mécanique, travail social, histoire de l'art - Participation à la Charette annuelle organisée par le Centre Canadien d'architecture; étudiants de plusieurs universités et disciplines (architecture, architecture de paysage, design, urbanisme) participent à l'événement - Échanges d'étudiants avec des écoles d'architecture de plusieurs pays dont l'Australie, la Belgique, la France, l'Inde, Israël, l'Italie et la Colombie (en 1998-99, environ 15 étudiants étrangers et 15 étudiants de McGill ont participé au programme d'échanges) - Échanges d'étudiants avec l'École d'architecture et l'École d'architecture de paysage de l'UdeM; séminaires conjoints aux études supérieures avec l'UdeM - Participation à des jurys d'atelier avec les écoles d'architecture de Laval, UdeM, Carleton et University of Toronto - Collaboration avec 22 étudiants et 2 professeurs du College of Architecture, Texas Tech University dans leur International Summer School à McGill, été 99 - Stages d'enseignement comme professeurs invités à l'École d'architecture de Grenoble et à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand
UdeM - École d'architecture	- Tronc commun facultaire en voie de réalisation et échanges de cours avec les autres unités de la Faculté - Partenaire avec l'École de design industriel, de l'orientation en design d'intérieur du baccalauréat en design - Échanges de professeurs, étudiants et services avec l'École d'architecture de Paris-Villemin - Réciprocité de codirection (mémoire, thèse), participation à des jurys d'Atelier avec l'École d'architecture de l'Université McGill

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.2 (suite)

Exemples de collaborations d'enseignement ou de formation	
UdeM - École d'architecture (suite)	- Partenaire avec les universités Nébraska-Lincoln, Howard, Nationale Autonome de Mexico (UNAM), Autonome de Nuevo Leon et Toronto d'un consortium Nord-américain (Canada-USA-Mexique), le NAEC, chargé d'étudier l'arrimage de la formation professionnelle en architecture dans le contexte de l'ALÉNA - Participation à la Charette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch. - Projets d'étudiants à la demande et en collaboration avec les autorités concernées en vue d'améliorer le campus universitaire (ex. : résidences des étudiants) et d'autres lieux d'intérêt social (ex. rénovation de HLM)
ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
UdeM - École d'architecture de paysage	- Tronc commun facultaire en voie de réalisation et échanges de cours avec les autres unités de la Faculté - Des échanges avec plusieurs établissements en Ontario, en Colombie-Britannique ainsi qu'en France, en Belgique, aux États-Unis, au Mexique, en Australie et au Chili (chaque année, environ 7 étudiants et 2 professeurs participent à des échanges d'une durée d'un semestre) - Accueil d'étudiants de plusieurs institutions françaises dans le cadre des échanges CREPUQ. Chaque année environ 4-5 étudiants sont impliqués dans ces échanges. En septembre 1999, 28 étudiants provenaient de l'Université de Tours - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.
DESIGN	
UdeM - École de design industriel	- Tronc commun facultaire en voie de réalisation et échanges de cours avec les autres unités de la Faculté - Programme d'échanges avec des universités en Europe et en Australie - Chaque année, plusieurs professeurs de l'École de design industriel participent à des séminaires dans des universités européennes (Finlande, France, Italie) - Programme d'échanges avec l'Ontario College of Art and Design
UQAM - Dép. de design	- Encadrement de séminaires et direction ou codirection de thèses dans le cadre du doctorat en études et pratiques des arts de l'UQAM - Échanges d'étudiants avec plusieurs écoles d'architecture et de design de France dans le cadre des échanges CREPUQ - Participation à la conception, à l'implantation et au développement du baccalauréat en gestion et design de la mode offert par l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et le Groupe Collège Lasalle - Participation à la mise sur pied de l'Institut universitaire des nouveaux médias - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉTUDES URBAINES	
Concordia- Études urbaines (Dép. de géo.)	- Supervision de thèses à la Faculté de génie de l'Université Concordia (civil et bâtiment) - Programme puise dans le corps professoral d'autres départements de l'Université : géographie, sociologie et anthrop., économique et sc. politiques - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.
Laval - Dép. d'aménagement	- Codirection et direction de mémoires et de thèses dans d'autres départements de l'Université Laval (géographie, génie civil) et dans d'autres établissements (INRS-Urbanisation, UdeM, U. of Waterloo, Imperial College de Londres) - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.2 (suite)

Exemples de collaborations d'enseignement ou de formation	
McGill - École d'urbanisme	- Étudiants prennent une partie de leurs cours dans d'autres unités académiques de l'Université McGill, tels l'École d'architecture, la Faculté de droit et les départements de géographie, de génie civil, de sociologie et de services sociaux. - Professeurs donnent certains de leurs cours dans d'autres unités de la Faculté de génie, à laquelle l'École appartient, en particulier en arch. et en génie civil - Étroite collaboration avec l'INRS-Urbanisation - Codirection de mémoires et de thèses des étudiants des autres universités montréalaises - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.
UdeM - Institut d'urbanisme	- Tronc commun facultaire en voie de réalisation et échanges de cours avec les autres unités de la Faculté - Codirections de thèses et participation à des jurys de mémoire de maîtrise ou de doctorat avec d'autres départements de l'Université de Montréal (géographie, sociologie) et dans d'autres établissements montréalais (UQAM, INRS-Urb.) - Transferts réciproques d'étudiants dans des cours du baccalauréat en urbanisme de l'UQAM - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch. - Échanges de professeurs et d'étudiants dans le cadre d'ententes bilatérales avec le Centre d'Études Supérieures en Aménagement de l'Université de Tours, avec l'Institut d'urbanisme de Paris, avec l'Institut d'urbanisme de Lyon, avec le College of Urban and Public Affairs de l'Université de la Nouvelle-Orléans - Accueil d'étudiants de plusieurs autres institutions françaises dans le cadre des échanges CREPUQ. Chaque année, environ 15 étudiants et 4 professeurs de part et d'autre sont impliqués dans ces échanges - Partenaire du Canadian Universities Consortium & Asian Institute of Technology impliquant l'offre de bourses de stages de recherche en Asie à des étudiants de l'Université de Montréal en gestion environnementale urbaine - Échanges de professeurs et d'étudiants dans le cadre des activités du Programme de coopération en gestion urbaine au Vietnam (PUCD-ACDI)
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques	- Progr. conjoints de maîtrise et de doctorat en études urbaines INRS-UQAM - Progr. conjoint de maîtrise en analyse et gestion urbaines ENAP-INRS-UQAM - Partage de cours avec le département de géographie de l'UQAM au niveau des programmes de deuxième cycle - Transferts réciproques d'étudiants dans des cours du baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal - Participation à la Charrette annuelle organisée par le Centre Canadien d'arch.
INRS-Urbanisation	- Progr. conjoints de maîtrise et de doctorat en études urbaines INRS-UQAM - Progr. conjoint de maîtrise en analyse et gestion urbaines ENAP-INRS-UQAM - DESS en réhabilitation des infrastructures urbaines offert en collaboration par l'INRS, l'ETS, l'Université McGill, Polytechnique et l'Université de Sherbrooke - Codirection et direction de mémoires et de thèses avec d'autres établissements

Source : établissements universitaires

Par ailleurs, il existe déjà des mécanismes formels de reconnaissance des crédits obtenus dans diverses institutions du réseau universitaire québécois. Toutefois, de l'avis des membres de la sous-commission, à l'exception des programmes conjoints, les conditions qui permettent une mobilité optimale des étudiants entre les programmes sont rarement réunies. L'inclusion formelle de certains cours d'universités partenaires dans des programmes de l'une d'elles et une plus grande harmonisation des offres de cours et des horaires pourrait faciliter cette mobilité.

3.3 Les activités de recherche

3.3.1 Financement et mesures de la production

La qualité de la recherche scientifique effectuée dans les écoles et départements constitue un élément central dans la qualité des enseignements et de la formation qui y sont offerts. Tenter de mesurer de façon précise la qualité et la productivité de la recherche demeure une tâche à la fois délicate et complexe. Il est important de garder à l'esprit que les données des tableaux 3.3 et 3.4 sur le financement de la recherche et le volume de publication ont été fournies par les établissements. Or, compte tenu que les méthodes de comptabilité peuvent parfois varier d'un établissement à l'autre, il faut être prudent dans l'interprétation des résultats lorsque l'on compare les unités entre elles. Ces données sont présentées ici avant tout pour refléter, à titre indicatif, l'activité globale de recherche.

Pour l'ensemble des domaines, le financement annuel moyen par professeur régulier s'élève à près de 32 000 dollars (tableau 3.3). À titre de comparaison, notons que dans le secteur du génie, les valeurs de ce paramètre varient entre 89 000 et 168 000 selon les spécialités; dans les sous-secteurs de la biologie, de la chimie et de la biochimie, les valeurs sont respectivement de 88 000, 103 000 et de 125 000 dollars; en éducation et en études littéraires, le montant s'élève à un peu plus de 15 000 dollars alors qu'en sciences sociales il se situe aux alentours de 25 000 dollars¹⁶. On constate donc que la situation globale du financement de la recherche de l'ensemble des domaines en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines, bien que légèrement meilleure que celle du secteur des sciences sociales, se compare très peu aux montants des sciences pures ou appliquées.

Cela dit, les écarts d'un établissement à l'autre sont considérables, et sur le plan des sommes totales et sur celui de leur provenance (subventions d'organismes reconnus ou autres, contrats). Par exemple, avec une moyenne par professeur de l'ordre de 130 000 dollars, l'INRS-Urbanisation se démarque nettement des autres unités académiques. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la recherche fondamentale et appliquée en arrimage avec la formation de chercheurs constitue le mandant principal de l'INRS. L'École d'architecture de paysage et l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal se démarquent, de leur côté, par la provenance des sommes reçues : dans les deux cas, leur financement est issu principalement de contrats. L'École d'architecture de l'Université Laval et particulièrement l'École d'urbanisme de l'Université McGill reçoivent, pour leur part, la grande majorité de leur financement d'organismes reconnus. Quant au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et le Département d'aménagement de l'Université Laval, la provenance de leurs sources de

¹⁶ Commission des universités sur les programmes, Rapport n° 3, section 3.2, Rapport n° 6, section 3.4, Rapport n° 8, chapitre 4 et Rapport n° 10, chapitre 5.

Tableau 3.3

Financement de la recherche et montant annuel moyen par professeur régulier, unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines, 1995-1998¹

		Subventions (en K\$)				Contrats (en K\$)				Montant annuel moyen par prof. régulier (1998)				Nb prof. 1998
		Organismes reconnus ²		Autres organismes				Total (en K\$)		Organismes reconnus	Autres organismes	Contrats	Total par prof.	
		Σ95-98	Moy./an	Σ95-98	Moy./an	Σ95-98	Moy./an	Σ95-98	Moy./an					
Architecture														
Laval - École d'architecture		438	146	2	1	117	39	558	186	8 350 \$	46 \$	2 227 \$	10 623 \$	17,5
	Répartition	78,6%		0,4%		21,0%		100,0%						
McGill - École d'architecture		235	78	577	192	243	81	1 055	352	7 843 \$	19 221 \$	8 086 \$	35 150 \$	10
	Répartition	22,3%		54,7%		23,0%		100,0%						
UdeM - École d'architecture		183	61	80	27	44	15	307	102	3 691 \$	1 622 \$	896 \$	6 208 \$	16,5
	Répartition	59,5%		26,1%		14,4%		100,0%						
Total des 3 unités		856	285	659	220	404	135	1 920	640	6 488 \$	4 995 \$	3 059 \$	14 542 \$	44
	Répartition	44,6%		34,3%		21,0%		100,0%						
Architecture de paysage														
UdeM - École d'architecture de paysage		75	25	75	25	376	125	526	175	3 125 \$	3 137 \$	15 669 \$	21 931 \$	8
	Répartition	14,2%		14,3%		71,4%		100,0%						
Design														
UdeM - École de design industriel		20	7	116	39	58	19	194	65	848 \$	4 832 \$	2 401 \$	8 080 \$	8
	Répartition	10,5%		59,8%		29,7%		100,0%						
UQAM - Département de design		452	151	229	76	233	78	914	305	6 028 \$	3 048 \$	3 105 \$	12 182 \$	25
	Répartition	49,5%		25,0%		25,5%		100,0%						
Total des 2 unités		472	157	345	115	291	97	1 108	369	4 772 \$	3 481 \$	2 935 \$	11 187 \$	33
	Répartition	42,7%		31,1%		26,2%		100,0%						
Aménagement, urbanisme et études urbaines														
Concordia - Études urbaines (Dép. de géo.)		109	36	40	13	10	3	159	53	12 133 \$	4 444 \$	1 089 \$	17 667 \$	3
	Répartition	68,7%		25,2%		6,2%		100,0%						
Laval - Département d'aménagement		302	101	149	50	480	160	930	310	14 359 \$	7 100 \$	22 850 \$	44 308 \$	7
	Répartition	32,4%		16,0%		51,6%		100,0%						
McGill - École d'urbanisme		570	190			9	3	579	193	47 500 \$	0 \$	791 \$	48 291 \$	4
	Répartition	98,4%		0,0%		1,6%		100,0%						
UdeM - Institut d'urbanisme		107	36	28	9	612	204	747	249	2 165 \$	560 \$	12 370 \$	15 095 \$	16,5
	Répartition	14,3%		3,7%		81,9%		100,0%						
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques		473	158	149	50	865	288	1 487	496	8 304 \$	2 610 \$	15 176 \$	26 090 \$	19
	Répartition	31,8%		10,0%		58,2%		100,0%						
INRS- Urbanisation		1 221	407	2 935	978	2 916	972	7 073	2 358	22 610 \$	54 360 \$	54 009 \$	130 979 \$	18
	Répartition	17,3%		41,5%		41,2%		100,0%						
Total des 6 unités		2 782	927	3 301	1 100	4 893	1 631	10 976	3 659	13 739 \$	16 301 \$	24 163 \$	54 203 \$	67,5
	Répartition	25,3%		30,1%		44,6%		100,0%						
Ensemble														
		4 186	1 395	4 380	1 460	5 963	1 988	14 530	4 843	9 150 \$	9 574 \$	13 035 \$	31 759 \$	152,5
	Répartition	28,8%		30,1%		41,0%		100,0%						

Sources : établissements universitaires.

¹ Les montants couvrent les années académiques 1995-96, 1996-97 et 1997-98.² Organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU).

Tableau 3.4

Publications dans les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines, 1995-1998¹

	Articles dans « Rac » ²	Articles hors « Rac »	Chapitres de livres	Livres	Comm. publiées	Confé- rences sur invit.	Rapport de rech. ou tech.	Nb de prof. rég. en 1998
Architecture								
Laval - École d'architecture	49	99	16	7	49	72	50	17,5
McGill - École d'architecture	35	68	22	6	47	66	11	10
UdeM - École d'architecture	18	22	11	5	30	34	32	16,5
Total des 3 unités	102	189	49	18	126	172	93	44
Architecture de paysage								
UdeM - École d'architecture de paysage	28	25	18	2	10	20	15	8
Design								
UdeM - École de design industriel	9	4	27	5	16	39	13	8
UQAM - Département de design	3	27	7	23	9	41	17	25
Total des 2 unités	12	31	34	28	25	80	30	33
Aménagement, urbanisme et études urbaines								
Concordia - Études urbaines (départ. de géo.)	6	2	0	0	4	23	4	3
Laval - Département d'aménagement	45	2	22	12 ³	3	70 ⁴	18	7
McGill - École d'urbanisme	9	13	5	3	34	2	7	4
UdeM - Institut d'urbanisme	58	35	41	7	24	n.d.	44	16,5
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques	33	41	36	15	26	67	56	19
INRS-Urbanisation	86	20	39	7	40	212	130	18
Total des 6 unités	237	113	143	44	131	374	259	67,5
Ensemble	379	358	244	92	292	646	397	152,5

Source : établissements universitaires.

¹ L'inventaire couvre les années académiques 1995-96, 1996-97 et 1997-98.

² Revue avec comité de lecture.

³ Incluant les éditions de livres.

⁴ Incluant les communications non publiées.

financement est similaire : un peu plus de la moitié est issue de contrats et environ le tiers d'organismes reconnus. En fait, vu les écarts évoqués ci-dessus, il n'est pas exagéré de dire que chaque unité de recherche présente un cas particulier que seule une lecture attentive du tableau 3.3 peut faire ressortir comme tel.

Concernant le volume des publications (tableau 3.4), on notera que les écarts d'un établissement à l'autre sont tout aussi importants qu'en ce qui concerne le financement de la recherche. Ces écarts s'appliquent aussi bien au volume des publications qu'à leur type (articles dans les revues avec ou sans comité de lecture, communications publiées, rapports de recherche et rapports techniques, etc.) et il est évident que la nature d'une recherche et son mode de financement exercent une influence déterminante sur la nature et le volume des publications qui en font état. De plus, la part relative des différents types de publication varie tellement d'une unité académique à l'autre que l'on peut être porté à croire à l'existence de pratiques de publication propres à chaque unité. Ce sont là des facteurs qui rendent difficiles les comparaisons qui ne seraient fondées que sur des données quantitatives.

Par ailleurs, les données du tableau 3.4 ne rendent justice que partiellement à la production spécifique au domaine de l'architecture et du design. Les informations de ce tableau se concentrent sur la production dite « traditionnelle » de la recherche universitaire. Les membres de la sous-commission reconnaissent qu'il est cependant difficile de comptabiliser sur une base comparative l'ensemble des productions des professeurs en architecture et en design. À titre indicatif, on peut néanmoins présenter quelques exemples qui permettent de mieux saisir la réalité de ces domaines.

À l'École d'architecture de l'Université McGill, les professeurs ont participé, entre 1995 et 1998, à une vingtaine d'expositions et à une cinquantaine de projets architecturaux (incluant restauration, résidences et édifices commerciaux). Au cours de la même période, les professeurs du Département de design de l'UQAM ont participé à près d'une quarantaine d'expositions solo et collectives. À l'Université Laval, les professeurs de l'École d'architecture participent régulièrement à des concours internationaux de même qu'à des projets spéciaux en recherche, design et enseignement en association avec des municipalités et des organismes tels que Patrimoine Canada, la Commission de la Capitale nationale et le Fonds international de coopération universitaire. À la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, les professeurs de l'École d'architecture participent également à plusieurs projets de design architectural et à de nombreuses expositions alors que ceux de l'École de design industriel, en plus de créer des CD-ROM, prennent part à des projets d'expositions interactives impliquant divers pays, dont la France, la Finlande, la Corée, l'Italie, l'Allemagne, le Japon. Enfin, les professeurs de l'École d'architecture de paysage sont impliqués, entre autres, dans la conception de plusieurs projets d'aménagement paysager et de plans d'aménagement. Par exemple, ils ont participé à l'élaboration des plans et devis pour la mise en valeur de la Colline parlementaire à Québec. Ils ont aussi créé un CD-ROM multimédia concernant le Système de monitoring visuel du paysage.

3.3.2 Particularités institutionnelles

Cette section dessine un bref portrait qualitatif de l'ensemble des domaines et illustre certaines particularités des unités académiques sur le plan de la recherche. Le tableau 3.5 identifie leurs grands axes de recherche alors que le tableau 3.6 présente de façon synthétique quelques

exemples de collaborations. La collaboration en recherche, comme on peut le constater, est très présente et active au sein de plusieurs groupes de recherche.

L'École d'architecture et le Département d'aménagement de l'Université Laval

Plusieurs des recherches menées au Département d'aménagement et à l'École d'architecture s'inscrivent à l'intérieur de la programmation du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), laquelle s'articule autour de trois plates-formes théoriques reliées : mutations socio-économiques régionales et urbaines, évolution de la mobilité et processus de transformation des environnements bâtis et naturels. Ces recherches sont développées par des équipes réunies sous cinq grandes thématiques : les dynamiques urbaines, les dynamiques des écosystèmes, les réseaux de distribution d'eau potable, le design urbain et la mobilité spatiale. À elles cinq et pour la seule période 1997-1998, ces équipes ont décroché pas moins de 900 000 dollars en subventions et contrats de recherche.

Cette année, l'équipe intéressée par la mobilité spatiale a été invitée à se joindre au projet *Géomatique pour des interventions et des décisions éclairées*, un réseau de centres d'excellence regroupant une centaine de chercheurs canadiens et ayant reçu une subvention de 11 millions pour les quatre prochaines années. Dans le cadre du *Programme de partenariat universitaire en coopération et en développement* de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'équipe intéressée par le design urbain a tout récemment obtenu une subvention de 1,2 millions pour un projet extrêmement novateur en développement international : *Vers une stratégie de développement urbain à Hanoi : la densification des quartiers centraux*, projet qui sera développé en collaboration avec la Ville de Québec, la Ville d'Hanoi et l'École nationale supérieure de génie civil de Hanoi. Les équipes travaillant sur les dynamiques des écosystèmes et sur les réseaux de distribution d'eau potable ont quant à elles obtenu des subventions du *Programme de soutien aux équipes* du Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR).

L'École d'architecture de l'Université McGill

La recherche menée à l'École d'architecture de l'Université McGill, qu'elle soit subventionnée ou non, couvre notamment les sujets suivants : le logement en Amérique du Nord (y compris le Mexique), en Chine, en Inde et au Moyen-Orient; le dessin et la conception libres [*barrier-free design*]; l'architecture contemporaine en Amérique latine; l'architecture des établissements hospitaliers de Montréal; le réseau souterrain de Montréal; l'histoire et la théorie de l'architecture. La plupart des professeurs réguliers et des professeurs d'expérience à demi-temps font partie d'au moins un des groupes de recherche directement liés aux programmes d'études supérieures : groupes sur le Logement à prix accessible, l'Environnement domestique, l'Habitation à coût minimum et l'Histoire et la théorie de l'architecture. Les subventions de recherche attribuées à l'École proviennent principalement des organismes suivants : l'ACDI, la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèque et de logement, le Canada Council, le Hannah Institute for the History of Medicine et le Fonds FCAR.

Tableau 3.5

Grands axes de recherche dans les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines

Grands axes de recherche de l'unité académique	
ARCHITECTURE	
Laval - École d'architecture	- Habitation et forme urbaine - Enveloppe du bâtiment et systèmes ambiants - Approches informatiques au design et conception assistée par ordinateur
McGill - École d'architecture	- <i>Housing</i> - <i>Health Care Design</i> - <i>History and Theory of Architecture</i>
UdeM - École d'architecture	- Design architectural - Conservation de l'environnement bâti - Conception / Modélisation / Fabrication assistée de l'ordinateur - Montage et gestion de projet - Architecture urbaine - Systèmes constructifs
ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
UdeM - École d'architecture de paysage	- Paysage culturel - Paysage régional - Caractérisation des paysages - Histoire de l'architecture de paysage - Paysage et transport (entrées de ville, etc.)
DESIGN	
UdeM - École de design industriel	- Théorie, méthodologie, pédagogie du design - Histoire du design au XX^{ème} siècle - Design et nouvelles technologies - Écodesign
UQAM - Dép. de design	- Création et mise en forme - Articulation de la théorie et de la pratique du design - Dimension sociale de la production - Nouvelles technologiques liés aux savoir-faire - Collaboration nationale et internationale - Promotion et diffusion des disciplines du design
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉTUDES URBAINES	
Concordia - Études urbaines (dép. de géo.)	- Études internationales et comparatives en transports non-motorisés - Processus de développement urbain - Préférences environnementales
Laval - Dép. d'aménagement	- Aménagement du territoire - Environnement - Urbanisme et design urbain - Développement régional et local - Transport
McGill - École d'urbanisme	- <i>Urban planning in developing countries</i> - <i>Land-use planning and transportation planning</i> - <i>Urban design and neighborhood development</i> - <i>Environmental planning</i> - <i>Planning history</i>

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.5 (suite)

Grands axes de recherche de l'unité académique	
UdeM - Institut d'urbanisme	- Étalement urbain et développement durable - Planification - Histoire et théories - Environnement et ruralité urbaine - Pratiques municipales - Innovations technologiques et informatique - Nouvelle technologie de l'information et des communications - Tiers-monde et pays en développement (PED) - Gestion urbaine/PED
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques	Domaine urbain : - Dynamiques inter et intra urbaines des populations et activités - Stratégies des acteurs et développement urbain - Patrimoine, morphologie urbaine et sociologie des quartiers Domaine touristique : - Stratégies de développement et d'intervention touristique - Prévision et prospective en tourisme
INRS-Urbanisation	- Questions urbaines et régionales - Études des populations - Sciences et technologie - À cette structuration par domaine viennent se greffer des axes de recherche transversaux qui recoupent plusieurs thématiques : les problématiques urbaines dans les pays en développement; l'analyse comparée des villes; la géomatique et les systèmes d'information

Source : établissements universitaires.

Parmi les projets de recherche de l'École d'architecture, mentionnons celui basé en Israël, en Palestine et en Jordanie. Ce projet, démarré en 1998, est dirigé par un professeur de l'École de travail social et codirigé par un professeur de l'École d'architecture et est lié au McGill Middle-East Program in Civil Society and Peace Building (Programme de McGill pour les efforts de paix et le développement de la société civile au Moyen-Orient). L'ACDI contribue au financement de ce projet à raison d'un million de dollars par année pour trois ans. Le projet permettra notamment d'établir de nouvelles relations avec les établissements et organisations suivants : l'Université de Jordanie, à Amman; l'Université An-Najah, à Naplouse; le Projet Genesis, à Jérusalem; et l'Université Ben-Gourion, à Beersheba en Israël.

Par ailleurs, l'Université McGill participe aussi au projet « Projet de connectivité Canada-Chine », financé par l'ACDI. Participent aussi à ce projet l'Université de la Colombie-Britannique (École d'architecture et le Centre for Human Settlements), l'Université de Toronto (École d'architecture de paysage), l'Université de Montréal (École d'architecture de paysage) et l'Université Tsinghua (École d'architecture) de Pékin. L'objectif du projet est le développement d'un studio de dessin virtuel et sa mise sur pied à l'hiver de l'an 2000. Le studio s'occupera des problèmes du logement urbain dans le vieux quartier de la ville de Quanzhou (Fujian, République populaire de Chine) en se basant notamment sur les données d'enquête recueillies par une équipe d'étudiants diplômés de McGill, de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université Tsinghua. Cette enquête est réalisée sous la supervision de membres du Centre for Human Settlements de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'École d'urbanisme de l'Université McGill

Pour atteindre ses objectifs pédagogiques et scientifiques, l'École d'urbanisme de l'Université McGill situe ses activités d'enseignement et de recherche à l'intérieur du cadre académique très riche qu'offre Montréal. L'École est partenaire du Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM) « Villes et développement », un consortium de recherche reconnu par l'ACDI comme Centre d'excellence. Le mandat du GIM est d'aider des pays en développement à maîtriser les processus d'urbanisation, d'une part en améliorant la formation des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et d'autre part en participant à l'étude des problèmes urbains et à l'élaboration de politiques publiques. Un bon nombre de projets de recherche effectués à l'École sont des projets collectifs du GIM.

L'École travaille également de concert avec le milieu. Les professeurs sont présents sur la scène municipale et régionale, ainsi que sur la scène professionnelle, en tant que chercheurs et consultants, en tant que membres de commissions publiques ou de comités de direction, en tant que commissaires ou témoins à des audiences publiques, et en tant que commentateurs dans les médias. Pour développer ce volet de son action, l'École a adopté un rôle de leader dans la création éventuelle d'une Alliance de recherche université-communauté. Formée dans le cadre d'un nouveau programme du CRSH, cette alliance regrouperait des unités de McGill, de l'INRS et de Concordia ainsi qu'une douzaine d'organismes parapublics et de groupes communautaires.

La Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

Les trois axes structurant l'activité de recherche de la Faculté de l'aménagement sont les suivants : les activités internationales, la Chaire en paysage et environnement et les groupes de recherche. Ces activités mettent toutes à contribution des étudiants des cycles supérieurs et jouent, par le fait même, un rôle essentiel dans leur formation.

Depuis plusieurs années, des efforts importants sont consacrés à des activités de recherche et de formation sur la scène internationale, principalement au sein de programmes interuniversitaires. Ainsi la Faculté, par l'intermédiaire de son Institut d'urbanisme, est impliquée dans deux programmes quinquennaux majeurs de formation et de recherche à l'échelle internationale financés par l'ACDI : l'un à titre de partenaire du Groupe Interuniversitaire de Montréal « Villes et développement », avec l'INRS-urbanisation, l'UQAM et l'Université McGill. Après avoir été ciblé sur des activités de recherche principalement en Afrique dans une première phase, le GIM-Phase II organise des activités et monte des programmes de formation dans différents pays d'Amérique centrale. L'autre, à titre d'établissement hôte du « Programme de gestion urbaine » au Vietnam, avec comme partenaires l'Université d'architecture de Hanoi, l'Université de Calgary, la Fédération canadienne des municipalités et la firme Tecslut. Elle est enfin membre du Canadian University Consortium qui oeuvre à l'Asian Institute of Technology localisé à Bangkok.

La Chaire en paysage et environnement, créée à l'automne 1996, est financée par un partenariat de l'Université de Montréal avec Hydro-Québec, le ministère des Transports du Québec et la Société Omni. L'entente initiale est d'une durée de 5 années. Les mandats confiés par chacun des partenaires à la Chaire ont permis jusqu'à l'automne 1998, l'implication de plus de 13 professeurs de la Faculté, principalement de l'École d'architecture de paysage et de l'Institut d'urbanisme mais avec des représentants des deux autres unités, ainsi que l'embauche de 25 étudiants de maîtrise et de doctorat.

Tableau 3.6
Exemples de collaborations de recherche dans les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines

Exemples de collaborations de recherche	
ARCHITECTURE	
Laval - École d'architecture	- Participation à plusieurs centres de recherche interdisciplinaire : Centre de recherche en aménagement et développement, Centre de recherche interuniversitaire sur les bétons; Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions; Groupe de recherche multidisciplinaire - féministe - Collaborations avec plusieurs municipalités et organismes intéressés à la mise en valeur du patrimoine - Études de requalification de milieux urbains, de banlieue et villageois, avec des municipalités, des organismes gouvernementaux tels que la SHQ et la SCHL, - des organismes non gouvernementaux et privés - Projet de coopération sur « La densification des quart. centraux d'Hanoi » avec l'École nat. sup. de génie civil d'Hanoi, la Ville de Hanoi et la Ville de Québec - « La requalification urbaine et le patrimoine », projet de coopération universitaire de l'AUFELF-UREF et du Fonds international pour la coopération universitaire avec l'École d'arch. de Toulouse, France et le Dép. d'arch. de l'Univ. Saint-Esprit de Kaslik, Liban - « Pour un développement urbain durable » : logement social pour familles élargies et travailleuses à domicile (en collaboration avec l'ITESM, Querétaro) - Participation au programme de recherche de <i>International Energy Agency</i> avec le Centre for Building Studies de l'Université Concordia - Développement de bétons légers à ultra-haute performance, avec le Dép. de génie civil de l'Univ. Laval et le Centre de Recherche de l'Industrie du Béton (CERIB) - France
McGill - École d'architecture	- Participation avec UBC, Université de Toronto, UdeM et Université de Tsinghua, Beijing au « Canada-China Connectivity Project » - Projet de recherche en Israël qui permet de développer de nouveaux liens avec les universités et les organisations suivantes : University of Jordan; An-Najah University; Project Genesis, Jerusalem, and Ben-Gurion University - Institut de recherche en histoire de l'architecture (en collaboration avec le CCA, l'UdeM, l'UQAM et autres) - Participation à l'édition de plusieurs publications dont : <i>Journal of Architectural and Planning Research</i>, Texas A&M University; <i>Open House International</i>, University of Newcastle-upon-Tyne; <i>Urban History Review</i>; <i>Material History Review</i>, UBC Press
UdeM - École d'architecture	- Participation à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal affiliée à la Faculté de l'aménagement et à l'École d'architecture de paysage - Direction du Groupe de recherche international en Topologie structurale - Entente entre la Faculté de l'aménagement et le ministère de la culture et des communications concernant la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine - Collaboration avec des organismes publics (Patrimoine Canada, Commission de la Capitale nationale du Québec, etc.) pour la modélisation d'ensembles architecturaux de valeur patrimoniale - Entente avec la Ville de Montréal en vue de redéfinir les visées de développement de quartiers cibles

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.6 (suite)

Exemples de collaborations de recherche	
UdeM - École d'architecture (suite)	- Collaboration au service des incendies de la Ville de Montréal et à l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail : étude et analyse des anciens systèmes de construction - Protocole de collaboration avec l'École supérieure du bâtiment et d'architecture du Laos pour le développement de projets d'habitation, suite à une première recherche commanditée par l'IRAC et l'ACDI - Collaboration avec le CRD de l'île de Montréal et le Ministère de la Culture pour un plan stratégique de conservation du patrimoine religieux - Expertise apportée à des organismes d'intérêt public dont la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et le Conseil d'administration de la Commission de la Capitale nationale du Québec - Participation avec UBC, Université de Toronto, Université McGill et Université Tsinghua, Beijing au « Canada-China Connectivity Project »
ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
UdeM - École d'architecture de paysage	- La Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, affiliée à la Faculté de l'aménagement et à l'École d'architecture de paysage, est subventionnée par Hydro-Québec, le Ministère des Transports du Québec et Omni. Le directeur est professeur à l'École d'architecture de paysage. Les chercheurs proviennent de tous les départements de la Faculté et quelques-uns d'autres institutions. - Entente entre la Faculté de l'aménagement et le ministère de la culture et des communications concernant la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine
DESIGN	
UdeM - École de design industriel	- Participation à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal affiliée à la Faculté de l'aménagement et à l'École d'architecture de paysage - Participation au Centre de recherche Bombardier, au Groupe européen de recherche en modélisation de la complexité, à la Société des Arts Technologiques et comité consultatif en arts médiatiques (Conseil des arts du Canada) - Projets avec VIRTUS, Télé-Québec, le Ministère des Relations internationales du Québec, le Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Québec et le SIDIM (le salon international de design intérieur de Montréal) - Six expositions interactives (présentés au Canada, en France, en Allemagne, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas, en Finlande, en Autriche, en Angleterre, au Japon, en Corée, en Australie, en Nouvelle-Zélande)
UQAM - Dép. de design	- Créateurs, chercheurs et praticiens de réputation internationale œuvrant dans différents champs d'activités du design animent, à chaque printemps, une série d'ateliers intensifs, de cours pratiques et de conférences dans le cadre de la session « design international » - Laboratoire de recherche appliquée en design et en ergonomie (3D) réalise des interventions ergonomiques en milieu de travail et des projets de design d'outils, d'équipements, d'aménagement des espaces de travail dans de nombreuses entreprises publiques et privées : Hydro-Québec, le syndicat SCFP, STCUM, Nova Bus Corporation, Infasco Inc., etc. - Collaborations diverses avec des centres et organismes de recherche étrangers et des musées

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.6 (suite)

Exemples de collaborations de recherche	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉTUDES URBAINES	
Concordia - Études urbaines (départ. de géo.)	- Collaboration avec le Centre d'études du bâtiment de l'Université Concordia - À l'étude : un centre de recherche sur l'espace public urbain avec des membres provenant du Centre d'études du bâtiment et des départements d'anthropologie et de géographie de l'Université Concordia.
Laval - Dép. d'aménagement	- Nombreuses recherches interdisciplinaires sont effectuées à l'intérieur du GRIMES (Groupe de recherche interdisciplinaire, mobilité, environnement, sécurité). Le GRIMES regroupe 22 chercheurs de l'Université Laval, de l'UQAR et de l'UQTR; son siège est au Département d'aménagement. - GREPUL (Groupe de recherche sur l'eau potable de l'Université Laval), Département de génie civil, Université Laval - GRET (Groupe de recherche sur l'écologie des tourbières), Département de phytologie, Université Laval - Réseau GÉOIDE (Géomatique pour des décisions éclairées), Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval. - GETIC (Groupe d'études inuit et circumpolaires), Faculté des sciences sociales, Université Laval. - Plusieurs groupes de recherche externes (Université of Westminster, Londres; Transportation Research Board, États-Unis; l'OCDE, Paris; Transport Canada)
McGill - École d'urbanisme	- Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM) « Villes et Développement » - En préparation : University-Community Research Alliance. Cette alliance regrouperait des unités de McGill, de l'INRS et de Concordia ainsi qu'une douzaine d'organismes parapublics et de groupes communautaires.
UdeM - Institut d'urbanisme	- Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal affiliée à la Faculté de l'aménagement et à l'École d'architecture de paysage - Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM) « Villes et Développement » - CTPEA (Haïti), programme de maîtrise - Groupe sur étude comparative (Puebla, Port-of-Spain, Port-au-Prince, San Salv.) - GEOID - Géomatique pour des interv. et des décisions éclairées (U. Laval) - GRCEB - Gr. de rech. en conservation du cadre bâti (Arch. - amén., UdeM) - GRETSE - Gr. de rech. sur les transformations sociales et écon. (Sociol., UdeM) - GRCAO - Groupe de recherche en conception assistée par ordinateur (Faculté de l'aménagement, UdeM) - CRITERES - Centre de recherche interuniversitaire de transformation et les régulations économiques et sociales - CUC - Canadian University Consortium
UQAM - Dép. d'études urbaines et touristiques	- Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM) « Villes et Développement » - Projets conjoints avec d'autres départements de l'UQAM de même qu'avec l'INRS-Urbanisation, l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université Laval, l'ÉNAP, l'UQAC et l'UQAR - Participation à des activités de l'Institut des sc. de l'environnement, de l'Institut de recherches et d'études féministes et du Centre de gestion de l'UQAM - Association à la Chaire de tourisme de l'UQAM

Suite du tableau à la page suivante.

Tableau 3.6 (suite)

	Exemples de collaborations de recherche
INRS-Urbanisation	- Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM) « Villes et Développement » - Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIÉD) avec le département de démographie de l'UdeM - Groupe d'étude Ville et immigration (GEVI) : consortium avec le Centre d'études ethniques de l'UdeM et l'Université McGill - Observatoire des sciences et des technologies (OST) : infrastructure conjointe avec l'UQAM et l'UdeM. L'OST est également rattaché au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) - Groupe Culture et Ville réunit des chercheurs et des étudiants de l'INRS-Urbanisation ainsi que des associés universitaires en provenance d'institutions québécoises et françaises. - Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM) rassemble des chercheurs et des étudiants de l'ÉNAP, de l'INRS-Urbanisation et de l'UQAM. - Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU) : réunit des chercheurs en sciences et technologies et des chercheurs en gestion urbaine. Réalisation de plusieurs projets en collaboration avec l'INRS-Eau et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). - Entente entre l'INRS-Urbanisation et la Ville de Montréal concernant la banque de données urbaines (BDU)

Source : établissements universitaires

Enfin, la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal compte plusieurs groupes de recherche, certains composés uniquement de professeurs de la Faculté, d'autres en partenariat avec d'autres unités de l'université. Dans la première catégorie, mentionnons d'abord les groupes dûment reconnus selon la nomenclature de l'Université, le GRCAO (Groupe de recherche en conception assistée par ordinateur), le groupe IF (Industrialisation forum) ainsi que diverses équipes de recherche comme le groupe de recherche en conservation de l'environnement bâti, le groupe de recherche en architecture urbaine et le groupe de recherche en design industriel. Dans la catégorie des regroupements impliquant des partenariats avec d'autres universités ou d'autres unités de l'Université de Montréal, mentionnons l'IRHA (Institut de recherche en histoire de l'architecture), le groupe de recherche en écologie végétale (avec le Département de géographie et l'Institut de recherche en biologie végétale) et le groupe de recherche sur les transformations sociales et économiques (avec le Département de sociologie). Le tableau 3.6 présente d'autres exemples de collaborations de recherche pour chaque unité académique de la Faculté de l'aménagement.

Le Département de design de l'UQAM

La recherche/création des professeurs du Département de design de l'UQAM est importante et active. La création d'affiches, de livres, d'objets, de mobiliers, de projets d'architecture ou de films ainsi que les recherches environnementales, ergonomiques, architecturales, urbaines, historiques et théoriques sont autant d'exemples différents de production du corps professoral. Plusieurs de ces projets s'adressent à des groupes communautaires ou à des institutions publiques ou privées.

Plusieurs professeurs ont formé des groupes de recherches multidisciplinaires dans lesquels, appuyés par des stagiaires et des assistants de recherches, ils mènent à bien des projets souvent orientés vers les nouvelles technologies dont nombre d'entre eux sont subventionnés par des organismes internes ou externes. Ces activités se déroulent, depuis de nombreuses années, au sein de laboratoires de recherche/création départementaux, lesquels sont équipés, pour la plupart, d'infrastructures informatiques de pointe.

En 1981, les professeurs du Département de design créaient, à titre expérimental, le Centre de design de l'UQAM. Officialisé par la direction de l'Université en 1985, ce centre a pour principal mandat de contribuer au développement d'une culture en design tant au niveau de la communauté universitaire que du grand public par l'organisation et la présentation d'expositions originales ou itinérantes dans les domaines de l'architecture, du design industriel, du design graphique, du design d'intérieur et du design urbain. Il organise également des conférences publiques, des séminaires et des colloques sur le design. Doté d'un statut spécifique et dirigé par un des professeurs du Département de design, le Centre de design est une unité qui relève aujourd'hui du Vice-Rectorat à la formation tout en conservant des liens étroits avec la recherche et plus particulièrement avec les professeurs et les étudiants en design.

Le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM

Les professeurs du Département d'études urbaines et touristiques (DEUT) de l'UQAM sont, depuis le début, actifs sur le plan de la recherche. Ils obtiennent des subventions de plusieurs organismes subventionnaires et réalisent de nombreux contrats de recherche commandités par des organismes publics, privés et communautaires. Dans le cadre de ces subventions et commandites, ils sont régulièrement associés à des chercheurs universitaires d'autres départements et d'autres institutions. Le développement de la recherche en études urbaines au Département se structure autour de trois axes : dynamique inter et intra urbaines des populations et des activités; stratégies des acteurs (publics, privés et communautaires) et développement urbain; patrimoine, morphologie urbaine et sociologie des quartiers.

En 1998-1999, les professeurs du DEUT qui se consacrent en tout ou en partie au champ des études urbaines et de l'urbanisme ont notamment été impliqués, à titre de chercheur principal ou de co-chercheur, dans six projets de recherche financés par le CRSHC, quatre projets financés par le Fonds FCAR, un projet financé par le FODAR (fonds de recherche de l'UQ) et un projet financé par Développement des ressources humaines-Canada; ces projets sont menés en collaboration avec des collègues d'autres départements de l'UQAM de même qu'avec des professeurs de l'INRS-Urbanisation, de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'Université Laval, de l'ÉNAP, de l'UQAC et de l'UQAR.

Le Département d'études urbaines et touristiques est un des quatre partenaires du Groupe interuniversitaire de Montréal « Villes et développement » qui oeuvre dans le domaine de la recherche et de la formation touchant l'urbanisation dans les pays en développement. Dans le domaine des études urbaines, le Département est également impliqué dans les activités de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM qui regroupe plusieurs départements de différentes facultés et dans celles de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM qui réunit des professeures-chercheuses de plusieurs départements de différentes facultés. Dans le champ des études touristiques, le Département est étroitement associé à la Chaire de tourisme de l'UQAM, créée en 1991, dont le titulaire est un de ses professeurs. Le Département est aussi étroitement associé au Centre international de formation et de recherche en tourisme (CIFORT), coordonné par un autre de ses professeurs. Le CIFORT a été créé à la suite de la reconnaissance,

par l'Organisation mondiale du tourisme, de l'UQAM comme centre d'excellence de formation supérieure en tourisme.

L'INRS-Urbanisation

La programmation scientifique de l'INRS-Urbanisation s'articule autour de trois grands domaines de recherche : les questions urbaines et régionales, l'étude des populations, les questions scientifiques et technologiques. Dans chaque domaine, les chercheurs poursuivent des travaux dans des thématiques diversifiées qui, pour la très grande majorité, viennent directement enrichir les activités de formation. À cette structuration par domaine viennent se greffer des axes de recherche transversaux qui recoupent plusieurs thématiques : les problématiques urbaines dans les pays en développement; l'analyse comparée des villes; la géomatique et les systèmes d'information.

À cette diversité thématique s'ajoute une diversité méthodologique qui permet aux étudiants de se familiariser tant avec les techniques quantitatives que qualitatives. C'est là un atout important puisque, de plus en plus, les travaux en sciences sociales de même que les recherches évaluatives tendent à combiner les deux types de méthodes. De plus, et c'est là un avantage important et peu fréquent, les professeurs de l'INRS-Urbanisation, en plus de poursuivre des travaux destinés pour l'essentiel à la communauté scientifique, travaillent régulièrement pour des organismes extérieurs à cette dernière, ce qui permet aux étudiants de développer des savoir-faire et un réseau de contacts qui les préparent adéquatement à une vie professionnelle en dehors du milieu académique. En somme, l'environnement de recherche de l'INRS-Urbanisation offre aux étudiants une multitude d'opportunités pour apprendre le métier de chercheur en études urbaines en s'associant à des équipes dont les travaux couvrent un spectre très large de situations.

Les activités de recherche de l'INRS-Urbanisation sont fortement marquées par des regroupements de nature inter-institutionnelle (tableau 3.6). Pour une unité académique, telle l'INRS-Urbanisation, dont l'objet d'étude exige le concours de plusieurs disciplines, il est rare de pouvoir compter à l'interne sur une masse critique de chercheurs dans un créneau ou sur une thématique spécifique. Par ailleurs, l'implication de chercheurs des autres centres de l'INRS constitue rarement une alternative puisque les ressources en sciences sociales y sont relativement limitées. Seule exception à cette « règle », le Laboratoire d'informatique et de géomatique. Ce laboratoire est à la fois un groupe de recherche en géomatique et un fournisseur de services informatiques, mathématiques et méthodologiques. L'instrument qui sert de point de départ aux travaux du laboratoire en géomatique ainsi qu'aux applications de gestion du territoire est la Géobase de la Communauté urbaine de Montréal, élaborée par les chercheurs du Laboratoire. Au-delà de la mise au point de techniques, l'intérêt des chercheurs réside dans la définition de modèles de données propices à toutes les utilisations et dans le développement de méthodologies permettant l'exploitation optimale de ces données.

Les études urbaines de l'Université Concordia

Jusqu'à tout récemment, le programme ne comptait qu'un seul professeur régulier à temps complet. Ses recherches ont néanmoins répondu à des besoins du programme et un grand nombre d'étudiants inscrits au programme ont participé à divers projets de recherche au cours des sept dernières années. Les projets de recherche embauchent annuellement cinq ou six étudiants sur une base occasionnelle ou durant l'été. De plus, un programme de recherche conjoint avec le Centre for Building Studies a été développé. L'expertise technique du Centre est donc enrichie

par les approches humanistes et behaviorales des études urbaines. Des étudiants rattachés aux deux unités ont collaboré à des projets de recherche communs, le plus récent portant sur les critères de confort dans les espaces publics.

4. Recommandations

Préliminaires aux recommandations

Avant d'aborder les recommandations proprement dites, les membres de la sous-commission tiennent à rappeler que les écoles d'architecture ainsi que les écoles ou départements de design, d'aménagement, d'urbanisme et d'études urbaines ont depuis de nombreuses années fait preuve de collaboration et de coordination en matière de recherche et d'enseignement. Il faut mentionner à cet égard que le nombre relativement restreint de professeurs pour l'ensemble des domaines a en quelque sorte forcé les échanges, les contacts et les collaborations. Bien que les unités académiques aient chacune sa propre identité et une approche pédagogique spécifique, elles sont en position de complémentarité plutôt que de concurrence les unes par rapport aux autres. Ces unités ont depuis longtemps entrepris des efforts de rationalisation et le travail en sous-commission aura permis d'étudier les possibilités de collaboration accrue.

En matière de formation, la présence des programmes conjoints est à souligner de façon particulière. Par exemple, la maîtrise et le doctorat INRS-UQAM en études urbaines sont des modèles intéressants de partenariat. Certes, ce type de collaboration est exigeant sur le plan de la concertation et de la coordination, mais demeure très fructueux sur le plan de la formation. Outre les programmes conjoints, plusieurs formes de collaborations sont présentes dans les établissements, dont les codirections à la maîtrise et au doctorat. Certaines activités sont même communes à plusieurs écoles ou départements d'architecture, de design et d'urbanisme. C'est le cas, entre autres, des Charrettes universitaires organisées chaque année par le Centre canadien d'architecture auxquelles participent activement les écoles et départements. La participation des professeurs à des jurys d'ateliers d'autres établissements est également une pratique répandue en architecture, en design et en urbanisme.

En matière de recherche, il importe de signaler que le paysage universitaire montréalais dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement est caractérisé par un niveau très élevé de collaboration. Le Groupe interuniversitaire de Montréal (GIM), un regroupement créé en 1991 et subventionné par l'ACDI, unit les efforts de l'INRS-Urbanisation, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, et de l'École d'urbanisme de l'Université McGill. Le développement international, et spécialement l'allègement de la pauvreté urbaine, l'intégration de la femme au développement et la promotion du développement urbain durable sont à la base de la mission du GIM. Il vise également à contribuer au renforcement institutionnel des collectivités locales et des établissements locaux de recherche et de formation, comme moyen de consolidation des sociétés civiles.

Par ailleurs, dans un autre registre, les membres de la sous-commission tiennent aussi à rappeler quelques éléments de la Déclaration de Montréal, datée de juin 1990, du XVII^e Congrès de l'Union Internationale des Architectes (UIA). Cette Déclaration stipule, entre autres, que « l'architecture est une expression de la culture et reflète l'image de la société » et que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public »¹⁷. La

¹⁷ Notons que la Déclaration commune des États généraux du paysage québécois, adoptée en juin 1995 à Québec, rejoint sur plusieurs points la Déclaration de Montréal de l'UIA. Cette déclaration sur le paysage québécois mentionne notamment que les paysages naturels et construits « constituent une ressource d'intérêt collectif dont l'importance s'accroît aux yeux de la population » et « contribuent à la qualité de vie, au sentiment d'appartenance à un lieu et au développement durable du territoire ». Les États généraux du paysage québécois regroupaient

Déclaration met particulièrement l'accent sur la nécessité d'élaborer et d'instaurer une politique nationale de l'architecture. Elle mentionne que cette politique devrait insister « sur la priorité des orientations nationales envers la préservation et l'amélioration d'un environnement naturel et bâti de qualité ». Une telle politique permettrait notamment de mieux harmoniser les actions des différents paliers gouvernementaux en matière d'architecture et d'urbanisme.

Les recommandations qui suivent s'adressent principalement aux unités académiques et visent à intensifier leur collaboration en réaction aux changements en cours à l'égard des technologies, de l'enseignement et de la pratique.

Recommandation concernant l'ensemble des unités académiques

Les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines ont développé, au fil des ans, des laboratoires informatiques qui répondent aux besoins de base mais aussi aux exigences des champs d'expertise et de recherche qui leur sont propres. Au sein des établissements, plusieurs de ces laboratoires font déjà l'objet d'un partage entre deux ou plusieurs unités académiques. De plus, afin d'offrir une formation de qualité, les unités académiques sont dans l'obligation de mettre à niveau ou de remplacer à tous les trois ou quatre ans leurs équipements et logiciels spécialisés. Des sommes importantes y sont donc régulièrement investies. Mais, au-delà des logiciels de base, les membres de la Commission estiment qu'une meilleure complémentarité entre les universités s'impose afin d'optimiser l'utilisation des fonds requis pour l'acquisition des équipements et logiciels hautement spécialisés. Dans le même esprit, une meilleure coordination entre les établissements lors de l'achat de tels équipements et logiciels est également une avenue à examiner.

RECOMMANDATION 1

Que les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines s'assurent d'une complémentarité à l'égard de leurs équipements et logiciels hautement spécialisés. Qu'elles examinent les avenues de concertation à mettre de l'avant pour l'achat de tels équipements et logiciels et qu'elles en fassent rapport à la Commission avant avril 2000.

Recommandations concernant les partenaires publics des unités académiques

Au cœur des disciplines de la sous-commission, il y a l'objectif de l'acquisition par les étudiants de savoirs et de savoir-faire qui passent par une démarche de projet. À cette fin, plusieurs programmes misent sur des activités de stage en complément aux autres activités internes aux programmes. Les différents ministères concernés par la formation en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines doivent reconnaître cette particularité et faire une place spéciale, au sein de leur organisation, aux stagiaires de ces disciplines. On pense ici, par exemple, au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, au ministère de l'Environnement et au ministère des Transports.

plusieurs groupes de professionnels, dont des architectes, des architectes de paysages, des urbanistes et des aménagistes.

Les mesures à mettre de l'avant pourraient s'inspirer de l'approche développée par le programme de crédit d'impôt du ministère de l'Éducation sur les stages en milieu de travail. Rappelons qu'avec ce programme, le gouvernement du Québec veut inciter les entreprises privées à accueillir davantage de stagiaires et faciliter l'organisation de stages en milieu de travail. Le gouvernement considère les stages comme un moyen privilégié de formation pouvant faciliter l'intégration des étudiants au marché du travail¹⁸. Ce programme de crédits d'impôt ne s'applique évidemment pas aux organismes publics. Ses objectifs pourraient néanmoins leur servir d'exemple et de référence.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère de l'Éducation favorise la concertation entre les différents ministères concernés et les incite à jouer un rôle accru dans la formation en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines par : 1) la reconnaissance officielle de l'activité de stage; 2) l'accueil annuel chez eux d'un nombre significatif de stagiaires; 3) l'appui financier à de telles activités au sein des municipalités.

Les conditions d'accès à la profession d'architecte sont parmi les plus exigeantes de toutes les professions. Antérieurement, deux années de stages et la réussite d'un examen professionnel étaient exigées pour accéder à la profession. Actuellement, après un baccalauréat de 120 crédits (quatre ans), les diplômés en architecture doivent faire un stage de trois ans selon des conditions relativement strictes. Par exemple, le jeune diplômé doit rester sous la direction d'un architecte pendant une période de 24 mois et ce, avec des prescriptions quant au nombre minimum d'heures exigées pour différents types de tâche. Après avoir effectué son stage de formation, le stagiaire est tenu de se soumettre à un examen d'admission de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ). L'examen comporte deux volets, un premier écrit et un deuxième graphique. Le volet graphique est le même que celui auquel sont soumises toutes les personnes désirant obtenir un permis d'exercice dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis.

Les nouvelles règles appliquées à la réalisation de stages ont été adoptées dans un contexte économique difficile. Le marché des services en architecture ne permettait donc qu'à un très petit nombre de diplômés de faire leur stage en trois ans. Même si la situation s'est améliorée depuis un an, les bureaux ne peuvent absorber tous les stagiaires. En effet, la pratique architecturale est en mutation et bien peu de bureaux offrent des emplois qui permettent au stagiaire de faire la variété de tâches exigées par l'OAQ. En somme, les conditions actuelles du marché du travail ne permettent pas aux diplômés de remplir facilement les exigences d'accès à la profession.

Les membres de la Commission s'interrogent sur le bien-fondé de maintenir de telles exigences dans un contexte où la profession est en pleine mutation, tout en étant conscients que celles-ci permettent aux diplômés d'accéder au marché de l'emploi nord-américain.

¹⁸ Ministère de l'Éducation du Québec, *Le crédit d'impôt remboursable pour la formation, applicable aux stages de formation, à l'alternance travail-études et à l'apprentissage effectués en entreprise*, Guide administratif à l'intention des gestionnaires responsables de l'application du programme de crédit d'impôt dans les établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire, janvier 1999.

RECOMMANDATION 3

Qu'un comité composé des directeurs d'écoles d'architecture et des représentants de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Association des stagiaires en architecture examinent les mécanismes d'accès à la profession d'architecte — en particulier les exigences du stage professionnel — et recommandent, s'il y a lieu, aux intervenants concernés des mesures susceptibles de faciliter le passage entre la formation universitaire et l'accès à l'exercice de la profession. Que ce comité produise un rapport de suivi et le transmette à la Commission avant avril 2000.

Recommandations concernant les programmes en architecture

Au Québec, trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) offrent une formation accréditée par le Conseil canadien de certification en architecture. Le Département de design de l'UQAM, via son baccalauréat en design de l'environnement, donne aussi la possibilité aux étudiants de se spécialiser en design architectural. Les membres de la Commission sont d'avis qu'en favorisant une plus grande mobilité des étudiants du premier cycle, ceux-ci pourraient tirer profit des forces et complémentarités de chacun des programmes. Certes, il existe déjà des mécanismes formels de reconnaissance des crédits obtenus dans diverses institutions du réseau universitaire québécois. Toutefois, à l'exception de la formule des programmes conjoints, les conditions qui permettent une mobilité optimale des étudiants entre les programmes du premier cycle sont rarement réunies. L'inclusion formelle de certains cours d'universités partenaires dans des programmes de l'une d'elles et une plus grande harmonisation des offres de cours et des horaires pourrait faciliter cette mobilité.

RECOMMANDATION 4

Que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiants du premier cycle entre les trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) ainsi que ceux du programme de design de l'environnement du Département de design de l'UQAM. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission avant avril 2000.

Dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, la formation professionnelle en architecture a de plus en plus tendance à être offerte au deuxième cycle. Au Québec, les universités sont en train de s'aligner à cette nouvelle réalité. Depuis l'automne 1999, l'Université McGill offre une formation combinant un programme de baccalauréat préprofessionnel suivi d'une maîtrise professionnelle. Les universités Laval et de Montréal comptent offrir cette combinaison de programmes dès que l'Office des professions et le ministère de l'Éducation auront donné leurs avis. Les baccalauréats professionnels de 120 crédits seraient ainsi transformés en baccalauréat préprofessionnel de 90 crédits suivis d'une maîtrise professionnelle de 45 crédits.

Les changements apportés à la formation ainsi que les modifications projetées à l'offre de programme ouvrent la porte à plusieurs voies de collaboration entre le département de design de l'UQAM et les écoles d'architecture. Par exemple, il faut assurer aux étudiants détenteurs d'un baccalauréat en design de l'environnement de l'UQAM la possibilité d'accéder aux études professionnelles de maîtrise en architecture. Le type de « passerelle » à implanter reste à définir.

et ce, dans le respect des mandats des unités académiques et des critères d'accréditation pour lesquels seules les écoles dépositaires de l'accréditation sont sujettes à des contrôles et évaluations périodiques. D'autre part, une collaboration du corps professoral basée sur la complémentarité des expertises professionnelles et académiques permettrait de créer des synergies nouvelles et de développer de nouvelles pistes d'enseignement et de recherche/création. Là encore, les discussions doivent se poursuivre afin de préciser le type de collaboration.

RECOMMANDATION 5

Que le Département de design de l'UQAM poursuive les discussions avec chacune des trois écoles d'architectures (Laval, McGill, UdeM) afin de définir le type de collaboration interuniversitaire relative à la nouvelle formation professionnelle à la maîtrise en architecture. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission avant avril 2000.

Recommandation concernant les programmes de baccalauréat en urbanisme

Au Québec, les tâches d'urbanisme reliées à la fonction de planification (élaboration de schémas d'aménagement de même que de plans et règlements d'urbanisme) et à la fonction de contrôle de l'utilisation du sol (application des règlements d'urbanisme) sont le plus souvent assumées, dans bon nombre de municipalités locales, par un seul et même professionnel devant faire preuve d'une polyvalence inédite, d'autant plus qu'il se voit habituellement confier des fonctions additionnelles de communication aux citoyens et d'animation de comités d'urbanisme. Dans de nombreuses municipalités, des diplômés de premier cycle en urbanisme ont déjà commencé à faire leur marque.

On a vu que le faible nombre d'emplois créés en urbanisme au cours des dernières années s'explique, du moins en partie, par le retard considérable qu'accusent la plupart des municipalités régionales de comté (MRC) dans l'élaboration des schémas d'aménagement de deuxième génération. Or, les schémas de deuxième génération commencent à entrer graduellement en vigueur et ont des effets bénéfiques sur l'emploi. Comme l'exige la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), l'entrée en vigueur de ces schémas déclenche le processus de révision des plans et règlement d'urbanisme dans les quelque 1300 municipalités locales du Québec. Conséquemment, les prochaines années devraient être celles qui verront progresser les emplois reliés aux fonctions inhérentes à la planification locale et au contrôle de l'utilisation du sol. À ces emplois axés sur la pratique traditionnelle de l'urbanisme, s'ajouteront des emplois reliés aux politiques de développement local et régional, aux mesures de protection de l'environnement et du patrimoine, aux opérations de revitalisation touchant des centres-villes, des quartiers anciens et des vieilles banlieues, à la gestion territoriale d'équipements publics et privés, etc. En fait, la pratique de l'urbanisme a évolué et s'est diversifiée depuis une dizaine d'années. Entre autres rôles, les urbanistes assument de plus en plus un rôle d'agent de développement économique et social. Ils participent ainsi, avec les élus et les citoyens, à l'élaboration d'une vision du développement économique et social du territoire de la collectivité.

Actuellement, la formation professionnelle en urbanisme au niveau du baccalauréat est offerte dans deux établissements : l'UQAM et l'Université de Montréal. Ces deux baccalauréats, tout en étant orientés vers le créneau de l'urbanisme opérationnel et en misant sur l'apprentissage par projet, demeurent complémentaires dans leurs approches. La complémentarité des formations et les nouvelles perspectives d'emplois dans le domaine justifient amplement le maintien de ces deux programmes. Par ailleurs, depuis trois ans, une entente entre les établissements permet un

transfert réciproque d'étudiants entre les deux baccalauréats. Les membres de la Commission estiment que cette entente mérite d'être consolidée via un mécanisme formel de collaboration. Ce type de collaboration pourrait conduire à regrouper les étudiants des deux programmes dans certains cours qui ne seraient éventuellement offerts que par un seul des deux établissements.

RECOMMANDATION 6

Que le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal établissent un mécanisme formel de collaboration sur le plan de l'offre de cours des programmes de baccalauréat en urbanisme et qu'ils en fassent rapport à la Commission avant avril 2000.

Conclusion

Les disciplines de l'architecture, de l'architecture de paysage, du design, de l'aménagement, de l'urbanisme et des études urbaines comptent relativement peu de programmes et leurs effectifs étudiants et professoraux sont plutôt restreints comparativement à d'autres domaines universitaires. Les quelque 2 300 étudiants se répartissent dans une trentaine de programmes offerts dans six établissements seulement : l'Université Concordia, l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'UQAM et l'INRS. L'Université de Montréal, avec plus de 40 % des effectifs totaux, accueille, et de loin, la plus forte proportion d'étudiants.

Les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines, rappelons-le, font preuve depuis plusieurs années de collaboration et de coordination en matière de recherche et de formation. Ces écoles, départements ou instituts n'ont pas attendu la création de la Commission pour procéder à des rationalisations dans leurs activités d'enseignement. Comme il est fait état dans le document, les établissements universitaires ont dû réorganiser leurs activités afin de faire face aux restrictions budgétaires des dernières années. En fait, le travail en sous-commission aura notamment été l'occasion d'étudier les possibilités de collaborations accrues.

Sur les questions qu'elle a jugées les plus importantes, la Commission a exprimé ses positions dans des recommandations qui constituent, avec les textes préliminaires qui les accompagnent, le chapitre quatre du rapport. Des six recommandations soumises ici par la Commission, quatre portent plus précisément sur les deux aspects fondamentaux de son mandat : la pertinence et la complémentarité des programmes de formation. Ce sont les recommandations 1, 4, 5 et 6. La recommandation 1 appelle les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines à s'assurer d'une complémentarité à l'égard de leurs équipements et logiciels hautement spécialisés. La recommandation 4 formule le souhait que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiants du premier cycle entre les trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) ainsi que ceux du programme de design de l'environnement du Département de design de l'UQAM. La recommandation 5 incite le Département de design de l'UQAM à poursuivre les discussions avec chacune des trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) afin de définir le type de collaboration interuniversitaire relative à la nouvelle formation professionnelle à la maîtrise en architecture. Enfin, la recommandation 6 invite le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal à établir un mécanisme formel de collaboration sur le plan de l'offre de cours des programmes de baccalauréat en urbanisme.

Les deux autres recommandations sont adressées avant tout à des partenaires du réseau d'institutions publiques avec qui les unités académiques pourraient conclure des ententes pour assurer la formation en stage. La recommandation 2 suggère au ministère de l'Éducation d'inciter les différents ministères concernés à jouer un rôle accru dans la formation pratique en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. Quant à la recommandation 3, elle est adressée à la fois aux directeurs d'écoles d'architecture et aux représentants de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Association des stagiaires en architecture. Cette recommandation propose la création d'un comité ayant le mandat d'examiner les mécanismes d'accès à la profession d'architecte.

Le bilan dressé par le présent rapport permet aux acteurs concernés de prendre position quant au développement futur des programmes en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines. On constate notamment que des mécanismes de concertation interuniversitaires doivent

être consolidés alors que d'autres doivent être développés. Ce rapport constitue en quelque sorte une étape vers de nouvelles synergies interinstitutionnelles.

ANNEXE A

Composition de la Commission des universités sur les programmes (mai 1999)

Gervais, Michel	Président de la Commission des universités sur les programmes
Bachand, Jacques	Directeur des études de 1 ^{er} cycle, Université du Québec
Brousseau, Diane	Agente de secrétariat, Université Laval
Cournoyer, Alain	Étudiant au doctorat en génie physique, École Polytechnique
de Takacsy, Nick	Vice-principal adjoint à l'enseignement, Université McGill
Deveault, Roger	Adjoint au directeur des études de 1 ^{er} cycle, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke
Gendreau, Louis	Directeur des programmes d'enseignement et de recherche Ministère de l'Éducation du Québec
Godbout, Claude	Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, Université Laval
Habib, Henri	Professeur, Département des sciences politiques, Université Concordia
Harvey, Michel	Ingénieur conseil et Président, ISOCO Construction inc., Chicoutimi
Johnston, Sam	Étudiante au baccalauréat en Histoire et Études russes et slaves, Université McGill
Laforest, Mario	Doyen, Faculté d'Éducation, Université de Sherbrooke
Lamoureux, André	Chargé de cours, Département des relations industrielles Faculté d'Éducation permanente et Polytechnique, Université de Montréal
Montplaisir, Serge	Professeur, Département de microbiologie et d'immunologie, Université de Montréal
Poissant, Louise	Professeure, Département d'arts plastiques, Université du Québec à Montréal
Raymond, Louis	Professeur, Département des sciences de la gestion et de l'économie, Université du Québec à Trois-Rivières
Séguin, René	Étudiant au certificat en gestion du commerce de détail et distribution, HÉC

Secrétariat permanent de la CUP

Letocha, Louise D.	Secrétaire générale
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche
Drolet, Réjean	Chargé de recherche
Dussault, Edmond-Louis	Chargé de recherche
Lacombe, Alain	Chargé de recherche
Marchand, Nicolas	Chargé de recherche
Robichaud, François	Chargé de recherche

ANNEXE B

Composition de la sous-commission sur l'architecture, le design, l'aménagement et l'urbanisme (ARCH)

Poissant, Louise	Présidente de la sous-commission ARCH Membre de la CUP
Covo, David	Directeur, École d'architecture Université McGill
Dubé, Claude	Doyen, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels Université Laval
Ducas, Sylvain	Membre externe, Urbaniste, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal
Fischler, Raphaël	Professeur, École d'urbanisme Université McGill
Gariépy, Michel	Doyen, Faculté de l'aménagement Université de Montréal
Hardenne, Jean-Pierre	Directeur, Département de design UQAM
Lessard, Marie	Vice-doyenne, Faculté de l'aménagement Université de Montréal
Morency, Éric	Représentant étudiant, <i>Master in Urban Planning</i> Université McGill
Morin, Richard	Professeur, Département d'études urbaines et touristiques UQAM
Trépanier, Michel	Professeur, Direction scientifique INRS-Urbanisation
Zacharias, John	Directeur, Études urbaines Université Concordia
Dusseault-Letocha, Louise	Secrétaire générale Commission des universités sur les programmes
Drolet, Réjean	Chargé de recherche Commission des universités sur les programmes

Invités à la sous-commission ayant participé à une réunion :

Piché, Denise	Professeure, École d'architecture Université Laval
Richard, Roger Bruno	Professeur, École d'architecture Université de Montréal

ANNEXE C

Liste des programmes recensés pour la sous-commission sur l'architecture, le design, l'aménagement et l'urbanisme

Architecture

Université Laval

Mineure ou certificat en études architecturales

Baccalauréat en architecture

Maîtrise en architecture

Dans le cadre du doctorat en aménagement du territoire et développement régional, les étudiants peuvent présenter un projet de recherche relevant du domaine de l'architecture.

Université McGill

Bachelor of Science (Architecture)

*Bachelor of Architecture*¹⁹

Graduate Diploma in Housing

Master in Architecture (M.Arch. I et M.Arch. II)

Ph.D. in Architecture

Université de Montréal

Baccalauréat en architecture

Maîtrise en aménagement, options : Aménagement; Conception, modélisation et fabrication assistées par ordinateur; Conservation de l'environnement bâti.

Dans le cadre du doctorat en aménagement, les étudiants présentent un projet de recherche relevant de l'une des disciplines de l'aménagement, dont l'architecture.

Architecture de paysage

Université de Montréal

Mineure en design des jardins

Baccalauréat en architecture de paysage

Maîtrise en aménagement, option Paysage.

Dans le cadre du doctorat en aménagement, les étudiants présentent un projet de recherche relevant de l'une des disciplines de l'aménagement, dont l'architecture de paysage.

Design

Université de Montréal

Certificat en design d'intérieur

Baccalauréat en design, orientation design industriel

Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur

Maîtrise en aménagement, option Aménagement.

Dans le cadre du doctorat en aménagement, les étudiants présentent un projet de recherche relevant de l'une des disciplines de l'aménagement, dont le design d'intérieur et le design industriel.

¹⁹ Correspond à la quatrième année de formation du baccalauréat en architecture (34 crédits). Depuis l'automne 1999, ce B.Arch. de 34 crédits a été remplacé par une maîtrise professionnelle en architecture de 45 crédits (M.Arch.). Le B.Sc. (architecture) est passé de 102 à 100 crédits. Une fois la période de transition terminée, seule l'obtention de la maîtrise professionnelle permettra l'accès à la profession et ce, après une période de stage et l'examen d'admission.

UQAM

Baccalauréat en design de l'environnement

Doctorat en études et pratiques des arts²⁰

Aménagement, urbanisme et études urbaines

Université Concordia

*Minor in Urban Studies*²¹

B.A. Major/ Honours/ Specialization in Urban Studies

Université Laval

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

Doctorat en aménagement du territoire et développement régional

Université McGill

Master in Urban Planning

Ph. D. in Urban Planning (programme ad hoc)

Université de Montréal

Mineure en urbanisme

Baccalauréat en urbanisme

DESS en gestion urbaine pour les pays en développement

DESS en montage en gestion de projets d'aménagement²²

Maîtrise en urbanisme

Maîtrise en aménagement, options : Aménagement; Montage et gestion de projets d'aménagement²²

Doctorat en aménagement

UQAM

Baccalauréat en urbanisme

INRS et UQAM

Maîtrise en études urbaines²³

Doctorat en études urbaines²³

ENAP, INRS et UQAM

Maîtrise en analyse et gestion urbaines²⁴

INRS

DESS en analyse socio-économique de la réhabilitation des infrastructures urbaines²⁵

²⁰ Programme offert conjointement par six départements de l'UQAM : arts plastiques, danse, histoire de l'art, théâtre, design, musique. Ce programme relève également de la sous-commission sur les arts.

²¹ Admissions suspendues depuis l'automne 1998.

²² Le DESS et l'option en Montage et gestion de projets d'aménagement sont offerts en collaboration avec l'École des HEC.

²³ Programme conjoint INRS-UQAM.

²⁴ Programme conjoint ENAP-INRS-UQAM. Ce programme relève également de la sous-commission en administration, économie et relation industrielle (ADM).

²⁵ Le diplôme s'intègre dans la programmation de la maîtrise en réhabilitation des infrastructures urbaines offerte conjointement par l'ETS, l'Université McGill, l'École Polytechnique, l'Université de Sherbrooke et l'INRS. Il en constitue, en outre, un des modules de spécialisation.

ANNEXE D

Tableaux sur l'évolution des inscriptions totales, des nouvelles inscriptions et des diplômes décernés¹

PROGRAMMES EN ARCHITECTURE

Tableau D.1
Baccalauréat en architecture

INSCR. TOTALES À L'AUTOMNE	Variation			
	Laval	McGill	UdeM	Total annuelle
1986	300	191	266	757
1987	295	177	261	733
1988	293	183	261	737
1989	291	180	286	757
1990	285	179	301	765
1991	308	178	290	776
1992	317	185	284	786
1993	313	190	265	768
1994	304	194	266	764
1995	307	188	261	756
1996	301	196	275	772
1997	275	192	258	725
1998	273	175	283	731
% t. partiel 98	7,7	6,3	6,4	6,8

NOUVELLES INSCRIPTIONS	Variation			
	Laval	McGill	UdeM	Total annuelle
1992	97	78	89	264
1993	91	75	83	249
1994	93	85	76	254
1995	96	83	56	235
1996	95	88	83	266
1997	58	86	83	227
1998	88	74	85	247

DIPLÔMES DÉCERNÉS	Variation			
	Laval	McGill	UdeM	Total annuelle
1990	69	65	55	189
1991	66	65	59	190
1992	74	66	53	193
1993	64	65	66	195
1994	75	82	43	200
1995	76	81	46	203
1996	72	79	45	196
1997	54	82	71	207
1998	65	91	44	200

Source : RECU (MEQ).

Tableau D.2
Certificat en architecture

INSCR. TOTALES À L'AUT.	Variation	
	Laval	annuelle
1986		n.a.
1987		n.a.
1988		n.a.
1989		n.a.
1990		n.a.
1991	42	n.a.
1992	114	171,4
1993	74	-35,1
1994	46	-37,8
1995	44	-4,3
1996	29	-34,1
1997	24	-17,2
1998	23	-4,2
% t. partiel 98	47,8	

NOUVELLES INSCRIPTIONS	Variation	
	Laval	annuelle
1992	116	n.a.
1993	78	-32,8
1994	52	-33,3
1995	51	-1,9
1996	31	-39,2
1997	26	-16,1
1998	26	

DIPLÔMES DÉCERNÉS	Variation	
	Laval	annuelle
1990		n.a.
1991		n.a.
1992	14	n.a.
1993	16	14,3
1994	25	56,3
1995	19	-24,0
1996	16	-15,8
1997	15	-6,3
1998	5	-66,7

Source : RECU (MEQ).

Tableau D.3
Diplôme de 2^e cycle en architecture

INSCR. TOTALES À L'AUT.	Variation	
	McGill	annuelle
1986	3	n.a.
1987	0	n.a.
1988	0	n.a.
1989	5	n.a.
1990	7	40,0
1991	4	-42,9
1992	9	125,0
1993	6	-33,3
1994	8	33,3
1995	9	12,5
1996	7	-22,2
1997	1	-85,7
1998	3	200,0
% t. partiel 98	0,0	

NOUVELLES INSCRIPTIONS	Variation	
	McGill	annuelle
1992	9	n.a.
1993	7	-22,2
1994	9	28,6
1995	9	0,0
1996	7	-22,2
1997	1	-85,7
1998	3	200,0

DIPLÔMES DÉCERNÉS	Variation	
	McGill	annuelle
1990	3	n.a.
1991	4	33,3
1992	3	-25,0
1993	5	66,7
1994	3	-40,0
1995	5	66,7
1996	5	0,0
1997	4	-20,0
1998	0	-100,0

Source : RECU (MEQ).

¹ Les données sur les inscriptions totales portent sur la session d'automne, alors que celles sur les nouvelles inscriptions et les diplômes décernés couvrent l'année civile.

Tableau D.4
Maîtrise en architecture

INSCR. TOTALES À L'AUT.	Variation			
	Laval	McGill	Total	annuelle
1986	17	27	44	n.a.
1987	15	37	52	18,2
1988	14	45	59	13,5
1989	15	54	69	16,9
1990	14	47	61	-11,6
1991	24	49	73	19,7
1992	27	53	80	9,6
1993	27	60	87	8,8
1994	22	61	83	-4,6
1995	28	54	82	-1,2
1996	27	54	81	-1,2
1997	12	57	69	-14,8
1998	23	59	82	18,8
% t. partiel 98	17,4	0,0	4,9	

NOUVELLES INSCRIPTIONS	Variation			
	Laval	McGill	Total	annuelle
1992	18	20	38	n.a.
1993	16	29	45	18,4
1994	6	16	22	-51,1
1995	11	20	31	40,9
1996	12	24	36	16,1
1997	6	21	27	-25,0
1998	17	24	41	51,9

DIPLOMES DÉCERNÉS	Variation			
	Laval	McGill	Total	annuelle
1990	3	16	19	n.a.
1991	2	10	12	-36,8
1992	6	15	21	75,0
1993	7	16	23	9,5
1994	10	15	25	8,7
1995	2	26	28	12,0
1996	11	13	24	-14,3
1997	7	13	20	-16,7
1998	3	16	19	-5,0

Source : RECU (MEQ).

Tableau D.5
Doctorat en architecture

INSCR. TOTALES À L'AUT.	Variation	
	McGill	annuelle
1986		n.a.
1987		n.a.
1988		n.a.
1989		n.a.
1990	1	n.a.
1991	1	0,0
1992	1	0,0
1993	1	0,0
1994	5	400,0
1995	6	20,0
1996	9	50,0
1997	9	0,0
1998	9	0,0
% t. partiel 98	0,0	

NOUVELLES INSCRIPTIONS	Variation	
	McGill	annuelle
1992		n.a.
1993		n.a.
1994	4	n.a.
1995	1	-75,0
1996	3	200,0
1997	0	-100,0
1998	1	n.a.

DIPLOMES DÉCERNÉS	Variation	
	McGill	annuelle
1990		n.a.
1991		n.a.
1992		n.a.
1993		n.a.
1994		n.a.
1995		n.a.
1996		n.a.
1997		n.a.
1998	1	n.a.

Source : RECU (MEQ).

PROGRAMMES EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Tableau D.6
Baccalauréat en architecture de paysage

INSCR. TOTALES À L'AUT.	UdeM	Variation annuelle
1986	141	n.a.
1987	133	-5,7
1988	117	-12,0
1989	118	0,9
1990	129	9,3
1991	125	-3,1
1992	117	-6,4
1993	115	-1,7
1994	118	2,6
1995	126	6,8
1996	105	-16,7
1997	119	13,3
1998	109	-8,4
% t. partiel 98	7,3	
NOUVELLES INSCRIPTIONS	UdeM	Variation annuelle
1992	39	n.a.
1993	37	-5,1
1994	43	16,2
1995	34	-20,9
1996	34	0,0
1997	46	35,3
1998	38	-17,4
DIPLÔMES DÉCERNÉS	UdeM	Variation annuelle
1990	16	n.a.
1991	21	31,3
1992	27	28,6
1993	26	-3,7
1994	21	-19,2
1995	16	-23,8
1996	28	75,0
1997	20	-28,6
1998	27	35,0

Source : RECU (MEQ).

Tableau D.7
Mineure en design de jardin

INSCR. TOTALES À L'AUT.	UdeM	Variation annuelle
1986		n.a.
1987		n.a.
1988		n.a.
1989		n.a.
1990		n.a.
1991		n.a.
1992		n.a.
1993		n.a.
1994		n.a.
1995		n.a.
1996	8	n.a.
1997	28	250,0
1998	46	64,3
% t. partiel 98	78,3	
NOUVELLES INSCRIPTIONS	UdeM	Variation annuelle
1992		n.a.
1993		n.a.
1994		n.a.
1995		n.a.
1996	8	n.a.
1997	33	312,5
1998	35	6,1
DIPLÔMES DÉCERNÉS	UdeM	Variation annuelle
1990		n.a.
1991		n.a.
1992		n.a.
1993		n.a.
1994		n.a.
1995		n.a.
1996		n.a.
1997		n.a.
1998	3	n.a.

Source : RECU (MEQ).

PROGRAMMES EN DESIGN

Tableau D.8
Baccalauréat en design

INSCR. TOTALES À L'AUT.				Variation
	UdeM ¹	UdeM ²	UQAM ³	Total annuelle
1986	193		312	505 n.a.
1987	199		306	505 0,0
1988	203		319	522 3,4
1989	210		317	527 1,0
1990	215		315	530 0,6
1991	145		297	442 -16,6
1992	153		295	448 1,4
1993	136		290	426 -4,9
1994	131		254	385 -9,6
1995	162		266	428 11,2
1996	178		231	409 -4,4
1997	201		220	421 2,9
1998	223	26	232	481 14,3
% t. partiel 98	1,8	0,0	25,4	13,1

NOUVELLES INSCRIPTIONS				Variation
	UdeM	UdeM	UQAM	Total annuelle
1992	46		102	148 n.a.
1993	50		108	158 6,8
1994	49		87	136 -13,9
1995	42		96	138 1,5
1996	60		74	134 -2,9
1997	61		81	142 6,0
1998	65	26	101	192 35,2

DIPLÔMES DÉCERNÉS				Variation
	UdeM	UdeM	UQAM	Total annuelle
1990	38		63	101 n.a.
1991	52		74	126 24,8
1992	33		62	95 -24,6
1993	46		56	102 7,4
1994	40		66	106 3,9
1995	9		43	52 -50,9
1996	32		56	88 69,2
1997	27		41	68 -22,7
1998	32		46	78 14,7

Source : RECU (MEQ).

¹ Baccalauréat en design : orientation design industriel. En 1991-92, ce programme a été suspendu, ce qui explique le faible taux d'inscription de 1991 à 1994 et le faible taux de diplômes décernés en 1995.

² Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur. Ce programme a démarré en septembre 1998.

³ Baccalauréat en design de l'environnement. Le département de design de l'UQAM offre également conjointement avec les départements d'arts plastiques, de danse, d'histoire de l'art, de théâtre et de musique un doctotat en études et pratiques des arts. À l'automne 1998, sur un total de 15 inscriptions, trois se rattachent au domaine du design.

Tableau D.9
Certificat en design d'intérieur

INSCR. TOTALES À L'AUT.		Variation
	UdeM	annuelle
1986		n.a.
1987	29	n.a.
1988	33	13,8
1989	43	30,3
1990	55	27,9
1991	54	-1,8
1992	53	-1,9
1993	39	-26,4
1994	27	-30,8
1995	21	-22,2
1996	25	19,0
1997	26	4,0
1998	22	-15,4
% t. partiel 98	77,3	

NOUVELLES INSCRIPTIONS		Variation
	UdeM	annuelle
1992	33	n.a.
1993	20	-39,4
1994	9	-55,0
1995	10	11,1
1996	21	110,0
1997	20	-4,8
1998	14	-30,0

DIPLÔMES DÉCERNÉS		Variation
	UdeM	annuelle
1990	6	n.a.
1991	11	83,3
1992	18	63,6
1993	17	-5,6
1994	13	-23,5
1995	15	15,4
1996	6	-60,0
1997	9	50,0
1998	8	-11,1

Source : RECU (MEQ).

PROGR. EN AMÉNAGEMENT, EN URBANISME ET EN ÉTUDES URBAINES

Tableau D.10
Baccalauréat en urbanisme et en études urbaines

	INSCRIPTIONS TOTALES À L'AUT.			Variation	
	Conc. ¹	UdeM ²	UQAM ²	Total	annuelle
1986	134	152	281	567	n.a.
1987	135	207	218	560	-1,2
1988	146	201	194	541	-3,4
1989	148	202	211	561	3,7
1990	146	183	274	603	7,5
1991	160	177	305	642	6,5
1992	153	145	354	652	1,6
1993	190	149	327	666	2,1
1994	157	118	267	542	-18,6
1995	128	112	224	464	-14,4
1996	121	95	186	402	-13,4
1997	118	86	160	364	-9,5
1998	114	66	127	307	-15,7
% t. partiel 98	26,3	9,1	22,0	20,8	

	NOUVELLES INSCRIPTIONS			Variation	
	Conc.	UdeM	UQAM	Total	annuelle
1992	67	58	147	272	n.a.
1993	90	67	88	245	-9,9
1994	38	36	72	146	-40,4
1995	30	29	75	134	-8,2
1996	44	33	67	144	7,5
1997	37	27	33	97	-32,6
1998	40	22	35	97	0,0

	DIPLÔMES DÉCERNÉS			Variation	
	Conc.	UdeM	UQAM	Total	annuelle
1990	26	68	42	136	n.a.
1991	28	49	50	127	-6,6
1992	32	59	36	127	0,0
1993	21	46	79	146	15,0
1994	25	44	89	158	8,2
1995	31	35	74	140	-11,4
1996	24	37	72	133	-5,0
1997	35	20	51	106	-20,3
1998	27	33	44	104	-1,9

Source : RECU (MEQ).

¹ Baccalauréat en études urbaines. Les données intègrent le BA Major/Specialization/Honours.

² Baccalauréat en urbanisme.

Tableau D.11
Mineure en urbanisme et en études urbaines

	INSCR. TOTALES À L'AUT.			Variation	
	Conc. ¹	UdeM ²	Total		annuelle
1986	7		7		n.a.
1987	7		7		0,0
1988	6		6		-14,3
1989	9		9		50,0
1990	9		9		0,0
1991	7		7		-22,2
1992	4		4		-42,9
1993	7		7		75,0
1994	6		6		-14,3
1995	7		7		16,7
1996	5	8	13		85,7
1997	9	9	18		38,5
1998	4	6	10		-44,4
% t. partiel 98	0,0	0,0	0,0		

	NOUVELLES INSCRIPTIONS			Variation	
	Conc.	UdeM	Total		annuelle
1992	1		1		n.a.
1993	1		1		0,0
1994	2		2		100,0
1995	0		0		-100,0
1996	1	8	9		n.a.
1997	2	13	15		66,7
1998	1	10	11		-26,7

	DIPLÔMES DÉCERNÉS			Variation	
	Conc.	UdeM	Total		annuelle
1990	2		2		n.a.
1991	1		1		-50,0
1992	3		3		200,0
1993	2		2		-33,3
1994	1		1		-50,0
1995	1		1		0,0
1996	1		1		0,0
1997	0	1	1		0,0
1998	3	1	4		300,0

Source : RECU (MEQ).

¹ Mineure en études urbaines. Les admissions y sont suspendues depuis l'automne 1998.

² Mineure en urbanisme.

Tableau D.12
Diplôme de 2^e cycle en aménagement

INSCR. TOTALES À L'AUT.			Variation
	UdeM ¹	UdeM ²	
			Total annuelle
1986			n.a.
1987			n.a.
1988			n.a.
1989			n.a.
1990			n.a.
1991			n.a.
1992			n.a.
1993			n.a.
1994			n.a.
1995			n.a.
1996	1		1 n.a.
1997	5	6	11 n.a.
1998	8	7	15 36,4
% t. partiel 98	0,0	57,1	26,7

NOUVELLES INSCRIPTIONS			Variation
	UdeM	UdeM	
			Total annuelle
1992			n.a.
1993			n.a.
1994			n.a.
1995			n.a.
1996	1		1 n.a.
1997	5	6	11 n.a.
1998	9	7	16 45,5

DIPLOMES DÉCERNÉS			Variation
	UdeM	UdeM	
			Total annuelle
1990			n.a.
1991			n.a.
1992			n.a.
1993			n.a.
1994			n.a.
1995			n.a.
1996			n.a.
1997			n.a.
1998	1		1 n.a.

Source : RECU (MEQ).

- ¹ DESS en gestion urbaine pour les pays en développement.
² DESS en montage et gestion des projets d'aménagement : programme offert en collaboration avec l'École des HEC. Ce programme remplace depuis 1997 le DESS en gestion de projets d'ingénierie et d'aménagement qui était offert conjointement par l'UdeM et les écoles Polytechnique et des HEC. Ce dernier programme avait été implanté en 1987.

Tableau D.13
Maîtrise en aménagement et en urbanisme

INSCRIPTIONS TOTALES À L'AUTOMNE						Variation
	Laval ¹	McGill ²	UdeM ³	UdeM ⁴	UQAM ⁵	
						Total annuelle
1986	60	51	102	53	66	332 n.a.
1987	49	47	84	53	80	313 -5,7
1988	62	52	83	57	80	334 6,7
1989	73	47	76	72	79	347 3,9
1990	98	53	82	67	72	372 7,2
1991	93	52	92	66	90	393 5,6
1992	93	35	86	74	119	407 3,6
1993	92	33	65	85	120	395 -2,9
1994	79	44	74	77	119	393 -0,5
1995	76	40	56	68	90	330 -16,0
1996	69	33	59	54	105	320 -3,0
1997	63	32	63	71	82	311 -2,8
1998	63	34	63	59	84	303 -2,6
% t. partiel 98	12,7	8,8	6,3	32,2	90,5	36,3

NOUVELLES INSCRIPTIONS						Variation
	Laval	McGill	UdeM	UdeM	UQAM	
						Total annuelle
1992	62	14	35	30	49	190 n.a.
1993	54	18	23	32	38	165 -13,2
1994	45	20	35	36	25	161 -2,4
1995	36	15	23	20	16	110 -31,7
1996	33	18	28	21	20	120 9,1
1997	35	17	28	38	26	144 20,0
1998	38	17	27	34	42	158 9,7

DIPLOMES DÉCERNÉS						Variation
	Laval	McGill	UdeM	UdeM	UQAM	
						Total annuelle
1990	16	13	25	11	9	74 n.a.
1991	46	11	20	11	11	99 33,8
1992	29	18	39	11	19	116 17,2
1993	33	13	24	10	7	87 -25,0
1994	35	12	21	25	10	103 18,4
1995	28	21	20	26	9	104 1,0
1996	31	15	24	22	31	123 18,3
1997	21	28	15	11	9	84 -31,7
1998	22	13	12	12	8	67 -20,2

Source : RECU (MEQ) et établissements universitaires.

- ¹ Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.
² Maîtrise in *Urban Planning*.
³ Maîtrise en urbanisme.
⁴ Maîtrise en aménagement : les données intègrent les 5 options du programmes.
⁵ Maîtrise conjointe ENAP-INRS-UQAM en analyse et gestion urbaines.

Tableau D.14
Doctorat en aménagement et en études urbaines

INSCRIPTIONS TOTALES À L'AUTOMNE					Variation	
	Laval ¹	UdeM ²	UQAM ³	INRS ³	Total	annuelle
1986		40			40	n.a.
1987		36			36	-10,0
1988		39			39	8,3
1989		41			41	5,1
1990		37			37	-9,8
1991		36	4	5	45	21,6
1992		56	10	7	73	62,2
1993		60	11	14	85	16,4
1994		58	13	19	90	5,9
1995		54	15	26	95	5,6
1996	5	55	17	34	111	16,8
1997	6	57	26	37	126	13,5
1998	8	42	27	42	119	-5,6
% t. partiel 98	12,5	0,0	3,7	2,4	2,5	

NOUVELLES INSCRIPTIONS					Variation	
	Laval	UdeM	UQAM	INRS	Total	annuelle
1992		28	4	4	36	n.a.
1993		20	4	5	29	-19,4
1994		16	4	4	24	-17,2
1995		10	4	4	18	-25,0
1996	5	12	6	6	29	61,1
1997	1	14	7	7	29	0,0
1998	2	7	6	8	23	-20,7

DIPLÔMES DÉCERNÉS					Variation	
	Laval	UdeM	UQAM	INRS	Total	annuelle
1990		5			5	n.a.
1991		5			5	0,0
1992		3			3	-40,0
1993		4			4	33,3
1994		3			3	-25,0
1995		3			3	0,0
1996		3		2	5	66,7
1997		7	2	2	11	120,0
1998		7	2	2	11	0,0

Source : RECU (MEQ) et établissements universitaires.

¹ Doctorat en aménagement du territoire et développement régional.

² Doctorat en aménagement.

³ Doctorat conjoint INRS-UQAM en études urbaines. Le programme comprenait initialement 120 crédits et pouvait accueillir des bacheliers; depuis l'automne 1999, il a été ramené à 90 crédits et n'admet que des diplômés de maîtrise.